



Guide du citoyen



pour la



Commission Mondiale



des Barrages



International Rivers Network

Guide du citoyen pour la Commission Mondiale des Barrages



Aviva Imhof, Susanne Wong et Peter Bosshard

Traduit de l'anglais par Marie Arnould

Publié par International Rivers Network

Remerciements

Ce guide n'aurait pas été possible sans l'aide de nombreux amis et collègues, et le soutien généreux de la Fondation Ford, du Fonds Moriah, de la Fondation Charles Stewart Mott, du Global Environmental Project Institute et des adhérents d'IRN. Nous aimerions remercier Patrick McCully, Lori Pottinger et Himanshu Thakkar d'avoir écrit certaines sections de ce guide, et de leurs commentaires sur la version préliminaire. Merci également à Kate Geary et Liane Greeff pour leurs contributions sur les moyens d'utiliser le rapport de la Commission Mondiale des Barrages (CMB) pour mener des campagnes d'opposition à des projets de barrages. Les précieuses relectures de Shripad Dharmadhikary, Deborah Moore et Juliette Majot ont amélioré le guide. Enfin, nous voudrions remercier les membres de l'International Committee on Dams, Rivers and People, de leur travail de suivi de la commission, ainsi que nos collègues d'IRN de leur aide et de leur soutien.

Publié par International Rivers Network, Berkeley, CA, USA, 2002.

ISBN 0-9718858-2-6

Maquette : Jeanette Madden Graphic Design

Imprimé par West Coast Print Center



Imprimé sur papier recyclé

Sommaire

En bref : la Commission Mondiale des Barrages2
Introduction4
Chapitre 1 La création de la Commission Mondiale des Barrages5
1.1 Les associations demandent une évaluation indépendante5
1.2 Naissance de la CMB6
1.3 Le travail de la CMB7
Chapitre 2 Résumé du rapport de la CMB9
2.1 Conclusions10
2.2 Recommandations11
Chapitre 3 Les réactions et les suites au rapport de la CMB13
3.1 La lente évolution de la Banque mondiale16
3.2 Les activités de la CMB depuis la publication du rapport18
Chapitre 4 Utiliser le rapport de la CMB19
4.1 Comment utiliser le rapport de la CMB ?20
4.2 En quoi le processus de la CMB peut-il s'appliquer à d'autres secteurs ?21
4.3 La CMB soutient des réparations aux communautés lésées par les barrages22
4.4 Études de cas - comment d'autres associations ont utilisé le rapport de la CMB24
Chapitre 5 Les leçons du processus de la CMB31
Chapitre 6 Les conclusions majeures de la CMB33
6.1 Généralités34
6.2 Performances techniques, financières et économiques34
6.3 Impacts environnementaux37
6.4 Impacts sociaux38
6.5 Alternatives40
6.6 La mise hors service44
6.7 Économie politique de la construction des barrages45
Chapitre 7 Les recommandations de la CMB47
7.1 Cinq étapes clés dans la prise de décision : les critères et les principes d'actionp.48
7.2 Projets de barrages en cours50
7.3 Sélection de lignes de conduite pour une bonne pratique50
7.4 Stratégies de suivi pour des secteurs spécifiques52
7.5 Les priorités stratégiques de la CMB54
Chapitre 8 Ressources58
Abréviations et acronymes64

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau n° 1	Quelques réactions au rapport de la CMB	14
Graphique n° 1	Le programme de travail de la CMB	7
Graphique n° 2	Approche « droits et risques »	11
Graphique n° 3	La construction de barrages à travers le monde	34
Graphique n° 4	Surcoûts des grands barrages	35
Graphique n° 5	Retards de construction	35
Graphique n° 6	Les émissions de gaz à effet de serre de la retenue de Tucuruí, au Brésil	36
Graphique n° 7	Aide au développement pour les grands barrages	43
Graphique n° 8	Cinq étapes clés dans la prise de décision	48

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré n° 1	Les membres de la CMB	6
Encadré n° 2	Les études de cas et les études thématiques de la CMB	8
Encadré n° 3	L'appel des ONG aux institutions publiques de financement	16
Encadré n° 4	Le Projet Barrages et Développement	17
Encadré n° 5	Évaluer un projet en fonction des recommandations de la CMB	23
Encadré n° 6	Comment poursuivre le travail de la CMB en organisant des consultations multisectorielles	30
Encadré n° 7	Les retenues contribuent au changement climatique	37

GUIDE DU CITOYEN POUR LA CMB : MODE D'EMPLOI

Ce Guide du citoyen pour la Commission Mondiale des Barrages est destiné à aider les gens dans leur lutte pour la justice sociale et la protection de l'environnement. Voici un rapide « mode d'emploi » de ce livret.

- Pour un **survol de la CMB**, voir en page 2. La partie « La CMB en bref » décrit le mandat de la CMB, son programme de travail, ses conclusions et inclut des suggestions sur la façon dont vous pourrez utiliser ce rapport. Nous espérons que vous pourrez utiliser et traduire ce résumé pour le diffuser dans votre propre région.
- Pour des informations sur la **création de la CMB** et des détails sur son **programme de travail**, voir chapitre 1 (page 5).
- Pour un **bref résumé des conclusions et recommandations principales de la CMB**, y compris l'approche « droits-risques » au développement, voir chapitre 2 (page 9).
- Pour les **réactions** des ONG, gouvernements, industriels et institutions financières internationales au rapport de la CMB, voir chapitre 3 (page 13) .
- Pour des informations sur le Projet Barrages et Développement, créé afin de **poursuivre le travail de la CMB**, voir chapitre 3 (page 17).
- Pour savoir **comment se servir du rapport de la CMB, en quoi il peut s'appliquer à d'autres secteurs, comment l'utiliser pour obtenir des réparations**, voir chapitre 4 (page 19). Les **études de cas** sur les Philippines, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et Ouganda/États-Unis vous donneront des indications sur la façon dont d'autres associations ont utilisé le rapport de la CMB dans leurs campagnes.
- Pour des suggestions sur la façon d'**organiser un processus multisectoriel** de mise en œuvre de la CMB, voir en page 30.
- Pour un bref aperçu des **leçons tirées par les ONG** qui ont pris part aux travaux de la CMB, voir chapitre 5 (page 31).
- Pour les **conclusions principales de la CMB**, voir chapitre 6 (page 33). Ne manquez pas les paragraphes sur les émissions de gaz à effet de serre et les alternatives.
- Pour les **recommandations de la CMB**, voir chapitre 7 (page 47). Celui-ci comprend les sept priorités stratégiques de la CMB ; une proposition de processus de prise de décision dans les secteurs de l'eau et de l'énergie ; des suggestions applicables aux barrages en projet ou en cours de construction ; et des stratégies pour l'« après-CMB » dans des secteurs spécifiques.
- Pour une liste de contacts, publications et autres **ressources** qui vous aideront dans vos campagnes, voir chapitre 8 (page 58).

En bref : la Commission Mondiale des Barrages

Qu'était la Commission Mondiale des Barrages ?

La Commission Mondiale des Barrages (CMB) a été créée par la Banque mondiale et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en mai 1998, en réponse à une opposition grandissante aux grands barrages. Son mandat était double :

- examiner l'impact des grands barrages en matière de développement et évaluer les alternatives en matière de ressources en eau et en énergie ;
- mettre au point des critères, des lignes de conduite et des normes acceptables à l'échelle internationale en ce qui concerne la planification, la conception, l'évaluation, l'exploitation, le contrôle et la mise hors service des grands barrages.

Les douze membres de la commission furent choisis de façon à refléter la diversité régionale et les points de vue des différentes parties impliquées dans la problématique des grands barrages – notamment gouvernements, ONG (organisations non-gouvernementales), gestionnaires de barrages, mouvements populaires d'opposition, multinationales, universitaires, associations de constructeurs et consultants.

Qu'a fait la CMB ?

La CMB s'est appuyée sur une large consultation publique et a commandé un volume important d'études. Un forum associé, composé de 68 membres de 36 pays, représentant un vaste échantillon d'intérêts, d'opinions et d'institutions, a été consulté pendant les travaux de la commission. Les 10 millions de dollars nécessaires au financement de la commission ont été fournis par plus de 50 gouvernements, agences internationales, multinationales (dont la plupart des plus importantes multinationales de l'industrie des barrages), fondations privées et ONG.

Afin de mener l'évaluation la plus large et la plus indépendante effectuée à ce jour sur les barrages dans le monde, et de fonder ses conclusions sur des bases solides, la CMB a commandé et réalisé :

- des études de cas approfondies de huit grands barrages sur cinq continents, et des rapports sur le bilan des barrages en Chine, en Inde et en Russie ;
- 17 rapports thématiques sur les questions sociales, environnementales, économiques et financières ; sur les alternatives aux barrages ; sur les différentes approches en matière de planification et d'études d'impact environnementales ;
- des courtes études sur 125 grands barrages dans 56 pays ;

- quatre auditions publiques dans diverses régions ;
- 950 contributions de personnes concernées, d'associations et institutions.

Le rapport final de la commission, Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décisions, a été publié en novembre 2000.

Quelles ont été les conclusions principales de la CMB ?

La CMB a conclu que si « *les barrages ont contribué de manière importante et significative au développement de l'humanité, et si leurs bénéfices ont été considérables (...), dans de trop nombreux cas, un prix inacceptable et souvent inutile a été payé, en particulier en termes sociaux et environnementaux, par les personnes déplacées, les communautés de l'aval, les contribuables et l'environnement naturel.* » Appliquer une approche purement comptable pour évaluer les coûts et les bénéfices des grands barrages, en estimant que les pertes d'une partie de la population sont compensées par les avantages qu'en retire une autre partie de la population, est considéré comme inacceptable, en particulier si l'on prend en compte les engagements en matière de droits de l'homme et de développement durable.

Le rapport final de la CMB fournit de nombreuses preuves que les grands barrages n'ont pas réussi à atteindre les objectifs assignés par leurs partisans en matière de production électrique, d'approvisionnement en eau et de contrôle des crues. De plus, ces projets ont régulièrement subi des surcoûts et des retards de construction. Par ailleurs, le rapport a conclu que :

- les grands barrages ont chassé entre 40 et 80 millions de personnes de leurs maisons et de leurs terres, avec des conséquences importantes, notamment des difficultés économiques extrêmes, la désintégration des communautés, et une augmentation des problèmes de santé mentale et physique. Les communautés indigènes, tribales et rurales en ont souffert de façon disproportionnée. Les personnes vivant en aval des barrages ont aussi souffert de maladies transmises par l'eau et de la perte des ressources naturelles, dont leur mode de vie dépendait.
- Les grands barrages ont causé d'énormes dégâts sur l'environnement, notamment la disparition de nombreux poissons et autres espèces aquatiques, et celle d'immenses étendues de forêts, zones humides et terres arables.
- Les grands barrages ont principalement bénéficié aux riches, tandis que ce sont les pauvres qui en ont supporté les coûts.

Quelles ont été les recommandations de la CMB ?

La commission a fourni un nouveau cadre de prise de décision en matière de projets liés à l'eau et à l'énergie, fondé sur la reconnaissance des droits et la prise en compte des risques de toutes les personnes concernées. Ceux qui doivent être lésés devraient participer à la planification et à la prise de décision, et recevoir une part des bénéfices du projet. Entre autres recommandations majeures de la CMB :

- aucun barrage ne devrait être construit sans l'« accord démontrable » des personnes affectées, et sans que les peuples indigènes et tribaux n'en soient informés, afin qu'ils puissent y consentir au préalable et librement.
- Des évaluations exhaustives et participatives des besoins des gens en matière d'eau et d'énergie, et une réflexion sur les différentes options susceptibles de faire face à ces besoins, devraient être menées avant d'engager un projet.
- Priorité devrait être donnée à la maximisation de l'efficacité des systèmes d'approvisionnement en eau et en énergie, avant de construire de nouveaux projets.
- Des évaluations participatives périodiques devraient être menées sur les barrages existants afin d'évaluer les problèmes relatifs à la sécurité du barrage, et sa possible mise hors service.
- Des mécanismes d'indemnités ou de compensations rétroactives devraient être mis en place pour les personnes qui subissent les conséquences des barrages existants, et pour restaurer les écosystèmes.

En quoi la CMB est-elle importante ?

La CMB a réalisé la première évaluation globale et indépendante des grands barrages. Le processus a été transparent et participatif, et une recherche exhaustive a été menée. La CMB a conclu que les coûts économiques, sociaux et environnementaux des grands barrages sont élevés et dépassent souvent leurs bénéfices, et que des alternatives en matière d'eau et d'énergie sont disponibles, viables et souvent délaissées. La CMB a avancé une série de recommandations qui sont applicables non seulement à la planification de l'approvisionnement en eau et en énergie, mais aussi pour la planification du développement en général.

Les conclusions et les recommandations de la CMB, commission internationalement respectée, peuvent avoir un grand poids dans les débats sur les grands barrages à travers le monde. L'avis de la CMB est renforcé par le poids de cette institution,

qui a été co-sponsorisée par la Banque mondiale. Parmi les membres de la commission, on trouvait le PDG de la multinationale d'ingénierie ABB et l'ancien président de la Commission Internationale des Grands Barrages (CIGB), la principale association professionnelle de l'industrie des grands barrages. Le rapport a été ratifié à l'unanimité par tous les membres de la commission.

Comment utiliser ce rapport ?

Les ONG et les mouvements populaires peuvent utiliser le rapport de la CMB pour faire arrêter ou modifier des projets de développement destructeurs, pour promouvoir des alternatives, pour encourager une plus grande efficacité et transparence des projets de développement, et pour inciter à de nouveaux modèles de prise de décision en matière de planification du développement. Quelques idées sur la façon dont vous pouvez utiliser ce rapport :

- informez les communautés concernées, les ONG et le public des conclusions et recommandations de la CMB. Traduisez les documents dans les langues locales. Organisez des ateliers de travail pour les ONG, les communautés concernées, les universitaires, les étudiants et les représentants des gouvernements, afin de discuter le rapport.
- Préparez des analyses pour évaluer si les projets proposés sont en adéquation avec les recommandations de la CMB et distribuez-les aux agences gouvernementales et aux organismes financeurs.
- Faites pression pour que les recommandations de la CMB soient intégrées dans les lois et les politiques nationales, et incitez vos institutions gouvernementales à ratifier formellement ces recommandations.
- Incitez la Banque mondiale, les banques de développement régionales, les agences de crédit à l'exportation et les agences bilatérales d'aide à adopter et à faire appliquer ces recommandations dans leurs politiques.
- Utilisez les recommandations de la CMB afin de faire pression pour obtenir des indemnités pour les communautés affectées par les barrages existants.
- Organisez des réunions publiques pour identifier et promouvoir des alternatives sans barrage en matière d'approvisionnement en eau et en énergie, et de contrôle des crues.

Pour plus d'information, consultez le site Internet de la CMB : www.dams.org et celui d'International Rivers Network : www.irm.org.

Introduction

Voilà une bonne nouvelle pour les gens, à travers le monde, qui sont impliqués dans la protection de leurs rivières, qui croient que l'on peut trouver de meilleurs moyens de produire et de distribuer l'électricité, qui comprennent que l'accès à l'eau est un droit fondamental, et qui savent que le respect des droits de l'homme doit être le principe de base qui guide le développement. Cette nouvelle prend la forme d'un gros colis : le rapport de 400 pages de la Commission Mondiale des Barrages (CMB pour faire court). Le rapport s'intitule formellement *Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décision*, mais on s'y réfère en général sous le nom de « rapport de la CMB ».

Le rapport se résume à ceci : à travers le monde, les grands barrages n'ont pas fourni les bénéfices que leurs partisans avaient prévus. Dans le même temps, les impacts négatifs des grands barrages ont été largement supérieurs à ce qu'on avait imaginé. Le rapport conclut que le statu quo est inacceptable ; que de très graves problèmes sociaux et environnementaux associés aux barrages existants doivent être pris en compte ; que les droits de toutes les personnes, en particulier les peuples indigènes, doivent être respectés.

Continuer à planifier et à construire des barrages comme on l'a toujours fait est inacceptable, dit la CMB, qui recommande une nouvelle approche de la prise de décision, fondée sur l'équité, l'efficacité, la participation de tous, le développement durable et la responsabilité. Les lignes de conduite et recommandations établies par la CMB sont extraordinairement utiles pour les universitaires, les militants, les professionnels et les représentants de gouvernements intéressés par la mise en place d'un nouveau modèle de prise de décision en matière de développement.

On pourrait croire qu'un tel rapport est anodin. Ce pourrait être le cas s'il avait été produit par International Rivers Network ou l'une des centaines d'associations à travers le monde qui s'opposent aux grands barrages. Ce qui est remarquable à propos du rapport de la CMB, ce sont ses auteurs : une commission de 11 membres d'origines diverses, comprenant des représentants de l'industrie des barrages au même titre que des gouvernements, des ONG et des mouvements populaires.

Le problème avec cette bonne nouvelle, c'est que le colis est un peu difficile à ouvrir, et nous aimerions vous y aider. C'est pourquoi nous avons réalisé ce *Guide du*

citoyen pour la CMB. Afin que vous puissiez apprécier la légitimité et l'utilité des conclusions du rapport, nous en fournissons l'historique, depuis la conception de la CMB jusqu'à la publication du rapport. Afin que vous puissiez compléter votre connaissance des performances réelles des barrages à travers le monde, nous soulignons les principales conclusions du rapport. Pour vous aider à comprendre les approches alternatives prônées par la CMB en matière de prise de décision, nous soulignons les lignes de conduite et les recommandations. Pour vous aider dans vos campagnes d'information, nous offrons des suggestions sur la façon dont vous pouvez utiliser ce rapport afin de faire arrêter des projets de développement destructeurs et de promouvoir des alternatives.

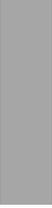
Ce guide est le premier des deux livrets que nous prévoyons d'éditer, destinés à des publics différents. Nous espérons que celui-ci sera particulièrement utile aux personnes et associations qui cherchent à informer et à influencer les décideurs localement, régionalement ou internationalement. Même si cela inclut de nombreuses personnes directement affectées par les grands barrages, un autre guide sera écrit spécifiquement pour eux, avec une plus grande participation de leur part à l'élaboration du contenu.

Nous avons tenté d'élaborer un guide à la fois utile et facile à lire. Nous n'y avons pas toujours réussi. Le monde de la politique du développement est rempli de mots complexes décrivant des idées relativement simples. Nous tirerons de nombreuses leçons sur comment communiquer plus clairement en traduisant ce guide dans de nombreuses langues. Pour les lecteurs de la version française, nous vous incitons à lire derrière le jargon, et si vous avez des suggestions sur la façon dont on peut l'éviter, n'hésitez pas à nous en faire part !

Le but de ce guide est de nous assurer que les recommandations de la CMB soient suivies d'effets. Si elles ne sont pas prises en compte et sont, au contraire, ignorées, non seulement les projets destructeurs ne seront pas éliminés, mais ils pourront se multiplier, et l'expérience de la CMB, à moitié achevée, sera considérée comme un échec.

Si ses conclusions sont respectées, au contraire, et ses recommandations mises en application, le travail de la commission et des centaines de personnes qui y ont contribué contribuera à mettre fin aux beaux jours des projets de développement destructeurs.

*Juliette Majot
International Rivers Network*



La création de la Commission Mondiale des Barrages

1.1 LES ASSOCIATIONS RÉCLAMENT UNE ÉVALUATION INDÉPENDANTE

À l'origine de la CMB, on retrouve les nombreuses luttes menées par des populations affectées par les barrages et les ONG à travers le monde, en particulier contre des projets financés par la Banque mondiale. En juin 1994, lors du cinquantième anniversaire de la création de la Banque mondiale, plus de 2 000 associations ont signé la déclaration de Manibeli, qui demandait à la Banque mondiale de lancer une « *évaluation exhaustive indépendante de tous les projets de grands barrages qu'elle finance* ». Les militants antibarrages estimaient qu'une évaluation indépendante des performances et impacts projetés et réels des barrages confirmerait leurs arguments, si elle était menée de façon honnête et rigoureuse, et qu'elle aiderait à promouvoir des investissements plus appropriés.

Fin 1994, le Département Évaluation des Opérations (DEO) de la Banque mondiale a annoncé qu'il entreprenait une évaluation des grands barrages que la Banque avait financés. L'évaluation s'est terminée en 1996, mais n'a jamais été communiquée au public.¹ Bien qu'elle contienne quelques critiques, elle soute-

nait globalement la Banque et l'industrie des barrages, concluant qu' « *en général, la plupart des grands barrages sont justifiés.* » À partir d'une copie de cette évaluation, obtenue grâce à une fuite, les ONG ont élaboré une critique du rapport, affirmant que le DEO avait exagéré les bénéfices des barrages évalués, sous-évalué leurs impacts et fait preuve d'une profonde ignorance en ce qui concerne les effets sociaux et environnementaux des barrages.²

Les critiques se sont amplifiées, faisant pression sur la Banque pour qu'elle commande une évaluation réellement indépendante. En mars 1997, les participants à la première Conférence internationale des victimes des barrages, à Curitiba (Brésil), ont demandé un moratoire immédiat sur toute construction de barrage, jusqu'à ce qu'un certain nombre de conditions soient remplies. L'une de ces conditions était la création d'une commission internationale indépendante qui pourrait « *mener une étude exhaustive de tous les grands barrages financés ou soutenus de quelque façon par l'aide internationale et les agences de crédit, dont les conclusions seraient mises en application.* »

1.2 NAISSANCE DE LA CMB

Peu après la conférence de Curitiba, la Banque mondiale et l'UICN ont invité environ 40 représentants de l'industrie des barrages, des gouvernements, des universités, des ONG et des populations concernées à un atelier de travail à Gland (Suisse), pour discuter de la seconde phase de l'évaluation des 50 barrages menée par le DEO. Les participants à l'atelier sont tombés d'accord pour demander une commission indépendante qui évalue les grands barrages en général, et non pas seulement ceux financés par la Banque mondiale. La commission devrait se pencher à la fois sur le passé, pour analyser l'efficacité des projets existants en matière de développement, et sur le futur, pour évaluer comment les projets devraient être planifiés et construits à l'avenir.

Certains représentants de l'industrie des barrages, qui pensaient que l'évaluation confirmerait leurs convictions que les barrages sont bénéfiques, ont été d'accord. D'autres ont réalisé que leur industrie était en crise et ont pensé qu'ils avaient besoin de tirer la leçon des erreurs du passé s'ils voulaient se gagner l'accord du public et des financeurs pour leurs projets à venir.

L'atelier de travail de Gland a chargé la Banque mondiale et l'UICN de superviser la création de la Commission Mondiale des Barrages, en consultation étroite avec les personnes présentes à Gland. Le processus a été houleux et, à plusieurs reprises, les ONG, la Banque mondiale et les représentants de l'in-

dustrie ont failli se retirer des négociations. Le désaccord principal portait sur la sélection des membres de la commission, due en particulier au refus de la Banque mondiale et de l'UICN de nommer des représentants des populations affectées par les barrages.

L'accord sur le mandat et la composition de la CMB est intervenu en février 1998. Le mandat est défini en page 2 de ce guide. Le professeur Kader Asmal, ancien ministre de l'Eau d'Afrique du Sud, et expert en droit international des droits de l'homme, a été nommé président. Lakshmi Chand Jain, diplomate et économiste indien, a été nommé vice-président. Les autres membres représentaient un large échantillon des personnes liées à la problématique des barrages, des rivières et de l'énergie – gouvernements et gestionnaires de barrages, multinationales et associations de l'industrie, autorités de bassins versants et universitaires, ONG et mouvements populaires (voir encadré n° 1). Tous les membres avaient été nommés en fonction de leurs capacités individuelles, et non en tant que représentants de leurs institutions ou de leurs corps d'appartenance.

Le groupe qui avait supervisé la création de la commission a été élargi afin de servir de corps consultatif, et a été nommé le Forum de la CMB. Comptant 68 membres, le Forum s'est réuni trois fois entre 1998 et 2001 pour se joindre aux travaux de la commission. Vingt mouvements populaires et ONG étaient représentés dans ce Forum.

Encadré n° 1 - LES MEMBRES DE LA CMB

Professeur Kader Asmal
(président), ministre de l'Éducation et ancien ministre de l'Eau et des Forêts, Afrique du Sud

M. Lakshmi Chand Jain
(vice-président), Industrial Development Services, Inde

M. Donald J. Blackmore,
directeur général de la Murray-Darling Basin Commission, Australie

Mme Joji Carino, *fondation Tebtebba, Philippines/Royaume-Uni*

Professeur José Goldemberg,
ancien secrétaire d'État aux Sciences et à la Technologie, et professeur à l'université de São Paulo, Brésil

Mme Judy Henderson,
ancienne présidente d'Oxfam International, Australie

M. Göran Lindhal,
PDG et ancien président d'ABB - Asea Brown Boveri Ltd, Suisse

Mme Deborah Moore,
ancienne conseillère principale à l'Environmental Defense Fund, États-Unis

Mme Medha Pakhtar,
fondatrice de Narmada Bachao Andolan (Sauvons le fleuve Narmada), Inde

Professeur Thayer Scudder,
professeur d'anthropologie au California Institute of Technology, États-Unis

Jan Veltrop,
ancien président de la Commission Internationale des Grands Barrages (CIGB) et ingénieur à la retraite de Harza Engineering Company, États-Unis

1.3 LE TRAVAIL DE LA COMMISSION

Au milieu de l'année 1998, le secrétariat de la CMB a été établi au Cap, en Afrique du Sud. Le secrétariat a établi un plan de travail sur 30 mois comprenant une série d'études à faire réaliser par des consultants, en consultation avec les partenaires. L'apport du public a été sollicité à travers des contributions et des consultations publiques régionales. Le rapport final a été basé sur les informations de cette « base de connaissances » (voir encadré n° 2).

Les controverses qui entourent les grands barrages se sont manifestées au cours du processus de la CMB. Les partisans, tout comme les opposants aux barrages, ont critiqué divers aspects du travail de la CMB. Les critiques les plus féroces sont venues du camp des « probarrages » indiens qui, en 1998, ont forcé la CMB à abandonner son projet de consultation publique pour l'Asie du Sud, prévue à Bhopal.

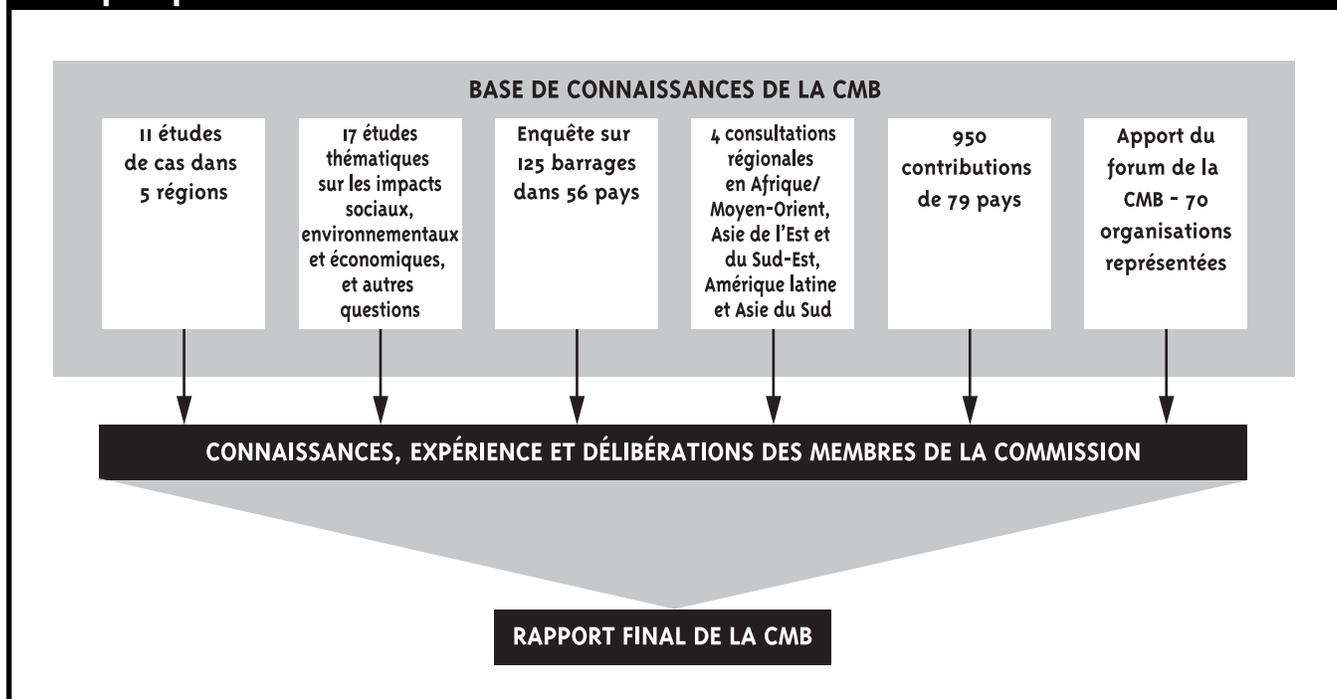
Les opposants aux barrages, eux, ont critiqué la sélection des consultants par le secrétariat, jugés proches de l'industrie. Le manque de stratégie forte de consultation a également eu pour résultat que les organisations et les individus qui ne parlaient pas anglais ou qui n'étaient pas familiarisés avec le jargon de l'indus-

trie des barrages, ont eu d'énormes difficultés à faire part de leurs expériences dans le processus. Les documents de référence n'étaient pas traduits dans les langues locales.

Les ONG et les mouvements populaires ont suivi de près les travaux de la CMB. Ils ont envoyé des contributions, réalisé des présentations lors des consultations régionales, participé à des réunions sur les études de cas détaillées et apporté leurs commentaires lors de la rédaction finale des études thématiques. IRN a coordonné un réseau informel d'environ 20 ONG et mouvements populaires, appelé le Comité International sur les Barrages, Rivières et Populations, (International Committee on Dams, Rivers and People) qui a apporté sa contribution au travail de la CMB, et a encouragé les autres ONG et mouvements à s'impliquer.

Finalement, le travail acharné, l'implication des membres et du personnel de la commission – alliés à la documentation accumulée grâce à la base de connaissances, les consultations et les voyages sur le terrain – ont permis aux membres de la commission de surmonter leurs différences d'origines et de perspectives, et de se mettre d'accord à la fin du processus. Le rapport, *Barrages et développement : un nouveau cadre*

Graphique n° 1 - LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMB



Encadré n° 2 - LES ÉTUDES DE CAS ET LES ÉTUDES THÉMATIQUES DE LA CMB

Les études suivantes sont disponibles sur le site www.dams.org ou en contactant le Projet Barrages et Développement (voir chapitre 8).

ÉTUDES DE CAS

La CMB a examiné huit barrages en détail et commandité des études afin d'examiner le bilan de la construction de barrages en Chine, en Inde et en Russie.

Barrage d'Aslantas, bassin du Ceyhan, Turquie

Barrage de Kariba, bassin du Zambèze, Zambie/Zimbabwe

Barrages de Gariiep et Vanderkloof, bassin de l'Orange, Afrique du Sud (étude pilote)

Barrage de Grand Coulee, bassin de la Columbia, États-Unis/Canada

Bassin de Glomma-Laagen, Norvège

Barrage de Pak Mun, bassin du Mun-Mékong, Thaïlande

Barrage de Tucuruí, bassin de la Tocantins, Brésil

Barrage de Tardela, bassin de l'Indus, Pakistan

ÉTUDES THÉMATIQUES

Afin d'alimenter le rapport final, la CMB a commandité 17 études thématiques, classées en cinq grandes catégories : questions sociales et de redistribution des richesses, questions environnementales, questions économiques et financières, solutions alternatives et processus politiques et institutionnels. Plus de 100 rapports commandités par la CMB ont alimenté ces études.

Questions sociales et de redistribution des richesses

- Impacts sociaux des grands barrages : équité et redistribution des richesses
- Barrages, populations indigènes et minorités ethniques vulnérables
- Déplacement, réinstallation, réhabilitation, indemnisation et développement

Questions environnementales

- Barrages, fonctionnement de l'écosystème et restauration environnementale
- Barrages et changement climatique

Questions financières et économiques

- Analyse économique, financière et distributionnelle
- Tendances internationales dans le financement des projets

Alternatives

- Alimentation en électricité et alternatives en matière de gestion de la demande
- Alternatives en matière d'irrigation
- Alternatives en matière d'approvisionnement en eau
- Contrôle des crues et alternatives en matière d'aménagement
- Gestion, contrôle et mise hors service des barrages

Processus politiques et institutionnels

- Approches à la planification
- Évaluation environnementale et sociale des grands barrages
- Bassins versants - cadre institutionnel et solutions d'aménagement
- Régulation, respect et mise en œuvre des normes
- Participation, négociation et gestion du conflit

pour la prise de décision, a été rendu public par Nelson Mandela lors d'une cérémonie à Londres, le 16 novembre 2000. Le rapport a été signé à l'unanimité, avec un commentaire additionnel de Medha Pakhtar.

NOTES

1 *World Bank Experience with Large Dams : A Preliminary Review of Impacts*, Département Évaluation des Opérations de la Banque mondiale, Washington D.C., août 1996. Une version édulcorée de 4 pages en anglais, intitulée *Precis*, est la seule version disponible pour le public de ce rapport de 67 pages.

2 *A critique of The World Bank's Experience with Large Dams : A Preliminary Review of Impacts*, International Rivers Network, Berkeley, Californie, avril 1997. Disponible sur www.im.org/programs/finance/critique.shtml

2

Résumé du rapport de la CMB

Le rapport de la CMB est le résultat de nombreuses négociations et compromis. Si les ONG et les populations affectées peuvent critiquer un certain nombre d'assertions, omissions et compromis, *Barrages et développement* n'en est pas moins, dans l'ensemble, un rapport cohérent, et qui ne s'enferme pas dans la langue de bois. Dans le résumé de travail du rapport, la CMB affirme :

« Nous estimons qu'il ne peut plus y avoir de doutes en ce qui concerne les assertions suivantes :

- les barrages ont contribué de façon importante et significative au développement de l'humanité, et les bénéfices qui en ont été tirés ont été considérables.
- Dans de trop nombreux cas, un prix inacceptable – qui aurait souvent pu être évité – a été payé en échange de ces bénéfices, en particulier en termes sociaux et environnementaux, par les personnes déplacées, les communautés de l'aval, les contribuables et l'environnement naturel.
- Le manque d'équité en ce qui concerne la redistribution des bénéfices a remis en question la valeur de bien des barrages quant à leur capacité à subvenir

La CMB a conclu qu'entre 40 et 80 millions de personnes avaient été déplacées par des barrages.

Appliqué à la population actuelle, ce chiffre signifie qu'environ 1 personne sur 100, vivant aujourd'hui sur terre, aurait été déplacée par un grand barrage.

aux besoins en eau et en énergie, si on les compare aux solutions alternatives.

- En réunissant à la table des négociations tous ceux dont les droits sont concernés et qui subissent les conséquences des différentes solutions en matière de développement des ressources en eau et en énergie, on crée les conditions d'une résolution positive des conflits et des intérêts en compétition.
- Les résultats des négociations amélioreront notablement l'efficacité des projets en matière d'eau et d'énergie, en éliminant à un stade précoce les projets les plus négatifs, et en offrant comme choix uniquement les options dont les personnes intéressées conviennent qu'elles sont les meilleures pour subvenir aux besoins en question. »

Cette section contient un résumé du rapport de la CMB. Un résumé plus complet des conclusions et des recommandations du rapport se trouve dans les chapitres 6 et 7 de ce guide.

2.1 CONCLUSIONS

Les coûts sociaux des barrages sont dévastateurs et largement ignorés

La CMB a conclu qu'entre 40 et 80 millions de personnes avaient été déplacées par des barrages. Appliqué à la population actuelle, ce chiffre signifie qu'environ 1 personne sur 100 vivant aujourd'hui sur terre aurait été déplacée par un grand barrage. Les peuples indigènes et les femmes ont souffert de façon disproportionnée des impacts des barrages, tout en étant souvent exclus de leurs bénéfices. La réinstallation a engendré des difficultés économiques extrêmes, la désintégration des communautés et une augmentation des problèmes de santé mentale et physique. Des millions de personnes vivant à l'aval des barrages ont également souffert d'impacts dévastateurs, du fait de maladies, de débits modifiés des cours d'eau et de la disparition des ressources naturelles, telles la pêche et l'agriculture dans les plaines alluviales.

Les bénéfices des barrages sont allés principalement vers les riches tandis que les pauvres en ont subi les coûts. De plus, la CMB a conclu que ces coûts ne sont fréquemment pas pris en compte.

Les coûts environnementaux des barrages sont énormes, mal anticipés, et il est difficile d'y remédier

La CMB a conclu que les grands barrages ont des impacts graves et irréversibles sur l'environnement, tels que, notamment, l'extinction d'espèces et la disparition de forêts, de zones humides et de terres arables. Environ 60 % des rivières dans le monde sont tronçonnées par les barrages et les diversions. La CMB affirme que les grands barrages ont conduit à une « diminution de la biodiversité aquatique, des pêcheries en aval et en amont, et à la disparition des plaines alluviales de l'aval, des zones humides et des écosystèmes estuariens et marins proches des embouchures. » Ces impacts négatifs n'étaient pas prévus et les efforts pour y remédier n'ont pas eu d'effet.

La CMB a conclu que 20 % des terres irriguées dans le monde par les barrages sont perdues à cause de la salinisation et de la saturation des sols par l'eau, et que

La CMB estime qu'aucun barrage ne devrait être construit sans l'« adhésion démontrable » des populations concernées, et sans le consentement libre, préalable et informé des populations indigènes et tribales.

5 % de l'eau douce mondiale s'évapore des retenues.

Les barrages émettent des gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre sont responsables du changement du climat mondial. Les retenues émettent des gaz à effet de serre en raison du pourrissement de la végétation et des sols submergés, ainsi que des matières organiques qui arrivent dans les retenues depuis le bassin versant. La CMB estime qu'entre 1 et 28 % des émissions globales de gaz à effet de serre proviennent des retenues. Dans certains cas, les émissions d'une retenue peuvent être égales ou

supérieures à celles d'une centrale thermique au charbon ou au pétrole. Les émissions sont les plus fortes dans les retenues tropicales peu profondes.

Les barrages n'arrivent souvent pas à fournir les bénéfices prévus

S'il est généralement admis que les barrages peuvent être bénéfiques, les bénéfices réels sont souvent inférieurs à ceux qui avaient motivé la décision de construire l'ouvrage. En particulier, la CMB a conclu aux désavantages suivants :

- énergie : plus de la moitié des barrages hydroélectriques étudiés génèrent moins d'électricité que prévu.
- Approvisionnement en eau : 70 % n'ont pas atteint leurs objectifs.
- Irrigation : presque la moitié ont des performances inférieures à ce qui était prévu.
- Contrôle des crues : les barrages ont augmenté la vulnérabilité des hommes face aux crues.
- Les barrages multifonctions sont plus particulièrement en deçà de leurs objectifs.

Les barrages ont de mauvaises performances économiques

La CMB a conclu qu'en moyenne, les grands barrages n'ont été, au mieux, que marginalement viables économiquement. Le surcoût moyen d'un projet est de 56 % : un projet censé coûter 1 milliard d'euros coûte, au final, 1,56 milliards d'euros. L'achèvement

de la moitié des barrages étudiés a été repoussé d'un an ou plus. Si ces facteurs avaient été pris en compte au moment de la décision, de nombreuses alternatives auraient été plus viables économiquement.

Des alternatives existent, mais elles ne sont pas prises en compte sérieusement

La CMB a conclu que de nombreuses options existent actuellement pour faire face à la demande en énergie, en eau et en nourriture. L'un de ces ensembles de solutions alternatives comprend la réduction de la demande en eau et en énergie (gestion par la demande) et l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation et de la production. Il existe également de nombreuses alternatives au niveau de l'offre. Les alternatives aux barrages existent bel et bien, et sont souvent plus durables et moins onéreuses. La CMB a recommandé que les alternatives aux grands ouvrages soient traitées avec le même intérêt dans les processus de planification.

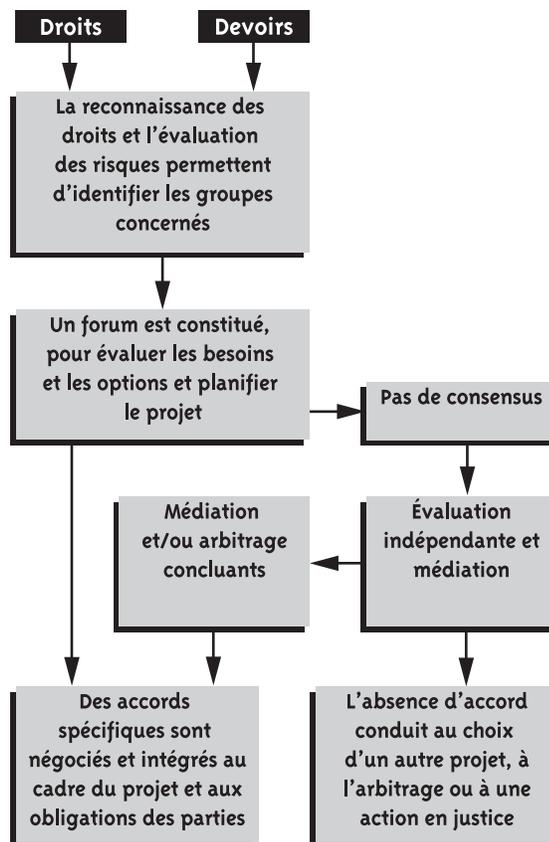
2.2 RECOMMANDATIONS

En plus d'évaluer les performances passées des barrages et de proposer des alternatives, la CMB fait des recommandations pour le futur. Celles-ci établissent un cadre pour la prise de décision applicable non seulement aux projets de barrages, mais à la planification des questions d'eau et d'énergie en général.

UNE NOUVELLE APPROCHE, FONDÉE SUR L'APPRÉCIATION DES « DROITS ET DES RISQUES »

La CMB propose une nouvelle approche de la prise de décision, fondée sur la reconnaissance des droits et l'appréciation des risques pour tous les groupes concernés. Ceci signifie que tous les groupes concernés dont les droits pourraient être affectés, ainsi que tous ceux qui pourraient être involontairement soumis à des risques, devraient prendre part au processus de décision. La CMB pense que cette approche « offre un moyen efficace de déterminer qui a une place légitime à la table des négociations et quelles questions doivent être mises à l'ordre du jour ». La CMB a développé sept priorités stratégiques pour cette nouvelle approche du développement.

Graphique n° 2 - APPROCHE « DROITS ET RISQUES »



1. Obtenir l'accord du public

La CMB déclare qu'aucun barrage ne devrait être construit sans l'« adhésion démontrable » des populations affectées, et sans le consentement libre, préalable et informé des populations autochtones et tribales concernées. Ceci devrait être atteint par le biais d'accords négociés qui ont force de loi.

2. Évaluation exhaustive des options

Avant de décider de construire un barrage, une évaluation transparente et participative des besoins en eau, en nourriture et en énergie doit être réalisée, qui prenne en compte toutes les options. Priorité doit être donnée à l'amélioration de l'efficacité et de la durabilité des systèmes existants d'approvisionnement en eau, d'irrigation et d'alimentation en énergie. Les aspects sociaux et environnementaux doivent peser autant que les facteurs techniques et économiques pendant le processus d'évaluation des options et tout au long de la planification, de la construction et de la gestion du barrage.

3. Les barrages existants

Il faut saisir les opportunités pour réhabiliter et améliorer les barrages existants afin d'en maximiser les bénéfices. Des réparations ou des indemnités rétroactives doivent être accordées aux populations qui ont subi les impacts des barrages existants. La gestion des ouvrages doit être modifiée afin d'en réduire les impacts environnementaux. Tous les barrages doivent avoir des permis d'exploitation à durée limitée. Lorsqu'un nouveau permis est demandé, il faut procéder à une étude participative d'efficacité et des impacts, qui peut conduire à des changements dans la gestion de l'ouvrage, ou à sa mise hors service.

4. Préservation des cours d'eau et des moyens de subsistance

L'évaluation des options et la prise de décision en matière d'aménagement de rivières doit donner la priorité à la prévention des impacts, puis à la réduction et l'atténuation des dommages causés à l'écosystème fluvial. Avant de prendre la décision de construire un barrage, il est nécessaire d'accumuler et d'analyser une bonne information de base ainsi que des connaissances scientifiques sur les écosystèmes, qui prennent en compte les impacts cumulatifs des barrages et des autres projets de développement sur l'environnement. Des vannes de déversement devraient être prévues pour contribuer à préserver les écosystèmes et les moyens de subsistance.

5. Reconnaissance des droits et partage des bénéfices

Les personnes qui subissent les impacts négatifs doivent être les premières à bénéficier du projet. Celles-ci comprennent les populations qui ont été déplacées, qui vivent en amont, en aval et dans le bassin hydrographique de la retenue, et celles dont les terres sont concernées par les sites de réinstallation. Ces groupes doivent participer à l'identification, la sélection, la redistribution et l'attribution des bénéfices. Les négociations avec les personnes concernées doivent aboutir à des mesures en matière d'atténuation des impacts et de développement, adoptées d'un commun accord et qui puissent être appliquées juridiquement.

6. Assurer l'application des normes

Les institutions de financement et les commanditaires de projets doivent adopter un ensemble clair de lignes de conduite et de critères communs pour le développement des ressources en eau et en énergie. Avant qu'un projet ne soit lancé, un ensemble de mesures mêlant incitations et sanctions doit être adopté, qui oblige à respecter tous les engagements concernant le projet. Des dispositions doivent être prises afin d'en finir avec les pratiques de corruption.

7. Partage des cours d'eau pour la paix, le développement et la sécurité

Des mesures doivent être prises afin que les pays résolvent leurs conflits et coopèrent sur l'aménagement des fleuves transfrontaliers. Les états doivent avoir la possibilité de s'opposer à des projets sur des cours d'eau communs, en se fondant sur les travaux d'experts indépendants ou sur d'autres dispositifs de résolution de conflits. Les principes de la CMB doivent être intégrés dans les politiques nationales de l'eau, afin d'aider à résoudre les conflits et promouvoir la coopération pour les bassins versants communs.

3

Les réactions et les suites au rapport de la CMB

Les conclusions de la CMB ont entraîné un vaste échantillon de réactions et de réponses officielles, certaines encourageantes, d'autres décevantes. De nombreuses ONG et quelques organisations internationales ont salué le rapport, demandé son adoption et l'application de ses recommandations par les partisans des barrages. D'autres organisations, gouvernements et compagnies ont rejeté le rapport.

La sortie du document a été chaudement accueillie par la coalition de militants et personnes affectées par les barrages qui ont suivi les travaux de la CMB. « *Le rapport critique un grand nombre d'aspects que les opposants aux barrages soulignent depuis longtemps. Si les constructeurs et les financeurs de barrages suivent les recommandations de la CMB, l'ère des barrages destructeurs devrait arriver à sa fin,* » ont déclaré les groupes dans une déclaration. Un « Appel aux institutions de financement », ratifié par 109 ONG de 39 pays a été publié lors de la sortie du rapport (voir encadré n° 9).

D'autres institutions ont également salué le rapport lors de son annonce à Londres. L'UICN l'a décrit comme une « *pièce blanche dans l'histoire du développement et de la gestion des grands barrages* ». Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a soutenu le rapport, et l'Organi-

sation Mondiale de la Santé a exprimé son « *soutien sans réserve* ». Skanska, une compagnie suédoise de construction de barrages, a immédiatement adopté les recommandations de la CMB.

Depuis, le rapport a entraîné quantité de réactions de différents acteurs (voir tableau n° 1). La CMB a indéniablement eu un impact, et son cercle d'influence s'élargit toujours. Mais il est clair qu'il reste à accomplir beaucoup de travail pour encourager l'industrie, les institutions de financement et les gouvernements à adopter ses recommandations. Voir chapitre 4 pour savoir comment utiliser le rapport à cette fin.

CONSEIL DE CAMPAGNE

Utilisez la page « La CMB en bref » en p. 2 du Guide du citoyen comme document à distribuer lors d'ateliers, séminaires, manifestations et autres événements. Traduisez-le dans les langues locales et distribuez-le aux communautés, aux associations concernées et autres personnes intéressées.

Tableau n° 1 - QUELQUES RÉACTIONS AU RAPPORT DE LA CMB

INSTITUTION	POSITION	COMMENTAIRES
Gouvernements		
Chine	Rejet	La Chine a soutenu initialement la CMB, mais lui a ensuite refusé la permission d'étudier ses barrages. Une conseillère principale du ministère chinois des Ressources en eau avait été pressentie comme membre de la commission, mais s'est retirée, arguant de problèmes de santé. Elle n'a pas été remplacée par le gouvernement chinois.
Allemagne	Soutien	S'est engagée à promouvoir le dialogue entre les organismes gouvernementaux, les ONG et le secteur privé sur la meilleure réaction à avoir en réponse au rapport. Aidera à soutenir l'application des mesures de la CMB par les agences allemandes d'aide au développement et auprès de la Banque mondiale.
Inde	Mitigé	Le gouvernement fédéral a refusé à la CMB l'autorisation de choisir un barrage indien pour une étude de cas, ainsi que celle d'organiser une consultation en Inde pour l'Asie du Sud. Le ministère fédéral des Ressources en eau a rejeté le rapport, bien qu'il soit un membre du Forum de la CMB. D'autres organismes du gouvernement fédéral, ainsi que certains officiels ont montré plus d'ouverture envers la CMB. Une série de consultations multisectorielles dans les régions ont montré que, parmi les officiels des gouvernements des différents états de l'Inde, il pouvait y avoir des gens favorables au travail de la CMB.
Norvège	Mitigé	Le ministère des Affaires Étrangères a coordonné une étude du rapport de la CMB réalisée par divers organismes gouvernementaux. L'étude a conclu que le rapport était « <i>extrêmement intéressant et utile</i> » mais n'a engagé aucun changement dans les politiques du gouvernement. La partie sur la coopération en matière de développement approuve les « <i>principes généraux définis par le rapport de la commission, relatifs à la participation du public et à la transparence des démarches en matière de projets de développement</i> ». Cependant, elle critique la CMB pour avoir proposé de réduire les droits des gouvernements en matière de décisions sur leurs ressources naturelles.
Afrique du Sud	Soutien	Le symposium accueilli par le gouvernement sud-africain, qui a rassemblé l'industrie et les ONG en juillet 2001, a manifesté un soutien général pour la CMB. Un processus de consultation multisectorielle a été lancé afin d'enquêter sur la façon dont les conclusions de la CMB peuvent être adaptées au contexte de l'Afrique du Sud.
Suède	Soutien	L'Agence Internationale de Développement Suédoise (AIDS) a promis qu'elle soutiendrait les efforts des gouvernements du Sud pour appliquer les conclusions de la CMB, et pour aider à faire connaître le rapport. L'AIDS a déclaré qu'elle se servirait du rapport lors de ses décisions futures en matière de projets de barrages. Cependant, elle a déclaré qu'elle n'engagerait pas de changement de politique, car elle estime que ses politiques actuelles sont proches de celles recommandées par la CMB.
Turquie	Rejet	Le directeur général turc des Travaux Hydrauliques d'État considère que la CMB est une conspiration émanant des industries nucléaires et thermiques. La Turquie a refusé d'accorder à la CMB le droit d'étudier l'énorme barrage Atatürk, en Anatolie du Sud-Est.
Royaume-Uni	Soutien	A établi une mission interministérielle pour étudier le rapport de la CMB et évaluer ses implications concernant la politique de soutien du Royaume-Uni à des barrages à l'étranger. Le Département du Développement International (DDI) a offert son soutien aux pays en voie de développement qui voudraient appliquer le rapport de la commission. Le DDI soutient un dialogue sur le rapport entre organismes gouvernementaux du Royaume-Uni, ONG, syndicats et compagnies.

Tableau n° 1 - QUELQUES RÉACTIONS AU RAPPORT DE LA CMB

INSTITUTION	POSITION	COMMENTAIRES
Gouvernements		
États -Unis	Mitigé	Les agences fédérales qui ont construit la plupart des grands barrages aux États-Unis n'ont pas réagi officiellement à la CMB. Les agences américaines de crédit à l'exportation, Ex-Im et OPIC, ont salué le rapport et se sont engagées à intégrer une partie des recommandations de la CMB dans leurs politiques.
Industrie		
Commission Internationale des Grands Barrages (CIGB)	Rejet	La CIGB, la CIID et l'IHA (International Hydropower Association) ont exercé des pressions sur les gouvernements, la Banque mondiale et autres pour rejeter le rapport de la CMB. Mais il existe des désaccords profonds au sein de ces organisations et certains départements et individus soutiennent le rapport.
Commission Internationale des Irrigations et du Drainage (CIID)	Rejet	Voir ci-dessus.
International Hydropower Association (IHA)	Critique	Voir ci-dessus. À l'heure où ces lignes ont été écrites, n'avait pas encore décidé si elle s'impliquerait dans les initiatives consécutives au rapport de la CMB.
Hydro Equipment Association (HEA)	Incertain	Créée en 2001 par Alstom, Voith-Siemens et VA Tech afin de représenter les intérêts de l'industrie hydroélectrique dans les processus « post-CMB ».
Institutions de financement internationales		
Banque Africaine de Développement (BAfD)	Soutien	A salué le rapport comme « une étape cruciale pour l'évaluation des grands barrages ». Elle prévoit « d'intégrer les lignes de conduite et les critères de la CMB dans ses propres lignes de conduite techniques, afin de soutenir [sa] récente politique de gestion intégrée des ressources en eau ».
Banque Asiatique de Développement (BASD)	Soutien	Dans un document de travail publié en août 2001, la BASD affirme qu'elle « soutient les lignes de conduite de la commission et prévoit de les prendre en considération dans tous les projets à venir ». Cependant, elle déclare également que certaines recommandations clés de la CMB, telle celle qui exige des accords négociés avec les populations affectées, sont du ressort des gouvernements et que la BASD ne les adoptera pas. La BASD a organisé une réunion multisectorielle sur la CMB aux Philippines, en mai 2001, et annoncé qu'elle participerait à l'organisation d'autres ateliers de travail au niveau national sur la CMB en 2002, au Vietnam, en Inde, au Bhoutan et au Népal.
Banque mondiale	Mitigé	Voir section 3.1
Agences de crédit à l'exportation	Mitigé	En mars 2001, les ministres de l'environnement du G8 ont appelé les agences de crédit à l'exportation à « adopter des mesures communes afin d'améliorer la transparence de leurs décisions, et notamment (...) de prendre en compte les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages qui les concernent ». Mais l'évolution générale de ces agences vers l'adoption de normes communes est très lente.

Pour plus d'informations sur les réactions au rapport de la CMB, consulter le site Internet : www.unep-dams.org.

Encadré n° 3 - L'APPEL DES ONG AUX INSTITUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

Londres, le 16 novembre 2000

Considérant le rôle des institutions de financement pour financer les grands barrages et dans le processus de la CMB, et en nous fondant sur les recommandations de la CMB, nous demandons à toutes les institutions publiques de financement, notamment la Banque mondiale, les banques de développement régionales, les agences de crédit à l'exportation et les agences d'aide bilatérales, de prendre les mesures suivantes :

- toutes les institutions publiques de financement doivent immédiatement adopter toutes les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages, et les intégrer dans leurs politiques, en particulier celles sur le développement des ressources en eau et en énergie, sur les études d'impact environnemental, sur les mesures de réinstallation et sur la participation du public.
- Toutes les institutions publiques de financement doivent lancer immédiatement des études indépendantes, transparentes et participatives de tous leurs

projets de barrages en cours et à venir. La planification et la construction de ces ouvrages doivent être interrompues le temps que ces études soient réalisées. Ces études doivent établir si ces barrages remplissent au minimum les recommandations de la CMB. Si ce n'est pas le cas, les projets doivent être modifiés dans ce sens, ou complètement arrêtés.

- Toutes les institutions qui partagent la responsabilité des impacts négatifs non pris en compte des barrages doivent immédiatement lancer un processus qui établit et finance des mécanismes d'indemnisation des populations qui ont subi les impacts sociaux, culturels et économiques des ouvrages.
- Toutes les institutions publiques de financement doivent mettre en place un moratoire sur le financement de la planification ou de la construction de nouveaux barrages, jusqu'à ce qu'elles puissent démontrer qu'elles prennent en compte les mesures ci-dessus.

Ratifié par 109 ONG de 39 pays.

3.1 LA LENTE ÉVOLUTION DE LA BANQUE MONDIALE

La réaction de la Banque mondiale au rapport a été décevante. Elle a déclaré qu'elle utiliserait le rapport « *comme une référence de valeur à prendre en compte dans ses décisions* », mais à ce jour, elle a refusé d'adopter aucune recommandation de la CMB dans ses politiques d'action.

La Banque a été l'un des deux sponsors de la CMB. Pendant les phases de création et de délibération de la CMB, elle a fréquemment souligné son rôle dans le processus, pour montrer qu'elle était capable d'écouter ses critiques et d'être un intermédiaire honnête entre les intérêts des gouvernements, du secteur privé et des ONG. Lors de la cérémonie de lancement, son président, James Wolfensohn, a déclaré que le rapport montrait qu'« *un terrain d'entente peut être trouvé entre des gens de bonne foi, venant d'horizons très différents* ».

On s'attendait donc à ce que la Banque intègre les recommandations de la CMB dans ses politiques et ses pratiques, et à ce qu'elle encourage les autres à faire de même. Mais la suite a plutôt été une bataille entre certains membres du personnel, opposés à l'intégration des recommandations de la CMB, et d'autres, directeurs exécutifs et représentants de la société civile, qui estiment que la Banque est dans l'obligation de mettre en œuvre ces recommandations.

En janvier 2002, la Banque mondiale a publié sa position officielle sur le rapport de la CMB. Dans ce document, elle déclare qu'elle « *partage les valeurs fondamentales de la CMB et conclut également au besoin d'appliquer les sept priorités stratégiques* ». Cependant, la Banque n'adoptera pas les recommandations de la CMB dans ses politiques d'action, préférant s'engager à « *travailler avec les gouvernements et les promoteurs de barrages pour appliquer, lorsque c'est nécessaire, les lignes de conduite de manière pratique et efficace* » pour des projets spécifiques.

Dans cette position officielle, la Banque déclare aussi qu'elle a lancé un « Plan d'action pour la planification et la gestion des barrages ». Ce plan contient de vagues promesses de s'engager dans des actions réparties en six sections, dont les titres sont notamment : « *travailler avec les pays emprunteurs pour une réflexion en amont de la prise de décision* » (en d'autres termes, réfléchir d'emblée aux différentes alternatives, plutôt que d'assumer que le barrage est la meilleure option) ; « *mettre en œuvre efficacement les normes existantes de la Banque mondiale* » et « *continuer à soutenir les pays emprunteurs pour améliorer les performances des barrages existants* ». Ces actions sont louables et sont depuis longtemps réclamées par les critiques.

Cependant, il n'y a aucune indication sur la façon dont ce plan d'action sera mis en pratique. Le personnel de la Banque déclare que, contrairement aux procédures usuelles de la Banque, ce plan d'action sera mis en

place « *à la demande* » et que la Banque ne « *l'imposera pas aux pays* ». Étant donné que la Banque hésite rarement à donner des conseils en matière de politiques nationales, voire même à transformer des secteurs entiers de l'économie, afin de privilégier le secteur privé, cela ressemble à une excuse pour ne pas le mettre en œuvre.

De plus, la Banque est actuellement en train de développer une « Stratégie pour le secteur des ressources en eau », qui devrait être le vecteur principal de la mise en œuvre des recommandations de la CMB. Reste à voir si cette stratégie sera significative et possible à mettre en place, et aura pour résultat des changements dans les politiques opérationnelles. À l'heure où nous écrivons ces lignes, un premier rapport de travail devait être soumis aux commentaires du public en mars 2002.

Encadré n° 4 - LE PROJET BARRAGES ET DÉVELOPPEMENT

En février 2001, les 80 participants à la dernière réunion du Forum de la CMB sont tombés d'accord sur le besoin de créer une nouvelle organisation pour faire connaître le rapport de la CMB et promouvoir le dialogue sur la mise en pratique de ses recommandations. Le résultat fut la création du Projet Barrages et Développement (PBD), sous les auspices du Programme des Nations-unies pour l'Environnement (PNUE).

Les quatre objectifs principaux du PBD sont :

- contribuer à faire connaître partout le rapport de la CMB et les informations afférentes à son travail, notamment la traduction de documents de la CMB en différentes langues ;
- soutenir le dialogue au niveau des pays, des régions et du monde, sur le rapport et les questions qu'il pose ;
- renforcer les interactions et la mise en réseau des participants au débat sur les barrages, dans le but d'inclure toutes les parties prenantes dans le dialogue ;
- faciliter le flux d'information et de conseils concernant des initiatives relatives au rapport de la CMB.

Le mandat du PBD ne lui permet pas de prendre position ou de juger des projets spécifiques ou des pratiques relatives à ces projets.

Le PBD est basé au Cap, en Afrique du Sud, et son mandat — qui a débuté en novembre 2001 — est de 2 ans. Il est financé principalement par les gouvernements suédois, suisse, allemand, britannique et néerlandais.

Un comité de pilotage international, réunissant 14 membres venus de divers horizons, guidera le travail du PBD. Le comité comprend des représentants du Indigenous Peoples' International Centre for Policy Research and Education, basé aux Philippines (fondation Tebtebba), le Save the Narmada Movement (mouvement pour sauver le fleuve Narmada, en Inde) et International Rivers Network, ainsi que de la Banque mondiale, l'UICN, des gouvernements et le secteur privé.

Le personnel et les consultants du PBD se rendront à des réunions et des conférences à travers le monde pour présenter la CMB et faire connaître ses documents. Le PBD participera aussi à l'organisation de consultations multisectorielles sur la CMB au niveau national et international, en fournissant des financements, des personnes ressources, des documents d'information et en apportant l'expérience de processus similaires organisés ailleurs dans le monde. Des informations sur les initiatives consécutives au travail de la CMB, et sur les réactions au rapport de la commission seront affichées sur le site Internet du PBD, www.unep-dams.org.

Un signe d'espoir est venu des pays financeurs qui, lors des récentes négociations sur le financement de l'Association Internationale de Développement (AID), a demandé que « *l'AID prenne en compte les valeurs fondamentales et les priorités stratégiques suggérées par la CMB pour la préparation et l'évaluation des projets de barrages* ». L'AID est l'organisme de la Banque mondiale qui apporte son soutien aux pays les plus pauvres.

Pour plus d'informations, voir le site Internet du département Aménagement de la ressource en eau de la Banque mondiale : www.worldbank.org/water.

3.2 LES ACTIVITÉS DE LA CMB DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT

La commission elle-même a été dissoute avec la publication du rapport, mais un petit secrétariat est resté en activité jusqu'à septembre 2001 pour promouvoir et faire connaître le rapport. À ce jour, il a distribué environ 4 600 copies imprimées du rapport, et plus de 15 000 CD-Rom, qui comprennent le rapport et des milliers de pages d'informations de référence. Le rapport complet a été traduit en espagnol et peut être téléchargé sur www.dams.org. Des négociations sont en cours pour le publier en chinois et en français. Un résumé du rapport est disponible en huit langues, et peut aussi être téléchargé sur www.dams.org.

En février 2001, les 80 participants à la dernière réunion du Forum de la CMB sont tombés d'accord sur le besoin d'une nouvelle organisation pour faire connaître le rapport de la CMB et promouvoir le dialogue sur la mise en pratique de ses recommandations. Le résultat fut la création du Projet Barrages et Développement, sous les auspices du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE). Le mandat du PBD est de faire connaître le rapport, de coordonner les traductions et de soutenir le dialogue sur les conclusions de la CMB entre les gouvernements, les compagnies, les ONG et les autres parties prenantes (voir encadré n° 3).

Depuis la sortie du rapport de la CMB, les anciens membres de la commission et le personnel du secrétariat l'ont présenté lors de réunions dans 25 pays. Les ONG, dans de nombreuses parties du monde, ont organisé des ateliers de travail au niveau local, régional ou national pour faire connaître ses conclusions. Des associations qui travaillent sur des barrages spécifiques ont commencé à utiliser les recommandations de la CMB pour renforcer leurs campagnes contre des projets destructeurs (voir chapitre 4).

4

Utiliser le rapport de la CMB

« Nous avons dit
notre histoire. Ce qui
se passe ensuite
dépend de vous. »

RAPPORT DE LA CMB.

La CMB était une commission internationalement respectée, composée de membres représentant toutes les opinions sur les barrages. C'est pourquoi ses conclusions et recommandations peuvent avoir un poids important dans les campagnes contre les barrages dans le monde.

Le rapport de la CMB élabore un modèle de prise de décision participative qui peut s'appliquer bien au-delà des secteurs de l'eau et de l'énergie. Il peut être utilisé pour soutenir les ONG, les mouvements populaires et les professionnels intéressés par la question, dans leurs efforts vers la transparence et la démocratie dans les processus de prise de décision, vers le contrôle de la communauté sur les ressources locales, vers la justice sociale, la protection de l'environnement et la gestion équitable et durable de ressources limitées.

Mais il y a un problème. Les lignes de conduite de la CMB ne constituent pas une loi internationale, et ses recommandations ne sont obligatoires pour aucune institution. Il revient aux ONG et aux mouvements populaires de faire pression sur les gouvernements, les compagnies et les institutions de financement pour faire appliquer les recommandations de la CMB.

Nous devons nous-même apprendre à connaître, puis faire connaître ce rapport et les outils qu'il propose à nos communautés et nos gouvernements, dans notre poursuite d'un développement équitable et écologiquement durable. Nous devons faire pression sur les gouvernements et les institutions de financement afin qu'ils adoptent et mettent en pratique les recommandations de la CMB. Nous devons démontrer comment chaque projet spécifique ne correspond pas aux recommandations de la CMB, et comment il peut les prendre en compte. Nous devons proposer des alternatives aux barrages. Nous devons utiliser les recommandations de la CMB pour demander des réparations ou des indemnités rétroactives pour les communautés affectées par les barrages existants.

Cette section offre quelques idées sur la façon dont vous pouvez utiliser le rapport de la CMB pour empêcher des projets de développement destructeurs et promouvoir des alternatives. Sont également inclus des exemples de ce qu'ont organisé d'autres ONG et des mouvements populaires à la suite de ce rapport.

4.1 COMMENT UTILISER LE RAPPORT DE LA CMB ?

La CMB représente un outil de valeur pour les ONG et les communautés affectées par les projets de barrages. Quelques idées d'utilisation de ce rapport :

Éduquer les communautés et les ONG

- Traduisez ce *Guide du citoyen* dans vos langues locales et faites-le circuler auprès de communautés menacées par des projets et les ONG.
- Traduisez certaines parties du rapport de la CMB dans vos langues locales et faites-les circuler largement à travers le pays. Contactez le Projet Barrages et Développement pour financer ces traductions.
- Organisez des réunions locales, régionales et nationales pour les communautés affectées et les ONG pour leur apprendre à connaître la CMB. Utilisez cette opportunité pour établir un réseau local, régional ou national sur les barrages. Invitez un ancien membre de la CMB ou un membre du personnel du secrétariat pour présenter le rapport lors de la réunion (voir en p. 24 pour des exemples en Inde et aux Philippines).
- Organisez une conférence de presse pour faire part des conclusions de la CMB et de ses implications dans votre région. Invitez des experts locaux, si possible, pour discuter des impacts de projets spécifiques.

S'opposer aux projets

- Préparez votre propre analyse de la façon dont un projet prend en compte les recommandations de la CMB et distribuez-le aux agences gouvernementales et aux financeurs (voir encadré n° 5 pour un exemple). Le rapport de la CMB a une section spéciale sur les projets de barrages en cours, qui donne des recommandations spécifiques pour les barrages à différents stades de préparation ou de construction (voir p. 50).
- Établissez une équipe de travail indépendante pour analyser la façon dont un projet prend en compte les recommandations de la CMB, ou faites pression sur le gouvernement ou l'organisme de financement pour qu'il mette en place cette équipe. Faites appel, selon vos besoins, à des experts locaux et internationaux émanant d'organismes universitaires, industriels ou de recherche. Les opinions d'experts indépendants peuvent avoir plus de crédibilité pour

les gouvernements ou les organismes de financement que des analyses réalisées par des ONG. L'utilisation de panels d'experts indépendants est recommandée par la CMB (voir la ligne de conduite n° 22 des « Lignes de conduite pour une bonne pratique »).

Influencer les politiques gouvernementales

- Demandez que les recommandations de la CMB soient intégrées dans les lois et les politiques nationales et faites pression sur les organismes gouvernementaux pour qu'ils prennent officiellement en compte ces recommandations. Ces organismes sont notamment les ministères de l'énergie et de l'eau ; les autorités qui supervisent les autorisations pour les projets en matière d'énergie, de contrôle des crues, d'irrigation et d'approvisionnement en eau ; les opérateurs comme les producteurs d'électricité ou les agences de bassin ; et les institutions qui financent les infrastructures publiques et le développement.
- Faites campagne pour faire pression sur l'agence de crédit à l'exportation et l'agence d'aide bilatérale de votre pays afin qu'elles adoptent les recommandations de la CMB. Éduquez et faites pression sur vos élus pour exiger que ces agences rendent des comptes sur leurs actions.
- Organisez au niveau national des forums ouverts à toutes les parties prenantes, pour discuter et mettre en application les recommandations de la CMB. Contactez le Projet Barrages et Développement pour financer ces activités. Voir encadré n°6 pour des conseils sur l'organisation de tels projets.
- Participez à des ateliers de travail nationaux organisés par le Projet Barrages et Développement, par des institutions multilatérales comme la Banque Asiatique de Développement, et à d'autres forums officiels.
- Demandez la création d'une Commission nationale des barrages, selon un processus et une méthodologie similaires à ceux de la Commission internationale des barrages.

Inciter les institutions financières internationales à adopter les recommandations de la CMB

- Lancez ou participez à des campagnes nationales, régionales ou internationales pour faire pression sur la Banque mondiale, les banques régionales de développement, les agences de crédit à l'exportation et les agences d'aide bilatérales afin qu'elles adoptent les recommandations de la CMB.
- Faites pression sur vos ministères des finances pour qu'ils incitent la Banque mondiale et les autres institutions à adopter les recommandations de la CMB. Essayez d'obtenir que votre parlement ou assemblée nationale vote une législation exigeant de votre gouvernement qu'il demande des réformes à la Banque mondiale et aux autres institutions financières internationales. Ceci est particulièrement efficace pour les pays financeurs, qui peuvent exiger de contribuer au financement de la Banque mondiale et des autres institutions à la condition que des réformes spécifiques soient lancées.

Demander des réparations

- Utilisez les recommandations de la CMB pour exiger des réparations pour les communautés affectées par les barrages existants.
- Incitez votre gouvernement à mettre en place un comité indépendant et multisectoriel, afin de s'occuper des problèmes non résolus des barrages déjà construits (recommandé par la CMB, chapitre 10.2).

CONSEIL DE CAMPAGNE

Le Projet Barrages et Développement peut être une ressource pour les ONG. Celles qui veulent organiser ou participer à des ateliers de travail sur le rapport de la CMB, traduire des documents de la CMB, ou inviter une personne ressource pour expliquer le processus de la CMB lors d'une réunion ou une conférence peuvent contacter le PBD à info@unep-dams.org.

Promouvoir des alternatives

- La CMB a identifié un éventail d'alternatives aux barrages pour faire face aux besoins en énergie et en eau et pour gérer les crues. Utilisez les recommandations de la CMB pour encourager les gouvernements à mettre en place des évaluations participatives sur les besoins et les options.
- Organisez vos propres processus locaux pour identifier les besoins et les buts du développement.
- Faites-vous aider par des experts du monde universitaire, de l'industrie et de la recherche pour évaluer l'éventail d'options disponibles et recommandez la meilleure option en fonction de critères sociaux, environnementaux et économiques. Faites la promotion de cette option auprès du gouvernement et des financeurs. Développez votre propre projet et utilisez-le comme modèle.

4.2 EN QUOI LE PROCESSUS DE LA CMB PEUT-IL S'APPLIQUER À D'AUTRES SECTEURS?

Les recommandations de la CMB proposent une nouvelle approche du développement, fondée sur des valeurs de base généralement partagées et sur des conventions internationales. En conséquence, un grand nombre de ses priorités stratégiques et de ses lignes de conduite peuvent être appliquées, plus généralement, à la planification des infrastructures et du développement. La CMB appelle au consentement libre, préalable et informé des peuples indigènes concernés par un projet, à une évaluation exhaustive des options avant la construction, et à une prise de décision fondée sur des facteurs sociaux et environnementaux aussi bien qu'économiques.

Voici quelques exemples sur la façon dont les recommandations de la CMB peuvent être appliquées à d'autres secteurs :

- les principes d'une acceptation publique démontrable et du consentement préalable et éclairé doivent être intégrés aux politiques nationales sur l'énergie et l'eau, dans les décrets d'expropriation et dans les politiques qui réglementent les transports, l'extraction minière et l'occupation des terres. Ils doivent aussi être intégrés aux politiques des institutions internationales de financement.

- Les principes d'évaluation participative des besoins et des options doivent être étendus à d'autres secteurs, tels que les transports, les industries d'extraction, les secteurs industriels et des télécommunications, et intégrés aux politiques et lois respectives.
- Le principe de réparations pour les problèmes créés par des projets anciens doit aussi être appliqué à l'extraction minière, la gestion des forêts, le développement urbain, les transports ou tout autre projet qui laisse un héritage d'impacts sociaux et environnementaux non résolus.

4.3 LA CMB SOUTIENT DES RÉPARATIONS AUX COMMUNAUTÉS LÉSÉES PAR LES BARRAGES

Les ONG peuvent utiliser le rapport de la CMB pour soutenir leur exigence de réparations ou de compensations rétroactives pour les communautés affectées par les barrages. La CMB recommande que « *les problèmes sociaux majeurs associés aux grands barrages existants soient identifiés et évalués ; que des processus et des mécanismes soient développés avec les communautés concernées afin d'y pallier* ». La CMB estime que des réparations doivent être attribuées aux communautés affectées avant de financer de nouveaux projets de barrage dans la même région ou bassin versant.

CONSEIL DE CAMPAGNE

Organisez une action le 14 mars, Journée internationale d'action contre les barrages et pour les rivières, l'eau et la vie, qui demande à votre gouvernement de mettre en application les recommandations de la CMB. En 2001, plus de 25 pays ont participé à cette journée internationale d'action. Contactez IRN pour plus de détails.

Processus de réparations

Le rapport établit un processus pour évaluer les réclamations et fournir des réparations. La CMB estime que la responsabilité d'initier le processus de réparations doit émaner du gouvernement, mais que de nombreux acteurs peuvent être impliqués, y compris des institutions financières, des organisations internationales et des corporations privées.

La CMB recommande que les gouvernements nomment un comité indépendant qui comprenne des experts en droit, le propriétaire du barrage, les personnes affectées et d'autres parties concernées pour :

- définir des critères pour évaluer les réclamations ;
- identifier les individus, les familles et les communautés qui peuvent prétendre à des réclamations ;
- organiser des négociations avec les personnes affectées pour définir ensemble des mesures légales de réparations.

Les personnes affectées doivent recevoir un soutien légal, professionnel et financier pour participer à l'évaluation, aux négociations et à la mise en place des réparations.

Évaluer les dommages

Les dommages doivent être évalués dans le cadre du bassin versant, pour inclure non seulement ceux qui ont été déplacés par le projet, mais aussi ceux qui ont été affectés en amont et en aval du barrage. Les évaluations doivent inclure les pertes non-matérielles, et les réparations doivent être définies selon les priorités et les besoins des communautés. Par des changements de gestion du barrage ou sa mise hors service, les réparations peuvent prendre la forme d'attribution de ressources tels que la terre, l'eau et l'accès à des sites sacrés.

Un comité indépendant doit être créé pour collecter, gérer et distribuer les indemnités. De tels comités doivent inclure des représentants locaux sélectionnés par le gouvernement et les communautés affectées. La responsabilité des organismes chargés des réparations doit être assurée par des accords écrits et des possibilités de recours légal.

Encadré n° 5 - ÉVALUER UN PROJET EN FONCTION DES RECOMMANDATIONS DE LA CMB

Ceci est l'analyse d'IRN sur le projet de barrage de Nam Theun 2 au Laos, étudié à la lumière des recommandations de la CMB. Cette analyse a été préparée et publiée lors de la sortie du rapport à Londres en novembre 2000. Une analyse plus détaillée sur la mise en conformité de Nam Theun 2 avec les lignes de conduite de la CMB est disponible sur www.irn.org/programs/mekong. D'autres analyses d'IRN sur des projets de barrages sont disponibles sur www.irn.org/wcd. Vous pouvez utiliser ces ressources pour des idées sur la façon de conduire vos propres évaluations.

Historique

Prévu sur le quatrième plus gros affluent du Mékong, le barrage de Nam Theun 2 (50 mètres de haut), est le projet de barrage hydroélectrique le plus grand et le plus controversé du Laos. Le projet, du type « build-own-transfer » (construire-posséder-transférer) et d'un coût de 1,2 milliards de dollars, est porté par Électricité de France (EDF) et deux compagnies thaïlandaises, en association avec le gouvernement du Laos. Pratiquement toute la production (capacité de 1 060 MW) serait exportée

vers la Thaïlande. Le projet est actuellement arrêté en attendant un accord d'achat de l'énergie avec la société d'électricité thaïlandaise, un accord de concession avec le gouvernement du Laos, et la décision de la Banque mondiale concernant les garanties et l'assistance financière qu'elle accorderait au projet.

En cas de construction, le projet forcerait 4 500 personnes à quitter leurs terres ancestrales, priverait des dizaines de milliers d'autres personnes de leur moyens de subsistance (pêche et agriculture vivrière), et inonderait 450 km² du plateau du Nakai, une région d'une grande diversité biologique. La viabilité économique du projet, qui produirait de l'électricité à destination de la Thaïlande, est mise en doute en raison du surplus d'énergie en Thaïlande et de l'évolution du marché de l'énergie.

Alors qu'elle déclare publiquement ne pas avoir pris de décision en ce qui concerne son soutien au projet, la Banque mondiale a soutenu massivement Nam Theun 2 puisqu'elle en a financé l'étude de faisabilité en 1989. En raison des risques perçus pour les investissements au Laos, les promoteurs du projet sont incapables d'attirer des financeurs sans les garanties et l'assistance financière de la Banque mondiale.

ÉVALUATION EXHAUSTIVE DES OPTIONS

Recommandation de la CMB : « Une évaluation multi-critères a été utilisée pour déterminer et sélectionner les meilleures options parmi un éventail complet d'alternatives. La détermination des options a pris en compte toutes les alternatives en matière de politique, de programme et de projet. »

Réalité : La Banque mondiale a soutenu le projet afin de créer des revenus pour le Laos, mais aucune évaluation exhaustive des alternatives en matière de revenus en devises n'a été réalisée. Il n'y a eu aucune analyse de la façon dont les ressources de la région pouvaient être gérées pour trouver un équilibre entre la protection du bassin versant et l'amélioration des ressources des habitants, tout en évitant les impacts négatifs sérieux prévus pour Nam Theun 2.

GAGNER LE SOUTIEN DE LA POPULATION

Recommandation de la CMB : « Les personnes concernées participent à la conception du projet et aux négociations sur les impacts. Les peuples tribaux et autochtones ont donné leur consentement libre, préalable et informé. La participation effective à un forum multisectoriel doit être facilitée en donnant accès à temps aux informations et en fournissant un soutien juridique et tout autre soutien nécessaire. »

Réalité : Les promoteurs du projet se réfèrent à un programme de participation publique mené en 1997 pour affirmer que Nam Theun 2 a gagné le soutien de la population. Cependant, dans une contribution à la CMB, Shalmali Guttal, de l'ONG Focus on the Global South, affirme que la décision de construire le barrage a été prise bien avant ce processus. « La participation des communautés affectées et du public en général a été sollicitée à la fin du processus d'élaboration du projet, dans le cadre des options de réinstallation et des mesures de compensation. » L'information n'était accessible ni aux populations directement affectées, ni même aux officiels du gouvernement, en raison du fossé impressionnant entre les connaissances des experts étrangers d'un côté, et celles des populations locales de l'autre. « Il n'y a eu pratiquement aucune opportunité réelle dans les consultations publiques pour que la population laotienne puisse remettre en cause les informations présentées ou la viabilité générale du projet. »

RISQUES

Recommandation de la CMB : Les risques doivent être analysés en toute équité et discutés publiquement. « [Les risques] doivent être identifiés, mis en perspective et pris en compte publiquement. Plus important, il faut fournir aux personnes exposées involontairement à ces risques le droit légal d'engager un processus transparent avec ceux qui prennent ces risques, pour s'assurer que les risques et les bénéfices soient négociés sur une base plus équitable. [...] Il faut déterminer, au terme d'un processus politique collectif, quel est le niveau acceptable de risques. »

Réalités : Les risques pour des milliers de personnes de perdre leurs ressources fondées sur la pêche ou autres, n'ont jamais été pris en compte dans l'évaluation des risques du projet. Ces « preneurs de risques involontaires » n'ont eu aucune opportunité de participer aux décisions qui affectent leurs vies.

PRISE EN COMPTE DES BARRAGES ACTUELS

Recommandation de la CMB : Le rapport conclut que « les questions sociales et environnementales majeures associées aux barrages existants ont été identifiées et prises en compte ; des processus et des mécanismes ont été mis en place avec les communautés affectées pour y remédier ». Il établit aussi que « les impacts cumulatifs des projets doivent être analysés » et que « les impacts environnementaux des projets passés doivent être évalués et incorporés dans l'évaluation des besoins ».

Réalité : Le barrage de Theun-Hinboun, 50 km en aval du site du projet de Nam Theun 2, a été financé par la Banque Asiatique de Développement et terminé en 1998. Theun-Hinboun a eu un impact sévère sur les ressources de plus de 25 000 personnes vivant en aval et en amont du barrage, notamment la réduction de la pêche, la destruction des jardins potagers et des sources d'eau potable à la saison sèche et des difficultés accrues de transport. Malgré les pressions soutenues des ONG et les nombreuses promesses de la BASD, des compensations équitables n'ont toujours pas été attribuées aux communautés affectées.

Financer les réparations

La commission estime que les réparations peuvent être financées par des fonds provenant des budgets des autorités nationales, régionales, et/ou locales ; par un pourcentage des prêts et dons aux projets de barrages ; ou par un pourcentage du revenu actuel des projets relatifs à l'énergie et à l'eau.

La CMB recommande également que les agences d'aide bilatérale et les banques multilatérales de développement « *étudient l'éventail des projets passés pour identifier ceux dont les performances ont été décevantes ou posent des problèmes non résolus, et qu'elles financent leur part en prenant en compte le poids financier de tels projets pour les pays emprunteurs. Ceci peut signifier, par exemple, d'annuler la dette liée à ces projets, de convertir le paiement de cette dette en une assistance au développement visant les régions affectées, ou de fournir une nouvelle assistance pour aider les pays emprunteurs à résoudre leurs problèmes économiques, sociaux et environnementaux non résolus* ».

De tels financements peuvent être déposés sur un fonds de placement qui bénéficiera sur le long terme aux communautés affectées. Il est également possible de faire payer un pourcentage de leurs bénéfices aux organisations et aux industries qui ont gagné de l'argent en planifiant les projets de barrages ou en organisant le déplacement des communautés. Les fonds peuvent aussi provenir d'un impôt pour les réparations, prélevé sur tous les contrats futurs liés aux barrages (notamment la maintenance et les rénovations des barrages existants).

Pour plus d'informations, voir *Reparations and the Right to Remedy*, de Barbara Johnson, un article réalisé pour la CMB, disponible sur www.dams.org ou sur le CD-Rom de la CMB.

4.4 ÉTUDES DE CAS - COMMENT D'AUTRES ASSOCIATIONS ONT UTILISÉ LE RAPPORT DE LA CMB

Étude de cas n° 1 - Organiser des ateliers de travail pour impliquer les gouvernements régionaux en Inde

Le South Asia Network on Dams, Rivers and People (réseau sud-asiatique sur les barrages, les rivières et les populations - SANDRP) a organisé, en 2001, une série d'ateliers de travail sur la CMB en Inde. Leurs objectifs principaux étaient de faire connaître le rapport de la CMB aux personnes et aux organisations concernées par les barrages et de discuter des possibilités de sa mise en œuvre en Inde. Toutes les parties prenantes qui étaient d'accord avec ces objectifs, étaient invitées à participer à ces réunions. Des représentants du gouvernement, des élus, des universitaires, des experts indépendants, des journalistes, des ONG, des mouvements et des personnes affectées ont participé aux différentes réunions.

SANDRP, en collaboration avec les organisations locales, a organisé des réunions dans plusieurs villes, notamment Hyderabad, Shillong, Ranchi, Indore, Bangalore et Khedi-Balwadi (un village affecté par le barrage de Man, dans la vallée de la Narmada). En plus des ateliers du SANDRP, une consultation nationale de deux jours et une réunion d'un jour organisées par la CMB et India International Centre se sont tenues à Delhi en mai 2001. Une réunion a été organisée à Pune par la CMB et le Gomukh Trust.

Avant les réunions, SANDRP a publié une traduction en hindi de l'étude menée par la CMB sur l'Inde. Le résumé du rapport de la CMB a été également traduit en hindi et s'est révélé un document utile. Le rapport entier, ainsi que le CD-Rom, en anglais, ont également circulé.

Hormis la discussion du rapport de la CMB, les réunions ont fourni une excellente occasion d'élargir le réseau et d'en savoir plus pour toutes les personnes concernées. L'échange d'informations et de conseils sur des enjeux était un objectif secondaire des réunions. La couverture médiatique des réunions a contribué à faire connaître le rapport de la CMB, ses processus et son message à un public plus large.

Réactions du gouvernement

Les réunions ont fourni l'occasion d'entendre les différentes réactions des agences gouvernementales au rapport de la CMB. Lors de la réunion de Delhi organisée par la CMB, un membre de la Commission de planification a exprimé son excellente opinion du rapport, tandis que des officiels du ministère de la Ressource en Eau tentaient de mettre l'accent sur les problèmes du rapport.

Plusieurs représentants d'états ont dit le bien qu'ils pensaient de la CMB et insisté sur la nécessité pour l'Inde de mettre en œuvre ses recommandations. À la suite de la réunion de Mumbai, le secrétaire en chef de l'état du Maharashtra a invité la CMB à présenter le rapport et ses conclusions aux officiels et aux ministères concernés du gouvernement de l'état du Maharashtra. Une possibilité similaire s'est offerte dans l'état d'Andra Pradesh à la suite de la réunion d'Hyderabad.

Lors de la réunion de Bangalore, un groupe de travail a été mis en place pour mettre en œuvre les recommandations. Barh Mukti Abhiyaan, l'organisateur local de la réunion de Ranchi, a proposé d'organiser des réunions dans tous les districts de Bihar et Jharkhand. Les participants de la réunion de Shillong ont décidé d'organiser dans le Nord-Est une vaste série de réunions sur les barrages.

Réunions avec les populations concernées

Parmi toutes les réunions, celle de Khedi Balwadi était unique car elle se tenait dans un village tribal dans la vallée de la Narmada, qui était condamné à être submergé au moment de la réunion. Les populations affectées et les militants luttant contre au moins cinq projets de barrages dans la vallée de la Narmada, ont participé à la réunion, partagé leurs expériences et les ont comparées avec les recommandations de la Commission Mondiale des Barrages. Cette comparaison – présentée par les populations affectées elles-mêmes – a montré à quel point l'Inde est loin de mettre en application les lignes de conduite de la CMB dans sa planification relative à l'énergie ou à l'eau, et à quel point notre combat est difficile pour intégrer les populations et un peu de raison dans les processus de décision en matière de grands barrages.

Himanshu Thakkar
South Asia Network on Dams, Rivers and People

Étude de cas n° 2 - L'atelier de travail des Philippines mène à la création d'un réseau national sur les barrages

La Cordillera Peoples' Alliance a organisé un atelier de travail national sur les barrages en mars 2001 à Baguio City. Cette réunion a fourni une occasion pour les personnes affectées par les barrages, les militants et les ONG concernées, de discuter des projets de barrages aux Philippines, du rapport de la CMB, des questions juridiques liées aux barrages et des alternatives de développement.

Quarante-huit représentants d'ONG et de communautés affectées par les barrages de l'ensemble du pays ont participé pendant trois jours à l'atelier de travail. Au terme du colloque, les participants ont décidé de créer un réseau national, avec un cadre général d'action, commun aux populations affectées et aux professionnels des ONG.

À travers l'échange d'informations et le partage des luttes des communautés, les participants ont acquis une meilleure connaissance des impacts des différents projets de barrages dans le pays. Les rapports des représentants des communautés affectées ont souligné des problèmes communs : violation des droits des personnes affectées, bénéfices économiques douteux, fausses promesses des promoteurs des projets, fardeau financier accru causé par les énormes emprunts faits à l'étranger pour financer les projets, et remise en question de la viabilité du programme de développement de l'énergie mené par le gouvernement philippin.



Les participants à l'atelier de travail ont développé un plan d'action pour le réseau, qui comprend la traduction du rapport de la CMB dans les diverses langues locales ; la recherche sur les barrages et sur les études d'impact environnementales ; le lancement d'actions communes lors de la Journée de la Terre, de la Journée mondiale de l'environnement, de la Semaine des peuples indigènes, et de la Journée internationale d'action contre les barrages. Un comité de pilotage du réseau a été constitué, qui comprend des représentants de toutes les régions du pays.

L'atelier s'est conclu par l'engagement des 48 participants, exprimé dans une Déclaration du peuple contre les grands barrages. La déclaration affirme : « *Il est clair, d'après nos conditions de vie, que les grands barrages ne sont pas efficaces en matière de développement et n'ont pas répondu aux besoins pour améliorer la vie et organiser le développement.* » Elle appelle à l'arrêt de tous les projets actuels, à un moratoire sur la construction de nouveaux barrages, à la compensation pleine et entière des ressources des communautés affectées, et à la réhabilitation immédiate des écosystèmes atteints par les barrages existants. La déclaration a, de plus, demandé au gouvernement de la présidente Gloria Macapagal-Arroyo de respecter et soutenir les droits des paysans et des peuples autochtones affectés par les barrages, et de développer des options efficaces, équitables et durables en matière de développement des ressources en eau et en énergie.

Cordillera Peoples' Alliance

Étude de cas n° 3 - Les ONG ougandaises utilisent la CMB pour souligner les problèmes du barrage de Bujagali

L'Ouganda est l'un des pays les plus pauvres du monde. Environ 95 % de sa population n'a pas accès à l'électricité, et la plupart des habitants ne pourraient la payer même s'ils étaient connectés au réseau national. En 1996, la corporation américaine AES, le plus important producteur d'énergie indépendant au monde, a obtenu du gouvernement ougandais la concession pour construire un ouvrage hydroélectrique de 530 millions de dollars aux chutes de Bujagali. Le projet a été confronté à l'opposition importante des associations locales environnementales et de droits de l'homme, de l'industrie des sports d'eau vive, et des organisations internationales.

Les groupes ont identifié quelques unes des façons dont le projet de Bujagali manquait aux recommandations de la CMB. Le projet avançait en l'absence d'un certain nombre d'études de référence, dont la CMB recommande qu'elles soient menées avant de prendre une décision pour un projet de barrage. Ainsi, il n'y a eu aucune « évaluation des besoins » pour déterminer les besoins en énergie les plus pressants des citoyens ougandais ; aucune évaluation exhaustive des options pour identifier les meilleures réponses à ces besoins ; aucune analyse des impacts cumulatifs du projet (le barrage serait le troisième sur une courte section du Nil) ; et aucune prise en compte publique des risques du projet pour les citoyens.

Après avoir écrit des lettres aux financeurs potentiels, notamment la Banque mondiale, concernant les problèmes du projet et la non application de diverses recommandations de la CMB, les associations ougandaises ont déposé plainte auprès du bureau de médiation de l'IFC (la branche de la Banque mondiale qui prête au secteur privé, et l'un des principaux financeurs du projet de Bujagali). Cette plainte demandait que « *le projet soit étudié de façon indépendante à la lumière du récent rapport de la Commission Mondiale des Barrages* », puis énumérait les façons dont le projet manque aux recommandations, l'un des problèmes majeurs identifiés par les ONG étant les risques pour les « preneurs de risques involontaires ». Les ONG ont repris les termes de la CMB pour demander que le contrat du projet (appelé Accord d'Achat d'Énergie, ou AAE) soit rendu public. Celui-ci détermine notamment qui prend en charge les

risques économiques : par exemple, qui prend en charge les coûts si le projet n'atteint pas les objectifs de production prévus. Il semblerait que ce document stipule que la plupart des risques incomberaient à l'Ouganda.

Le bureau de médiation de l'IFC a reconnu que le projet « *peut être considéré comme un cas important* » à la lumière du rapport de la CMB, et qu'« *il était difficile, voire impossible, d'avoir une discussion fructueuse sur les implications économiques de Bujagali sans accès à l'AAE* ». Le rapport du bureau de médiation a soutenu de nombreuses questions posées par les ONG. Cependant, la courte réponse de la Banque mondiale a réfuté la plupart de ces questions et refusé de rendre l'AAE public.

En décembre 2001, la Banque mondiale a publié un court rapport sur la façon dont le projet appliquait les recommandations de la CMB. Celui-ci commence en arguant que le projet était déjà bien avancé lors de la publication du rapport de la CMB, et ne mentionne pas du tout la question des risques. Le jour suivant, les directeurs exécutifs de la Banque approuvaient le financement du barrage de Bujagali.

Leçons à tirer

Bien que le projet de barrage de Bujagali n'ait pas été arrêté par les efforts des ONG pour faire appliquer les recommandations de la CMB, ces efforts ont retardé son avancement et attiré l'attention sur ses impacts. Les leçons à tirer de cette expérience sont notamment :

1 - Commencez par l'éducation. Travaillez avec les agences gouvernementales clés, les médias, d'autres associations de citoyens et vos propres adhérents pour discuter de la CMB et de ses implications pour votre nation. Citées hors contexte, les recommandations peuvent être suffisamment vagues pour que les promoteurs du barrage réfutent l'analyse selon laquelle le projet ne les met pas en pratique. Cette tactique est également efficace avec les médias, qui ont un temps d'attention court et sont peu adaptés aux enquêtes en profondeur.

2 - Des agences comme la Banque mondiale utiliseront l'argument de « souveraineté nationale » pour ne pas appliquer de nombreuses recommandations de la CMB. Par exemple, en ce qui concerne le manque d'évaluation des besoins pour Bujagali, la Banque déclare qu'elle « *note que, dans les pays développés et ceux en voie de développement, l'État a le droit de prendre des décisions dans l'intérêt de la communauté dans son ensemble, et de déterminer l'utilisation des ressources naturelles en fonction des priorités nationales* ».

3 - Dès le début de votre campagne, soulevez la question des options et des besoins. Essayez de mandater des experts et des universitaires indépendants pour faire de la recherche sur ces sujets. Les projets de grands barrages sont souvent déjà bien avancés lorsque les associations de citoyens se mobilisent, et il est donc important de « commencer par le commencement » et d'essayer d'amasser des données solides sur les besoins de la nation et les meilleures options pour y subvenir. Les militants de Bujagali ont tenté d'inciter la Banque et les autres financeurs à effectuer ce travail, mais les probarrages les ont constamment traités de simples militants « anti-développement », qui ne proposaient « aucune bonne alternative » au barrage.

Lori Pottinger
Campagnes en Afrique d'IRN

Étude de cas n° 4 - L'utilisation de la CMB contribue au succès de la campagne contre Ilisu

En novembre 2001, la firme britannique de construction Balfour Beatty et son partenaire italien Impregilo se sont retirés du projet de barrage controversé d'Ilisu, en Turquie, en citant des raisons économiques, sociales et environnementales. Le retrait des compagnies signifie que le projet, d'un coût de 2,5 milliards de dollars, n'a plus le soutien financier des gouvernements britannique, américain et italien, ce qui met son futur en doute.

Le retrait de Balfour Beatty était le fruit d'une campagne de deux ans, menée par une coalition d'associations anglaises des droits de l'homme et de protection de l'environnement, qui ont formé la Coalition contre le barrage d'Ilisu. L'objectif principal de la campagne était d'empêcher l'agence britannique de crédit à l'exportation d'accorder un soutien de 200 millions de dollars à la construction d'Ilisu par Balfour Beatty.

Le barrage d'Ilisu était prévu sur le Tigre, au Kurdistan turc. Le barrage affecterait 78 000 personnes, en majorité des Kurdes, dans une région où les violations des droits de l'homme ont été nombreuses. Il noierait également des sites archéologiques uniques, notamment la cité d'Hasankeyf, vieille de 10 000 ans.

La coalition a utilisé de nombreuses tactiques différentes, notamment l'utilisation stratégique des recommandations de la Commission Mondiale des Barrages, pour prendre pour cible à la fois le gouvernement britannique et Balfour Beatty.

Viser le gouvernement

Pour remettre en cause le soutien du gouvernement britannique et d'autres gouvernements au barrage d'Ilisu, la coalition a constamment mis en lumière la façon dont le projet ne mettait pas en application les lignes de conduite internationales, notamment celles de la CMB.

En octobre 2000, une mission chargée de collecter des informations sur le terrain dans la région du barrage d'Ilisu, a révélé que le projet avait des problèmes majeurs : il n'y avait eu notamment aucune consultation significative avec les communautés locales, et les conditions politiques dans la région rendaient impossible une réinstallation équitable et juste.

Dans les jours précédant la publication du rapport de la CMB en novembre 2000, la coalition est parvenue à faire parler du barrage d'Ilisu dans les plus grands quotidiens nationaux, si bien que les médias étaient déjà informés du problème lorsque s'est tenue la conférence de presse des ONG le jour de la publication. Ilisu est ainsi devenu, pour les médias mondiaux, l'exemple même du barrage construit sans se soucier des nouveaux critères de la CMB.

Le jour de la publication du rapport, la coalition a publié une lettre ouverte au gouvernement britannique déclarant que le projet violait les sept priorités stratégiques de la CMB. La coalition a été largement aidée lorsque le président de la commission, Kader Asmal, a déclaré : « *Nul besoin d'être particulièrement intelligent pour s'apercevoir qu'Ilisu ne prend pas en compte les lignes de conduite pour les nouveaux barrages.* »



Lancement de la campagne contre le barrage d'Ilisu, devant le ministère britannique du Commerce et de l'Industrie, à Londres.
Photo : Richie Andrew.

Tout au long de l'année qui a suivi, la coalition a publié d'autres rapports détaillant la façon dont Ilisu violait les recommandations de la CMB et les a soumis à des commissions parlementaires, aux députés et aux ministères concernés. Ces actions étaient soutenues par la pression du public, par des lettres et des réunions avec les élus.

Viser Balfour Beatty : le militantisme des actionnaires

Lors de l'Assemblée Générale (AG) annuelle de Balfour Beatty, en 2001, l'association des Amis de la Terre, membre de la coalition, a proposé une résolution des actionnaires demandant à la compagnie d'adopter les recommandations de la CMB. L'argument majeur était que l'implication de Balfour Beatty dans Ilisu et d'autres projets controversés représentait un risque pour la réputation de la compagnie. La résolution des actionnaires notait que les recommandations de la CMB formaient un cadre idéal pour de nouvelles pratiques d'entreprise, plus progressistes.

Lors de la préparation de l'AG, des militants ont organisé des réunions avec des actionnaires importants de Balfour Beatty, et leur ont envoyé des notes et des lettres, en leur demandant leur soutien pour la résolution. La plupart de ces investisseurs ont ensuite rencontré ou correspondu avec la compagnie juste avant l'AG, forçant Balfour Beatty à se justifier devant ses principaux actionnaires. La coalition a également produit une parodie de rapport annuel – *Le contre-rapport de Balfour Beatty 2001*, « *annus horribilis* » de Balfour Beatty. Ce rapport mettait en évidence les projets controversés majeurs dans lesquels la compagnie était impliquée, notamment le barrage d'Ilisu, et argumentait en faveur de l'adoption des recommandations de la CMB. Ce rapport a été utilisé pour informer les médias, les investisseurs institutionnels, et les actionnaires.

Une centaine d'« actionnaires » de la coalition et des Amis de la Terre se sont rendus à l'AG, et ont bousculé l'ordre du jour avec des questions sur l'implication de la compagnie dans le barrage d'Ilisu et dans d'autres projets controversés, et sur les risques financiers en découlant.

Les résultats définitifs du vote sur la résolution ont été de 1 % pour et 57 % contre, avec quasiment 41 % d'abstentions. Que le conseil d'administration « *ne parvienne pas à obtenir le soutien de plus de 40 % des actionnaires institutionnels* », selon les termes du *Financial Times*, était un coup majeur pour Balfour Beatty. Bien que la résolution ait été défaite, un avertissement sérieux avait été lancé au conseil d'administration.

L'impact de la campagne a été démontré par la déclaration publique de Balfour Beatty le jour de l'AG, expliquant que la compagnie « *s'était engagée à prendre en compte les principes, critères et lignes de conduite de la CMB pour déterminer si, et comment, elle s'impliquerait dans de futurs projets hydroélectriques* ». Six mois plus tard, Balfour Beatty se retirait du projet.

Kate Geary
Coalition contre le barrage d'Ilisu

Encadré n° 6 - Comment poursuivre le travail de la CMB en organisant des consultations multisectorielles

Liane Greeff, de l'ONG sud-africaine Environmental Monitoring Group, propose les suggestions suivantes sur la façon d'organiser un processus multisectoriel dans votre pays sur les conclusions et les recommandations de la CMB.

1. Gagnez le soutien de vos alliés pour organiser une consultation multisectorielle. Ensuite, rencontrez les acteurs principaux du débat local sur les barrages. En parlant avec les différents acteurs, soyez clairs sur le processus de la CMB et la nature de la commission, qui comprenait des représentants de tous les aspects du débat. Ceci devrait vous aider à impliquer diverses personnes concernées dans le processus.
2. Envoyez une lettre au gouvernement (adressez-vous aux officiels de plus haut rang, et adressez des copies aux niveaux inférieurs), demandant l'organisation d'une réunion multisectorielle. Suggérez quels organismes devraient organiser la réunion ou la consultation dans son ensemble. Assurez-vous que l'organisateur soit apte à représenter les différents côtés du débat (gouvernement, ONG, populations affectées, universitaires, organismes de financement, syndicats, etc.)
3. Contactez le Projet Barrages et Développement pour obtenir son soutien pour faire pression sur votre gouvernement et d'autres acteurs du pays.
4. Continuez à faire pression sur votre gouvernement pour qu'il réagisse et fasse avancer le processus.
5. Organisez une réunion préliminaire pour déterminer le déroulement du processus et les membres du comité de pilotage. Essayez de maintenir l'équilibre entre toutes les parties et les différentes perspectives. Si possible, incluez des représentants d'associations qui travaillent à des alternatives – économies d'eau ou efficacité énergétique. Si vous avez accès à un « expert » de la CMB – membre de la commission, du personnel du secrétariat ou membre du forum –, invitez-le à prendre part à la réunion initiale.
6. Formez un comité de pilotage. En Afrique du Sud, le comité de pilotage était constitué du Comité National Sud-africain sur les Grands Barrages (la branche sud-africaine du CIGB), le ministère de l'Eau et des Forêts, l'Environmental Monitoring Group et l'UICN. Le comité de pilotage s'est réuni sur une période de quatre mois.
7. Obtenez des copies des documents de la CMB pour le comité de pilotage – rapport complet de la CMB, résumés du rapport, CD-Roms de la base de connaissances, présentations Power Point.
8. Explorez les différentes options en matière de financement – gouvernements, organismes de financement, institutions de recherche, etc. Demandez conseil au PBD. Assurez-vous que les organisations représentant la société civile aient les moyens financiers et les ressources nécessaires pour participer au processus.
9. Le comité de pilotage doit discuter les points suivants :
 - quel type de processus est le plus approprié ?
 - Quel est le résultat espéré ? Par exemple, s'agit-il d'encourager les institutions à adopter les recommandations de la CMB, ou plutôt de mieux faire connaître le problème ou de faire avancer les connaissances, ou autre ?
 - S'il organise un atelier de travail ou une conférence, le comité de pilotage doit déterminer les intervenants, l'ordre du jour, l'échelle (locale, régionale, nationale, ou à l'échelle de la région géopolitique) et son sujet (la discussion doit-elle être centrée sur un barrage spécifique ou doit-elle être plus ouverte ?).
10. Sélectionnez des représentants de l'industrie, du gouvernement, du monde universitaire, des ONG, des populations indigènes, des autorités de bassins, des organismes de financement. Assurez-vous que la représentation est équilibrée.
11. Le plus important : mettez-vous d'accord dès le début pour respecter les différentes opinions et travaillez en coopération.

5

Les leçons du processus de la CMB

Malgré quelques faiblesses, le processus de la CMB s'est révélé un véritable succès. Diverses institutions ont exprimé leur intérêt pour des processus « multi-sectoriels » similaires, afin d'évaluer les performances dans d'autres secteurs. Si les ONG pensent à s'investir dans de tels processus, elles doivent être attentives aux leçons suivantes, tirées de l'expérience de la CMB :

- Les ONG et les mouvements populaires avaient mené des campagnes couronnées de succès contre de nombreux barrages dans les années précédant la CMB, et ont donc abordé le processus en position de force. L'industrie et les gouvernements avaient eu des difficultés croissantes à assurer le financement de projets de barrages, et ont été forcés d'accepter la présence, à la table de négociation et au sein de la commission, des mouvements populaires et des ONG. Ces dernières pourraient ne pas être dans la même position de force dans d'autres secteurs, et l'industrie et les gouvernements pourraient ne pas être enclins à accepter un rôle important des ONG dans d'autres processus « multisectoriels ».
- Les critiques des barrages formaient un réseau international fort et uni lors de la création de la CMB. Le réseau était suffisamment ouvert pour intégrer de nouvelles associations régionales ou thématiques, lorsque nécessaire. En même temps, un niveau élevé de confiance a permis au réseau de prendre des décisions en cercle plus restreint, lorsque le temps pressait.
- La CMB a permis de renforcer et d'élargir la coalition d'ONG travaillant sur les grands barrages, en encourageant une meilleure coopération entre elles, ainsi qu'avec les mouvements populaires et autres alliés, à la fois au niveau international et dans de nombreuses régions du globe.
- Les ONG qui ont suivi le processus de la CMB étaient efficacement coordonnées. Il n'en était pas de même pour l'industrie des barrages, qui n'avait pas l'habitude de défendre ses intérêts dans ce contexte ou de faire des relations publiques. En compétition commerciale entre elles, les compagnies n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, et n'avaient pas d'association de lobbying compétente. Il pourrait en être différemment dans d'autres secteurs.
- Les ONG qui ont été les piliers du réseau ont dû énormément travailler et s'impliquer dans le processus de la CMB. Le rythme de travail a été effréné, depuis les préparations du premier séminaire en avril 1997, jusqu'à la publication du rapport de la CMB en novembre 2000 et les processus qui ont suivi.

- Les ONG et les militants qui sont membres d'une commission telle que la CMB, et les militants qui suivent et font pression sur de tels organismes, doivent jouer des rôles différents. Ils sont exposés à des pressions, des attentes et des obligations différentes. Il est important que les ONG soient conscientes de ces différences, afin que des conflits potentiels n'aboutissent pas à une perte de confiance.
- Les ONG ont insisté pour que la CMB ait une composition équilibrée, mais elles voulaient aussi que l'industrie et les gouvernements soient représentés par des acteurs majeurs, afin que le rapport de la commission soit le résultat de la confrontation d'intérêts la plus large possible. Ceci était la garantie d'un impact fort. L'intégrité et l'implication très fortes des représentants de l'industrie des barrages, des gouvernements et des gestionnaires de barrages ont permis à la CMB d'aboutir à un rapport de consensus, malgré les horizons et perspectives très différents de ses membres.
- Le secrétariat de la CMB a joué un rôle très important dans tous les aspects du processus et du rapport de la CMB. Des consultants externes ont écrit de nombreuses sections importantes de la base de connaissances de la CMB. La plupart d'entre eux venaient de perspectives et d'horizons traditionnels sur le développement. Au début, les ONG ont sous-estimé le rôle crucial du secrétariat et des consultants. Elles ont eu des difficultés à trouver, et à motiver, des experts respectés qui soient prêts à travailler pour la CMB, soit au secrétariat, soit en tant que consultants, et qui aient le temps et l'expertise pour évaluer de longs rapports en anglais.
- L'apport important des communautés affectées par les barrages et leurs mouvements a été d'une importance cruciale pour un processus qui était supposé évaluer les impacts des grands barrages sur la vie quotidienne. Même si la CMB était officiellement déterminée à mener un processus ouvert et participatif, les perspectives traditionnelles du secrétariat et des consultants, et le très réel manque de temps et de ressources, ont souvent conduit à l'exclusion du processus des communautés concernées. De nombreux documents importants n'étaient disponibles qu'en anglais, et le temps n'était souvent pas suffisant pour permettre aux communautés concernées d'assister aux réunions ou de préparer des commentaires écrits. Même le réseau d'ONG effectuant le suivi du processus de la CMB a parfois négligé de consulter les mouvements populaires ou de faciliter la traduction des documents, ce qui a influé sur la qualité de ses apports et sur la cohésion du réseau. Les ONG et les mouvements qui s'impliquent dans des processus similaires doivent constamment insister pour que le processus soit ouvert à la participation des communautés et des associations extérieures aux cercles d'experts.

6

Les conclusions majeures de la CMB

Ce chapitre résume les conclusions majeures auxquelles la CMB a abouti au terme de son étude globale des grands barrages. Cette étude globale est contenue dans la première partie du rapport de la CMB, qui consiste en cinq chapitres :

- Le chapitre 1 effectue un tour d'horizon général des questions de l'eau, du développement et des grands barrages.
- Le chapitre 2 étudie l'efficacité technique, financière et économique des grands barrages.
- Le chapitre 3 examine les impacts environnementaux des grands barrages, y compris sur les écosystèmes et le climat.
- Le chapitre 4 évalue les performances sociales des grands barrages, s'intéressant en particulier aux déplacements de populations, et à la redistribution des bénéfices et des pertes dus aux projets de barrages.
- Le chapitre 5 s'intéresse aux alternatives diverses aux grands barrages pour subvenir aux besoins en matière d'irrigation, d'eau potable, d'électricité et de contrôle des crues.

- Le chapitre 6 considère la planification, la prise de décision et les montages institutionnels qui ont guidé le développement des ressources en eau et en énergie.

Le résumé que nous vous proposons est classé dans le même ordre que le rapport de la CMB.

Comme ceci n'est qu'un résumé, nous vous conseillons de consulter le rapport complet de la CMB lorsque vous l'utilisez dans vos campagnes. Chaque section de ce résumé fait référence aux pages du rapport complet de la CMB, où vous trouverez plus d'informations.

CONSEIL DE CAMPAGNE

Les conclusions de la CMB peuvent vous aider à soutenir vos propres analyses sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux des barrages. Vous pouvez souligner que les généralités définies par la CMB peuvent s'appliquer localement.

6.1 GÉNÉRALITÉS

La construction de barrages s'est ralentie à travers le monde

La CMB a calculé qu'il y a environ 45 000 barrages à travers le monde. La construction de barrages dans le monde a atteint un pic dans les années 1970, avec environ 5 400 ouvrages par an. Depuis, la construction s'est ralentie d'environ 60 % (voir graphique n° 3). La CMB a calculé que les dépenses annuelles en matière de grands barrages se sont situées dans les années 1990 dans une fourchette comprise entre 32 et 46 milliards de dollars. La dépense pour les grands barrages au cours du XX^e siècle est estimée à 2 000 milliards de dollars. ¹

6.2 PERFORMANCES TECHNIQUES, FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES

La CMB démontre que les partisans des barrages exagèrent systématiquement les avantages de leurs projets. Les barrages ont, en général, produit moins d'énergie, irrigué moins de terres, et fourni moins d'eau que prévu, et ils ont en fait accru les risques de crues pour certaines populations. ² Comme la plupart des informations proviennent de gestionnaires et de financeurs de barrages, il est probable que les conclusions de la CMB sont en deçà de la réalité.

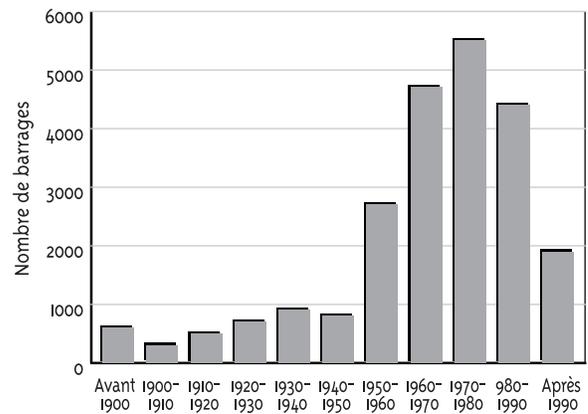
Production d'énergie

Les barrages hydroélectriques étudiés par la CMB ont montré une « *tendance générale à ne pas atteindre les objectifs fixés* ». 55 % des barrages à vocation hydroélectrique – qu'ils soient purement hydroélectriques ou multifonctions – ont produit moins d'électricité que prévu. Un quart des 28 barrages qui ont atteint ou dépassé leurs objectifs l'ont fait parce que leur capacité installée a été augmentée, nécessitant des investissements supérieurs à ce qui était prévu. ³

Irrigation

« *Les grands barrages destinés à l'irrigation n'ont, de manière générale, pas atteint leurs objectifs.* » Les 52 barrages d'irrigation étudiés par la CMB ont tous irrigué moins de terres et fourni moins d'eau aux cultures que prévu. Après 15 ans d'exploitation, en moyenne seulement 75 % des objectifs en matière d'irrigation avaient été atteints. La CMB constate que

Graphique n° 3 - LA CONSTRUCTION DE BARRAGES À TRAVERS LE MONDE



Source : CIGB, 1998. Note : ces statistiques ne prennent pas en compte les barrages en Chine.

les plus grands barrages d'irrigation ont les moins bons résultats. ⁴

La CMB a fourni des statistiques globales sur la contribution des grands barrages à la production agricole mondiale. Les publications de l'industrie des barrages répètent avec insistance que le tiers de la production agricole mondiale est dû à l'irrigation des barrages. La CMB, elle, estime que les barrages contribuent à la production mondiale à hauteur de 12 à 16 %. ⁵

Alimentation en eau

Les barrages destinés à l'alimentation en eau ont eu des résultats encore pires que les projets d'irrigation. « *Les barrages construits pour l'alimentation en eau, qui ont fait partie de la base de connaissance de la CMB, n'ont, dans leur ensemble, ni tenu les délais de construction, ni atteint les objectifs d'approvisionnement...* » En moyenne, 70 % des barrages destinés à l'alimentation en eau ont été en deçà des objectifs. Un quart des barrages ont fourni moins de la moitié de l'eau qu'ils étaient censés amener. ⁶

Contrôle des crues

« *Les barrages ont certes contribué au contrôle des crues* », déclare la CMB, mais « *certaines ouvrages ont rendu certaines populations riveraines plus vulnérables aux crues* ». Certaines populations habitant l'aval d'un ouvrage ont dû faire face à d'« *importants dégâts* » lorsque les ouvrages n'ont pas été gérés correctement ou à l'occasion de problèmes techniques.

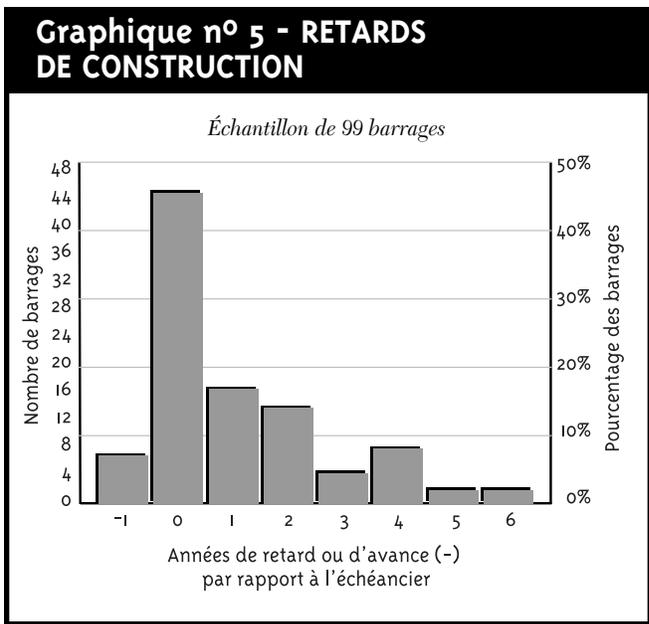
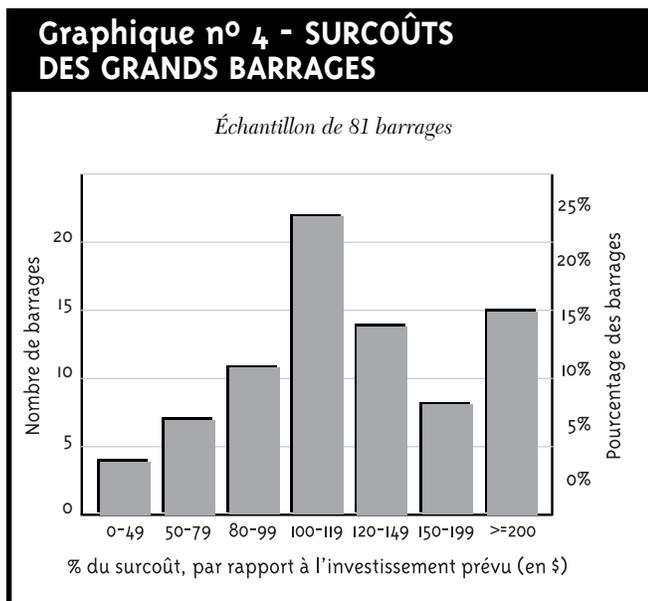
Des morts ont été enregistrées lors de lâchers de barrages hydroélectriques en période de pointe, provoquant une subite montée des eaux, et lorsque les systèmes d'alerte ont « été inefficaces ou ignorés ».

Les barrages peuvent aggraver les dégâts causés par des crues. Ils entretiennent un sentiment de sécurité non justifié et encouragent l'urbanisation des zones inondables. « Lorsque, finalement, une crue exceptionnelle se produit, de plus nombreuses personnes et des biens de plus grande valeur sont menacés que s'il n'y avait pas eu de barrage. Les dégâts peuvent alors être plus importants que si les crues avaient continué à être des événements normaux. » Entre 1960 et 1985, le gouvernement des États-Unis a dépensé 38 milliards de dollars pour le contrôle des crues, en particulier pour des équipements tels que des barrages. Pourtant, les dégâts annuels moyens des crues ont continué à augmenter : ils ont plus que doublé.

Lorsque les crues « normales » ont été supprimées par les barrages, les conséquences sont graves pour les paysans, les pêcheurs et autres populations dépendant des ressources des plaines alluviales. ⁷

Surcoûts financiers et retards de construction

« Les grands barrages ont démontré une tendance marquée aux retards de construction et aux surcoûts élevés. » Le surcoût moyen des 81 barrages étudiés par la CMB était de 56 % (voir graphique n° 4). Les surcoûts les plus importants ont été constatés en Asie centrale et en Asie du Sud, où ils ont atteint en



moyenne, respectivement, 108 % et 138 %. La moitié des barrages étudiés par la CMB ont rencontré des retards à la construction d'un an ou plus (voir graphique n° 5). ⁸

Performances économiques

La CMB a eu les plus grandes difficultés à se procurer des statistiques fiables sur les performances économiques des barrages. Elle a néanmoins pu analyser les résultats de rapports d'évaluation de quelques projets, réalisés par la Banque mondiale, la Banque Asiatique de Développement (BAsD) et la Banque Africaine de Développement (BAfD). Ces documents indiquent qu'en moyenne, les grands barrages n'ont réalisé, au mieux, que des profits marginaux. ⁹ Sur les 20 barrages hydroélectriques financés par les banques multilatérales, la moitié environ n'ont pas atteint leurs objectifs économiques. Neuf d'entre eux avaient un taux interne de retour sur investissement de moins de 10 %. ¹⁰ Dans les pays en voie de développement, les projets d'infrastructures sont jugés conformes à leurs objectifs si leur taux de retour sur investissement est supérieur à 10 %.

Les barrages d'irrigation « n'ont pas amorti leurs coûts » et « se sont trop souvent révélés incapables d'atteindre leurs objectifs en matière de profits financiers et économiques ». Pour 14 barrages d'irrigation financés par la Banque mondiale et la BAsD, le taux de retour est en moyenne de 10,5 %. Lorsque ces projets avaient été approuvés, on tablait sur un taux de retour de 15 %. ¹¹

Les barrages d’approvisionnement en eau ont « démontré des taux de retour et des performances économiques faibles ». ¹² Trois des quatre barrages d’approvisionnement en eau financés par la Banque mondiale et la BASD ont eu des taux de retour « bien inférieurs » à 10 %. ¹³ Les barrages multifonctions ont tendance à avoir des résultats encore moins bons par rapport à leurs objectifs que les barrages à objectif unique. ¹⁴

Sédimentation

La CMB estime qu’entre 0,5 et 1 % du volume des retenues mondiales est perdu chaque année à cause de la sédimentation. La sédimentation peut affecter les performances physiques et économiques d’un barrage, et remet en cause l’ouvrage sur le long terme, par la perte de capacité de stockage. ¹⁵

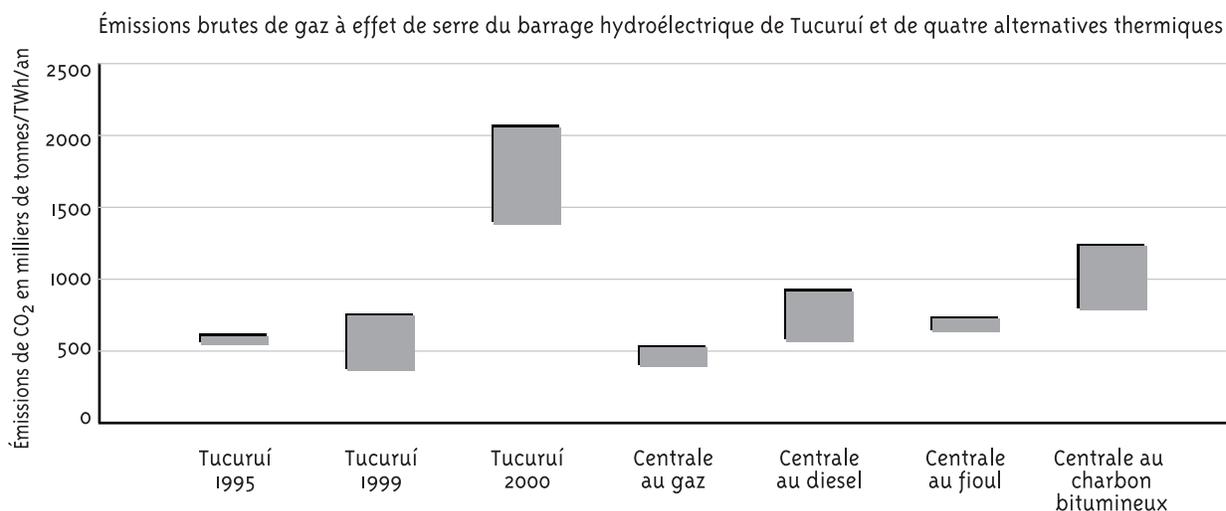
Saturation par l’eau et salinisation

Un cinquième des terres irriguées à travers le monde sont affectées par des phénomènes de saturation par l’eau et de salinisation, causés par les systèmes d’irrigation des barrages. Ce phénomène a, « sur le long terme, des incidences graves et souvent permanentes sur les terres, l’agriculture et les ressources... » On oublie en général de prévoir, dans les projets initiaux, des systèmes de drainage pour les terres affectées par ces phénomènes, ce qui mène à une « surestimation des avantages du projet. Résoudre les problèmes de saturation par l’eau et de salinisation représente des coûts importants de réhabilitation... et une perte de productivité. » ¹⁶

Graphique n° 6 - LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA RETENUE DE TUCURUÍ, AU BRÉSIL

Le suivi des émissions de gaz à effet de serre de la retenue de Tucuruí montre que les émissions sont importantes et varient d’année en année. Le graphique ci-dessous compare, sur trois années différentes, les mesures d’émissions à Tucuruí avec les émissions de centrales thermiques fonctionnant

aux énergies fossiles. Dans la plupart des cas, les émissions brutes (qui ne prennent pas en compte les émissions naturelles d’avant la submersion) de Tucuruí sont égales ou supérieures à des alternatives thermiques.



Source : CMB

Encadré n° 7 - LES RETENUES CONTRIBUENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Selon les conclusions de la CMB, les retenues contribuent de façon importante au changement climatique, et dans certains cas, les barrages hydroélectriques ont un impact supérieur sur le réchauffement de la planète que les centrales thermiques fonctionnant aux énergies fossiles. La CMB cite une « première estimation », qui considère que les émissions brutes des retenues pourraient représenter entre 1 et 28 % des émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines. Les chercheurs canadiens qui ont travaillé sur cette estimation l'ont ensuite affinée, estimant que les retenues sont responsables de 7 % du potentiel de réchauffement climatique des émissions de gaz à effet de serre.

La CMB estime que « toutes les retenues émettent des gaz à effet de serre » et que, « dans certaines circonstances, les émissions brutes peuvent être considérables, voire même supérieures à celles des alternatives thermiques ». Cependant, « certaines valeurs d'émissions brutes de gaz à effet de serre sont extrêmement basses et peuvent être 10 fois inférieures à celles des options thermiques ».

La CMB explique que c'est la décomposition de la végétation et des sols submergés par la retenue qui émet du dioxyde de carbone et du méthane. Les matières organiques amenées dans le réservoir depuis l'amont et la décomposition des plantes aquatiques et des algues engendrent également une grande partie de ces gaz. Ainsi, les émissions peuvent perdurer pendant

toute la durée d'existence de la retenue, bien après que la végétation dans la retenue s'est décomposée.

« Les connaissances actuelles sur les émissions suggèrent que les retenues peu profondes et chaudes des tropiques sont plus susceptibles d'émettre de grandes quantités de gaz à effet de serre que les retenues profondes et froides des régions boréales », déclare la CMB. « À ce jour, aucune expérience n'a été menée pour minimiser et compenser ces impacts. » On estime que la retenue de Balbina, au Brésil, qui n'atteint que 4 mètres de profondeur par endroits, devrait produire l'équivalent de 3 millions de tonnes de dioxyde de carbone par an, pendant ses 20 premières années. Une centrale au carbone de même capacité produirait 0,35 millions de tonnes de dioxyde de carbone par an.

Afin de calculer l'impact réel d'une nouvelle retenue sur le réchauffement climatique, il faut évaluer le fonctionnement de l'écosystème avant la construction du barrage — émissions ou, au contraire, fonction de puits de carbone. La CMB estime que les changements d'utilisation des terres induites par le déplacement des populations, l'utilisation des ressources et autres activités associées à la construction d'un barrage peuvent former une part de la contribution d'une retenue aux émissions de gaz à effet de serre.

Pour plus d'informations, voir en p. 75 du rapport final de la CMB et l'étude thématique de la CMB Barrages et changement climatique, disponible sur www.dams.org ou sur le CD-Rom de la CMB.

6.3 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Pêche

« On note à travers le monde une réduction substantielle des zones de pêche en aval après la construction de barrages. » « La pêche en mer et en estuaire subit également des impacts négatifs lorsque les barrages altèrent ou détournent les eaux douces. » L'utilisation de passes à poissons pour pallier les impacts des barrages a eu « un succès limité ». ¹⁷

Les impacts en aval

Les barrages de stockage de l'eau peuvent « altérer de façon significative le régime fluvial », ce qui modifie en profondeur l'environnement fluvial et change la température de l'eau. Les barrages altèrent les habitats naturels, permettant souvent à des espèces végétales et animales exotiques de s'implanter, au détriment des espèces autochtones. La CMB déclare que les grands barrages ont conduit à des « pertes de biodiversité aquatique, de zones de pêches en amont et en aval, et à la disparition des plaines alluviales de l'aval, des zones humides, et des écosystèmes estuariens et marins adjacents ». L'augmentation des débits réservés pour préserver l'environnement est « de plus en plus pratiquée, afin de réduire les impacts des modifications du débit des cours d'eau sur les écosystèmes de l'aval ». ¹⁸



Ces musiciens tribaux seraient déplacés par le projet de Sardar Sarovar en Inde. Photo : Harikrishna et Deepa Jani.

Blocage des sédiments et des nutriments

« La réduction du transport des sédiments et des nutriments dans les cours d'eau en aval des barrages a des impacts sur la morphologie du cours d'eau lui-même, sur les plaines alluviales et sur le delta côtier, et provoque la perte d'habitats aquatiques pour les poissons et autres espèces. » L'élimination des cycles naturels de crues peut entraîner une baisse de fertilité des plaines alluviales, mener à des « diminutions dramatiques » des espèces d'oiseaux et diminuer « sévèrement » la recharge des nappes souterraines dans les zones alluviales.¹⁹

L'échec des mesures compensatoires

Les efforts pour atténuer les impacts des barrages « n'ont eu qu'un succès limité. À cela, plusieurs raisons : le manque d'anticipation et de volonté d'éviter ces impacts, la mauvaise qualité et les incertitudes des prédictions, la difficulté de gérer tous les impacts, et le fait que l'on ne mette en œuvre que partiellement ces mesures compensatoires ». ²⁰

Impacts cumulatifs

La CMB a conclu que de multiples barrages sur un bassin versant ont abouti à « des impacts cumulatifs sur la qualité de l'eau, les crues naturelles et la composition des espèces... » Construire d'autres barrages sur un bassin versant peut conduire à « une perte accrue et cumulative des ressources naturelles, à une dégradation de la qualité de l'habitat, de la durabilité de l'environnement et de l'intégrité de l'écosystème ». ²¹

6.4 IMPACTS SOCIAUX

« L'incapacité constante et systématique à évaluer le potentiel d'impacts négatifs, et à mettre en œuvre des programmes de compensation, de réinstallation et de développement adéquats pour les populations déplacées, et l'échec à prendre en compte les conséquences des grands barrages sur les ressources en aval, ont conduit à l'appauvrissement et à la souffrance de millions de personnes... »

« Les populations pauvres et vulnérables et les générations futures sont celles qui risquent de subir une part disproportionnée des conséquences sociales et environnementales des projets de grands barrages, sans bénéficier à part égale de leurs avantages économiques. »

Déplacements de populations

Selon la CMB, entre 40 et 80 millions de personnes ont été déplacées par les barrages. La CMB déclare que « trop souvent, ce déplacement géographique n'est pas désiré, et se fait par la contrainte et la force – voire même des assassinats dans certains cas ».

Les personnes déplacées « doivent faire face à un large éventail de risques d'appauvrissement, notamment la perte de leurs terres, de leur travail et de leur maison, la marginalisation, l'insécurité alimentaire, l'augmentation des maladies, la perte de ressources naturelles communes, et la désintégration de leur communauté, laquelle a pour résultat la perte des repères socio-culturels ». ²²

Des populations lésées qui ne sont ni prises en compte ni dédommagées

« Lors de la planification des projets, le nombre de personnes affectées directement et indirectement a été fréquemment sous-estimé... » Dans les huit études de cas de la CMB, les évaluations initiales des projets « n'ont pas pris en compte toutes les personnes affectées », « oubliant » entre 2 000 et 40 000 personnes. Une étude de la Banque mondiale a révélé que le nombre réel de personnes à déplacer était supérieur de 47 % à l'estimation faite lors de l'évaluation initiale. ²³

Les millions de personnes déplacées pour construire les canaux, les centrales hydroélectriques et les infrastructures autour du projet ne sont pas pris en compte dans les programmes de réinstallation, ni les commu-

nautés qui vivent en amont ou en aval des barrages, dont les ressources disparaissent. « *Les compensations sont en général attribuées à ceux qui sont en possession de titres légaux, ce qui laisse de côté un grand nombre de personnes – souvent les plus pauvres –, dont la subsistance dépend des ressources communes, telles que les forêts ou les pâturages communaux.* »²⁴

Les échecs des mesures de réinstallation et des compensations

Les populations réinstallées « *retrouvent rarement leur niveau de vie précédent, car les programmes de réinstallation se concentrent sur le déplacement géographique, plutôt que sur le développement économique et social des personnes déplacées.* »

Les réinstallations ont été « *forcées et traumatisantes.* ». Aucune opportunité de développement n'a été donnée à ces communautés « *pendant des années, et souvent des décennies.* ». « *La participation des personnes concernées à la planification et à la mise en service des projets de barrages – et notamment aux programmes de réinstallation et de réhabilitation – a été minime ou insignifiante.* » Des dédommagements financiers, souvent retardés, voire jamais versés, « *n'ont en général pas compensé la baisse du niveau de vie.* ». La conclusion de la CMB est que de nombreux projets ont proposé « *des compensations inadéquates et n'ont fourni aucun recours.* »

Les personnes affectées ont « *souvent été forcées à se réinstaller aux environs de la retenue, dans des zones dégradées, privées de ressources naturelles... Le remplacement des terres agricoles, des services de base et des infrastructures sur les sites de réinstallation ne s'est souvent pas produit ou, dans le cas contraire, s'est avéré inadéquat et en retard de plusieurs années.* ». Privées de moyens de subsistance, les personnes affectées ont été forcées à « *abandonner les sites de réinstallation et à migrer.* ». La CMB affirme qu'au moins « *46 % des 10 millions de Chinois réinstallés à cause de projets de barrages sont encore dans un état d'extrême pauvreté.* ». En Inde, 75 % des personnes déplacées par des barrages n'ont pas bénéficié de programmes de réhabilitation et vivent en-dessous du seuil de pauvreté ». ²⁵

Les peuples indigènes

« *Les grands barrages ont eu des impacts sérieux sur les vies, les moyens de subsistance, les cultures et les*

CONSEIL DE CAMPAGNE

Organisez une conférence de presse pour expliquer les conclusions de la CMB et ses implications dans votre région. Invitez des experts locaux pour expliquer les impacts et les alternatives à des projets spécifiques.

existences spirituelles des peuples indigènes et tribaux. En raison de la négligence et de l'incapacité à assurer la justice en raison d'inégalités structurelles, du manque d'intégration culturelle, de la discrimination et de la marginalisation économique et politique, les peuples indigènes et tribaux ont souffert de façon disproportionnée des impacts négatifs des grands barrages, tout en étant exclus de la redistribution des bénéfices. »²⁶

Les communautés en aval

Selon la CMB, « *les impacts en aval sont des questions extrêmement importantes liées aux grands barrages. Or ils ne sont ni évalués, ni pris en compte. En outre, ils sont indicatifs de l'échelle et de l'étendue des impacts que peut avoir un régime fluvial altéré.* ». Les impacts en aval peuvent s'étendre sur des centaines de kilomètres et ne concernent pas seulement le cours d'eau lui-même. Des millions de personnes vivant en aval des barrages, en particulier ceux qui dépendent des plaines alluviales et de la pêche, ont « *subi une dégradation sérieuse de leurs moyens de subsistance et vu la productivité future de leurs ressources naturelles remise en cause.* »²⁷

Impacts sur les femmes

Selon la CMB, les barrages ont « *aggravé les disparités entre hommes et femmes.* » dans les communautés affectées et les « *femmes ont fréquemment dû assumer une part disproportionnée des coûts sociaux. Souvent, le partage des bénéfices s'est fait à leur désavantage.* ». Malgré l'adoption, par les gouvernements et les organismes de financement, de politiques qui tentent de résoudre ces disparités dans les processus de développement, « *dans les faits, la planification des projets et leur mise en œuvre continue à ne pas les prendre en compte.* »²⁸

Héritage culturel

Selon la CMB, les grands barrages ont « eu des effets négatifs significatifs sur l'héritage culturel des communautés rurales, du fait de la perte des ressources culturelles, de la submersion et de la dégradation des vestiges végétaux et animaux, de nécropoles et de monuments archéologiques ». « Dans la plupart des cas, aucune mesure n'a été prise pour minimiser ou compenser la perte des ressources culturelles et archéologiques. »²⁹

Santé humaine

Les barrages peuvent avoir « des conséquences négatives significatives sur la santé des populations rurales et des communautés de l'aval ». Dans les pays tropicaux, les communautés réinstallées peuvent faire face à des risques croissants de maladies, telles que la bilharziose et la malaria. Des taux élevés de mercure peuvent s'accumuler dans les poissons des retenues, causant des empoisonnements chez les gens qui les consomment. « Dans les années récentes, le nombre élevé de personnes séropositives ou malades du sida sur les sites de construction et de réinstallation est une préoccupation croissante. » En outre, « la destruction des fondements de l'alimentation de base des communautés, comme l'agriculture et la pêche, peut aboutir à des disettes, puis à la famine et à la malnutrition ». ³⁰

Équité et redistribution des coûts et des bénéfices

Les études de cas de la CMB « montrent que les impacts négatifs directs des barrages sont subis de manière disproportionnée par les habitants des campagnes, les paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance, les peuples indigènes, les minorités ethniques et les femmes... Dans les zones en aval, les communautés qui souffrent de l'altération des régimes fluviaux sont principalement des paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance basée sur l'exploitation des ressources offertes par le débit naturel du cours d'eau (pêche, culture des plaines alluviales, et pâturage) ».

La CMB conclut qu'en ne prenant pas en compte les coûts et les bénéfices sociaux et environnementaux des grands barrages, « l'efficacité et les profits réels de ces projets restent largement méconnus ». ³¹

6.5 ALTERNATIVES

Une partie importante du mandat de la CMB était d'évaluer les différentes options qui peuvent remplir les objectifs fixés aux grands barrages. La CMB a examiné les possibilités en matière de gestion par la demande, d'efficacité des approvisionnements et de nouveaux types d'approvisionnement dans les quatre domaines de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau et du contrôle des crues. La CMB souligne que les options qu'elle inventorie ne sont pas exhaustives, et que le choix de la meilleure option dépend d'un processus d'évaluation qui prenne en compte équitablement toutes les options.

« Environ 80 % des terres agricoles sont cultivées sans irrigation, et contribuent à hauteur de 60 % à la production globale. »

Il est à noter que la CMB n'a pas examiné ni comparé les différentes options avec la même attention que celle portée aux barrages : la CMB n'a ni analysé les impacts sur le climat des alternatives, ni examiné leur retour sur investissement et leur viabilité économique, ni les différences entre rendement projeté et rendement réel des différentes options. Par contre, la CMB a distingué un certain nombre d'alternatives différentes, et un cadre pour les évaluer.

Selon la CMB, la gestion par la demande présente « un potentiel inexploité et universel important, et offre une formidable possibilité de réduire la pression sur les ressources en eau ». La gestion par la demande comprend la baisse de la consommation, le recyclage et des mesures technologiques et politiques destinées à promouvoir une consommation efficace de l'eau et de l'énergie. Une gestion améliorée des systèmes d'approvisionnement peut « différer la nécessité de trouver de nouvelles sources d'alimentation. Des pertes en énergie et en eau peuvent être évitées en réduisant les fuites d'eau, en assurant l'entretien du système, et en améliorant les technologies de contrôle, de transmission et de distribution dans le secteur de l'énergie ». ³²

Voici un bref résumé des conclusions de la CMB sur les options de développement des ressources en eau et en énergie.



On estime qu'en 2020, la capacité installée de l'énergie éolienne pourrait être de 1,2 millions de mégawatts à travers le monde.

Agriculture et irrigation

« Dans les secteurs de l'agriculture et de l'irrigation, la préférence doit aller à l'amélioration des performances et de la productivité des systèmes existants d'irrigation, ainsi qu'à des mesures alternatives d'approvisionnement : collecte des eaux de pluie, gestion de l'eau et cultures traditionnelles à petite échelle, s'appuyant notamment sur des méthodes de recharge de la nappe phréatique. »³³

Pour améliorer les performances et la productivité des systèmes existants, la CMB identifie les options suivantes :

- une meilleure gestion du bassin versant et du système hydrographique, notamment les vidanges de sédiments et la gestion des affluents, peut améliorer l'efficacité et la durée de vie des systèmes d'irrigation.
- Le contrôle de la salinité et la réhabilitation des terres salinisées est une priorité urgente pour améliorer la productivité des terres existantes. Créer de nouveaux systèmes de drainage et entretenir l'existant ne suffit pas. La CMB recommande une approche intégrée qui combine la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines, et les pratiques agricoles. Des cultures et une végétation tolérantes au sel peuvent absorber les eaux de surface en excès et abaisser les nappes phréatiques.

- Le contrôle des fuites dans les canaux pourrait économiser jusqu'à 14,8 milliards de mètres cubes d'eau par an. Pour contrôler les fuites, deux moyens : le gainage des canaux et l'entretien des systèmes d'irrigation.
- Des technologies existent pour améliorer l'efficacité de l'irrigation de surface : la culture de récoltes moins exigeantes en eau dans des régions sèches, et des méthodes de micro-irrigation, comme les systèmes d'aspersion et de goutte-à-goutte.
- Des tarifs pour l'eau d'irrigation reflétant les coûts d'approvisionnement et prenant en compte les coûts externes, peuvent encourager une utilisation efficace de l'eau. Ces tarifs doivent être progressifs, pour assurer les besoins de base des petits paysans.

Les mesures alternatives d'approvisionnement sont notamment :

- l'optimisation de l'agriculture non irriguée et le soutien aux techniques locales d'irrigation. « Environ 80 % des terres agricoles à travers le monde sont cultivées sans irrigation, et contribuent jusqu'à 60 % à la production globale. Considérant le nombre de foyers à bas revenus qui vivent de l'agriculture non irriguée dans les pays en voie de développement, l'amélioration des opportunités dans ce secteur peut avoir un effet majeur sur la productivité et les ressources. »³⁴ Quelques exemples de technologies appropriées : pompes non motorisées (à pédale) et systèmes de goutte-à-goutte à bas prix, petites pompes motorisées pour forer dans la nappe, réservoirs à eau de pluie, et récupération de l'eau de pluie par de petits barrages et des digues qui recueillent les écoulements.
- Réutilisation de l'eau de drainage des terres irriguées, et des eaux usées urbaines.

Énergie

« Dans toutes les sociétés, si l'on veut un secteur de l'énergie qui soit durable et équitable dans sa globalité, la priorité doit être donnée à l'amélioration de l'efficacité de la consommation et à l'utilisation d'énergies renouvelables. Les sociétés de grande consommation doivent aussi réduire leur utilisation des énergies fossiles. Les options décentralisées, à petite échelle, fondées sur les ressources renouvelables locales, offrent le meilleur potentiel à court terme – et peut-être à long terme – dans les zones rurales. »³⁵



Pompage de l'eau au Burkina Faso

Selon la CMB, le potentiel technologique de la gestion par la demande dans des pays de grande consommation, tels que les États-Unis, pourrait atteindre 50 %. La gestion par la demande vise à faire baisser la consommation d'électricité par la population, et à l'utiliser de façon plus efficace dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, du commerce et de l'administration. L'une des mesures principales est le remplacement des appareils domestiques à haute consommation. En général, les investissements pour promouvoir l'utilisation d'appareils domestiques efficaces sont moindres que pour créer de nouvelles sources d'énergie.

Les options alternatives de production comprennent la biomasse, l'éolien, le solaire, la géothermie, l'énergie marémotrice et la cogénération.³⁶

- « L'éolien est l'énergie renouvelable qui se développe le plus vite. Il est compétitif avec les énergies conventionnelles lorsqu'une source d'énergie de remplacement est disponible et lorsque le soutien du gouvernement est incitatif. » La European Wind Energy Association (association européenne de l'éolien) estime qu'en 2020, une capacité totale de

1,2 millions de mégawatts pourrait être installée à travers le monde, et fournir 10 % de l'électricité mondiale.

- « Le coût du solaire photovoltaïque a baissé de 80 % dans les vingt dernières années. Il faut qu'il baisse encore de 50 à 75 % pour être compétitif avec les centrales thermiques au charbon. » À court terme, cette technologie ne pourra pas contribuer de façon significative à l'alimentation du réseau, mais son potentiel à long terme est considérable.
- Le solaire thermique peut être presque aussi compétitif que l'énergie conventionnelle thermique dans des sites où l'ensoleillement est important.
- La biomasse peut être utilisée commercialement là où les réserves en biomasse sont disponibles. Le potentiel le plus important réside dans des systèmes locaux décentralisés.
- La pile à hydrogène est très prometteuse. Elle devrait être disponible commercialement pour alimenter les véhicules et dans le réseau électrique, ou pour l'approvisionnement hors-réseau, d'ici 2005.

Dans les régions rurales, les options décentralisées fournissent la possibilité d'atteindre une partie des 2 milliards de personnes qui n'ont actuellement pas accès à l'électricité. Certaines options sont des systèmes simples d'éclairage de la maison et des mini-réseaux alimentés par des groupes électrogènes fonctionnant au diesel, des petites turbines au gaz, des microcentrales, des éoliennes, et des panneaux photovoltaïques. Ce sont des moyens simples et flexibles pour approvisionner des régions reculées, qui peuvent être construits en peu de temps et ont des impacts minimes sur l'environnement.

Approvisionnement en eau

La consommation domestique, urbaine et industrielle représente un cinquième de la consommation mondiale de l'eau, et seulement 5 % en Afrique, Amérique centrale et Asie.

« Dans le secteur de l’approvisionnement en eau, la priorité devrait être l’alimentation de ceux qui n’y ont actuellement pas accès, grâce à une gamme de systèmes d’approvisionnement efficaces. Des efforts supplémentaires doivent être fournis pour revitaliser des sources existantes, pour mettre en place des tarifications appropriées, pour encourager la justice et l’équité dans la mise sur le marché et les transferts de l’eau ainsi que son recyclage et sa réutilisation, et pour inciter à des stratégies locales comme la récupération des eaux de pluie, qui a aussi un énorme potentiel. »³⁷

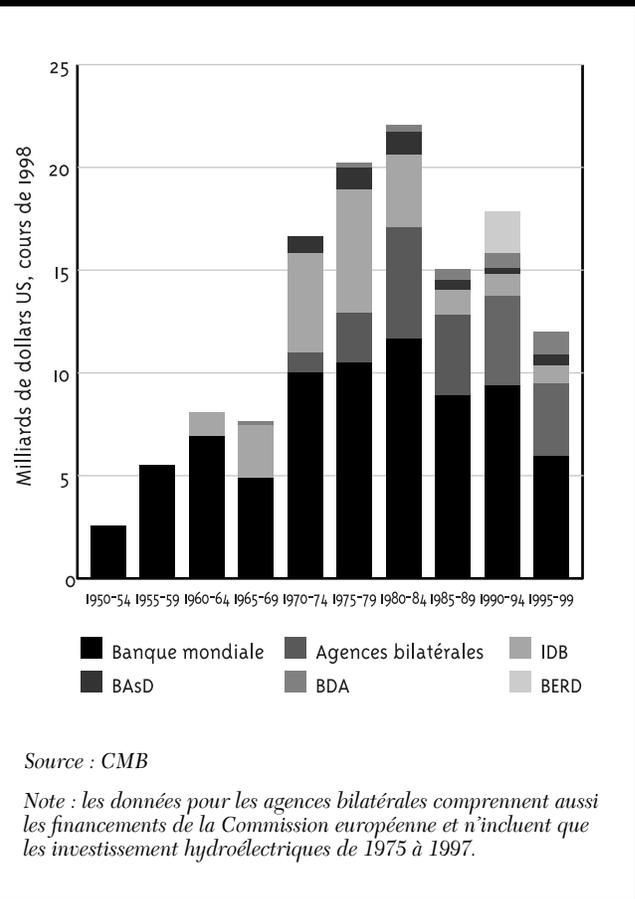
La gestion par la demande peut s’appliquer dans les pays industriels et auprès des gros consommateurs urbains des pays en voie de développement. Quelques mesures de réduction de la consommation :

- des standards obligatoires pour les fabricants d’appareils domestiques et d’équipements, et des aides aux consommateurs pour installer des systèmes d’économies d’eau : toilettes, douches ou machines à laver à basse consommation ;
- des tarifications basses pour les petites consommations, et qui s’élèvent progressivement pour les hauts niveaux de consommation ;
- une proportion significative des eaux domestiques de bonne qualité est utilisée dans les égouts pour diluer les effluents. Un certain nombre de systèmes sanitaires alternatifs peu coûteux, qui consomment peu d’eau, sont disponibles, comme les toilettes sèches et les fosses septiques.

Les alternatives en matière d’approvisionnement comprennent :

- la stabilisation et la réduction des pertes dans les réseaux d’alimentation, provenant de fuites ou autres problèmes, qui peut économiser des quantités substantielles d’eau ;
- la récupération des eaux de pluie sur les toits, dans des cuves et autres, qui est une source alternative d’alimentation en eau domestique ;
- le recyclage des eaux usées pour l’agriculture, la recharge des nappes phréatiques, l’irrigation des espaces verts et l’industrie.

Graphique n° 7 - AIDE AU DÉVELOPPEMENT POUR LES GRANDS BARRAGES



La gestion intégrée des crues

« En ce qui concerne les crues, le contrôle absolu n’est ni possible ni souhaitable. Il faut les gérer afin d’en minimiser les dégâts et d’en maximiser les bénéfices écologiques. »³⁸

La CMB définit une approche intégrée de la gestion et du contrôle des crues, qui consiste en trois approches complémentaires, à savoir :

- réduire l’ampleur des crues par des moyens structurels et non-structurels ;
- minimiser les impacts des crues par des alternatives structurelles, technologiques et politiques ;
- améliorer la capacité des populations à faire face efficacement aux crues.

La réduction de l'ampleur des crues implique la gestion de la quantité et de la qualité des écoulements de surface. Les mesures de gestion du bassin versant comprennent :

- des mesures pour recharger les nappes phréatiques, telles que des tranchées et des mares d'infiltration, des bassins et des mares de rétention, et des zones humides, qui réduisent l'écoulement des eaux ;
- la protection des forêts, des coupes de bois plus respectueuses, l'abandon des coupes à blanc et des pratiques agricoles moins intensives, pour réduire l'érosion et prévenir les glissements de terrain qui provoquent la sédimentation des cours d'eau ;
- des bassins de petite taille pour stocker les écoulements et l'amélioration du drainage, qui peuvent minimiser les crues.

Minimiser l'impact des crues peut se faire par :

- des endiguements qui ne rompent pas les processus naturels d'écoulement des eaux et de drainage ;
- des normes anti-crues pour les maisons et bâtiments : imperméabilisation des murs ; ouvertures adéquates avec portes ou portails permanents ou temporaires ; surélévation des maisons ; construction de murs d'enceinte autour de la maison ;
- la limitation de la construction en zone inondable.

Améliorer la capacité des populations à faire face aux crues peut être atteint par :

- la gestion intégrée du bassin versant et de la zone côtière, et l'aménagement et l'utilisation avisés des zones inondables et côtières ;
- la planification des situations d'urgence avec des systèmes de prévisions, des plans d'alerte et d'évacuation et des mesures pour la gestion de l'« après-catastrophe ». Les indemnités et les assurances doivent être considérées comme faisant partie de cette planification.

« En tant que choix de développement, les grands barrages sont souvent au croisement des intérêts des hommes politiques, des organismes gouvernementaux dominants et centralisés, des institutions internationales de financement et de l'industrie des barrages. »⁴⁰

6.6 LA MISE HORS SERVICE

Selon le rapport de la CMB, la mise hors service de barrages « peut être nécessaire pour des raisons de sécurité, de moindre rentabilité, ou d'impacts sociaux et environnementaux ». Aux États-Unis et en France, des barrages ont été mis hors service pour « restaurer des enjeux environnementaux majeurs, souvent liés aux poissons migrateurs (saumon). Ces démantèlements ont souvent été exigés dans le cadre de l'attribution d'un nouveau permis d'exploitation. »³⁹

Le rapport final de la CMB recommande que, dès la planification du barrage, la mise hors service soit prévue et que les permis d'exploitation définissent la « responsabilité et les mécanismes pour le financement de la mise hors service. » L'étude thématique sur l'analyse financière,

économique et distributionnelle de la CMB propose que des financements soient « provisionnés pour la mise hors service dès la mise en service et/ou pendant la période où l'ouvrage fonctionne et engendre des revenus ». Ceci est une pratique acceptée pour les centrales nucléaires aux États-Unis et dans d'autres pays.

6.7 ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA CONSTRUCTION DE BARRAGES

La CMB a analysé les processus de prise de décision, de planification et d'application des normes relatives aux grands barrages.

Le rôle de l'aide extérieure

Les banques multilatérales de développement et les agences d'aide bilatérales « ont joué un rôle stratégique dans la dissémination de cette technologie dans les pays en voie de développement, en accordant une légitimité à l'émergence de projets de barrages, et en fournissant les ressources technologiques et humaines nécessaires à la construction et à l'entretien des ouvrages ».

La Banque mondiale a commencé à financer des barrages dans les années 1950, au niveau de 1 milliard de dollars en moyenne par an. Lors de la période où le financement a atteint son maximum, entre 1980 et 1984, le financement total des grands barrages par des banques multilatérales de développement ou des agences d'aide bilatérales était de plus de 4,5 milliards de dollars par an.⁴¹

La préférence donnée aux grands barrages

Selon la CMB, « l'économie politique ou les limites intellectuelles prédéterminent souvent les options prises en compte dans un contexte donné ». « L'évaluation des options est classiquement limitée dans son étendue, en raison des intérêts politiques et économiques qui soutiennent les projets de barrages, du manque de connaissance des autres options, du besoin ressenti de se lancer rapidement dans des projets de grande envergure pour subvenir à une demande qu'on prévoit en augmentation importante, et de la facilité relative à créer de nouvelles structures d'approvisionnement, plutôt que d'engager des réformes politiques ou institutionnelles. »

L'exagération des besoins futurs en eau et en énergie « n'a pas favorisé une approche graduelle fondée sur des options plus petites, non structurelles, et a incité les décideurs à adopter des projets à grande échelle, qui apparaissent comme la seule réponse adaptée au fossé entre les ressources existantes et les besoins prévus ». ⁴²

Conflits d'intérêts

« Le résultat final de l'influence exercée par les intérêts en jeu et les conflits d'intérêts qui en résultent, est que de nombreux barrages n'ont pas été construits en fonction d'une évaluation objective des critères techniques, financiers et économiques applicables à cette époque, et encore moins en fonction des critères sociaux et environnementaux qui s'appliquent dans le contexte actuel. » ⁴³

L'échec des études d'impact environnementales

Encore fréquemment, les études d'impact environnementales n'influencent pas les décisions. Les études d'impact « sont principalement constituées de mesures pour compenser ou atténuer les impacts prévus et les rendre acceptables, lorsque la décision de construire a déjà été prise ». « La plupart des partisans des barrages voient les études d'impact comme un obstacle administratif à franchir, ou une obligation pour obtenir des financements. » Souvent, « des investissements politiques, techniques et financiers énormes » ont été faits avant que l'étude d'impact soit lancée. ⁴⁴

Manque de participation et de transparence

La CMB constate « un échec général à inclure et reconnaître les populations affectées et à leur donner le pouvoir de participer aux décisions ». Trop peu de temps, de ressources et d'informations ont été consacrés aux consultations publiques. Les opportunités de participation, lorsqu'elles existent, « sont souvent données tard dans le processus, et sont limitées dans leur champ d'application ». Ceci a « aggravé les impacts négatifs des projets et aliéné les communautés affectées », avec, pour conséquence, non seulement des impacts sociaux sérieux, mais aussi « des retards dans les plannings, des frais supplémentaires et de mauvais résultats financiers et économiques ». ⁴⁵

Incapacité à appliquer les normes

Les résultats décevants et la défiance vis-à-vis des barrages « proviennent de l'incapacité des promoteurs de barrages et des organismes de financement à tenir leurs engagements, à observer les règlements statutaires et à appliquer des lignes de conduite internes... Il apparaît qu'en matière de planification et de prise de décision, on procède comme dans n'importe quel autre secteur d'activité économique. De plus, les conflits passés demeurent largement non résolus et les impacts passés largement non compensés ». ⁴⁶

Corruption

« L'opportunité de corruption fournie par les barrages en tant que projets d'infrastructures à grande échelle a encore plus déformé la prise de décision, la planification et la construction. » « Les décideurs peuvent avoir tendance à favoriser les grandes infrastructures car elles fournissent des opportunités d'enrichissement personnel que n'autorisent pas les alternatives plus petites ou plus diffuses... Des allégations de corruption ont entaché de nombreux projets de barrages dans le passé, mais ont rarement abouti à des procès en justice. » ⁴⁷

NOTES

1 pp. 8-11	9 p. 68	17 p. 84	25 p. 106	33 p. 163	41 p. 170
2 pp. 68-69	10 p. 54	18 p. 77	26 p. 110	34 p. 143	42 p. 178
3 p. 49	11 pp. 68 et 47	19 p. 81	27 p. 112	35 p. 164	43 p. 191
4 pp. 42-43	12 p. 68	20 p. 93	28 p. 114	36 p. 151	44 p. 182
5 p. 12	13 p. 58	21 p. 88	29 p. 116	37 p. 164	45 p. 176
6 p. 56	14 p. 68	22 p. 102	30 p. 118	38 p. 164	46 pp. 192-193
7 p. 58	15 p. 65	23 p. 104	31 p. 120	39 p. 92	47 p. 186
8 p. 39	16 p. 66	24 p. 105	32 p. 163	40 p. 168	

Note: toutes les notes font référence à Dams and Development : A New Framework for Decision-Making, Earthscan Publications Ltd., novembre 2000.

7

Les recommandations de la CMB

La CMB a développé un cadre de réflexion pour évaluer les options et prendre des décisions dans les domaines du développement des ressources en eau et en énergie, ainsi qu'un ensemble de critères et de lignes de conduites pour la planification, la conception, la construction, la gestion et la mise hors service des grands barrages. Ils sont contenus dans la deuxième partie du rapport.

Les recommandations de la CMB établissent un cadre pour la prise de décision, non seulement en matière de barrages, mais aussi pour les secteurs de l'énergie et de l'eau en général. Au-delà de l'énergie et de l'eau, les recommandations ont des implications sur la façon dont tous les types de projets de développement sont planifiés et mis en œuvre. Encore plus important, le rapport définit comment les populations directement affectées, qui ont classiquement été oubliées au nom du développement, peuvent regagner le pouvoir soit pour rejeter, soit pour bénéficier des projets.

Le cadre général de la CMB est fondé sur une approche du développement qui s'appuie sur la reconnaissance des droits et l'évaluation des risques. Ceci signifie que toutes les parties concernées dont les droits pourraient être affectés, et toutes les parties concernées auxquelles on impose des risques sans

qu'elles le veulent, doivent être incluses dans les décisions en matière de développement. C'est une rupture radicale avec les décisions du haut vers le bas, classiques des projets de développement. La CMB estime que cette approche « offre un moyen efficace pour déterminer qui a une place légitime à la table des négociations, et quelles questions doivent être mises à l'ordre du jour ». Il est très significatif que la CMB utilise le terme de « négociation », qui implique une tentative d'accord entre deux parties, plutôt que le terme de « consultation », qui est le terme usuel utilisé par les promoteurs de barrages.

Les recommandations de la CMB ont plusieurs composantes. Les deux plus importantes sont :

- **Sept priorités générales stratégiques qui doivent guider les décisions.** Chacune comprend un ensemble de principes qui, s'ils sont appliqués, doivent aboutir à des résultats plus équitables et durables. Quelques exemples : obtenir l'accord du public pour toutes les décisions majeures, et évaluer exhaustivement les options disponibles. Les priorités stratégiques peuvent être utilisées comme base pour analyser si un projet spécifique est en conformité avec les principes de la CMB. Voir en p. 54 pour la liste complète des priorités stratégiques.

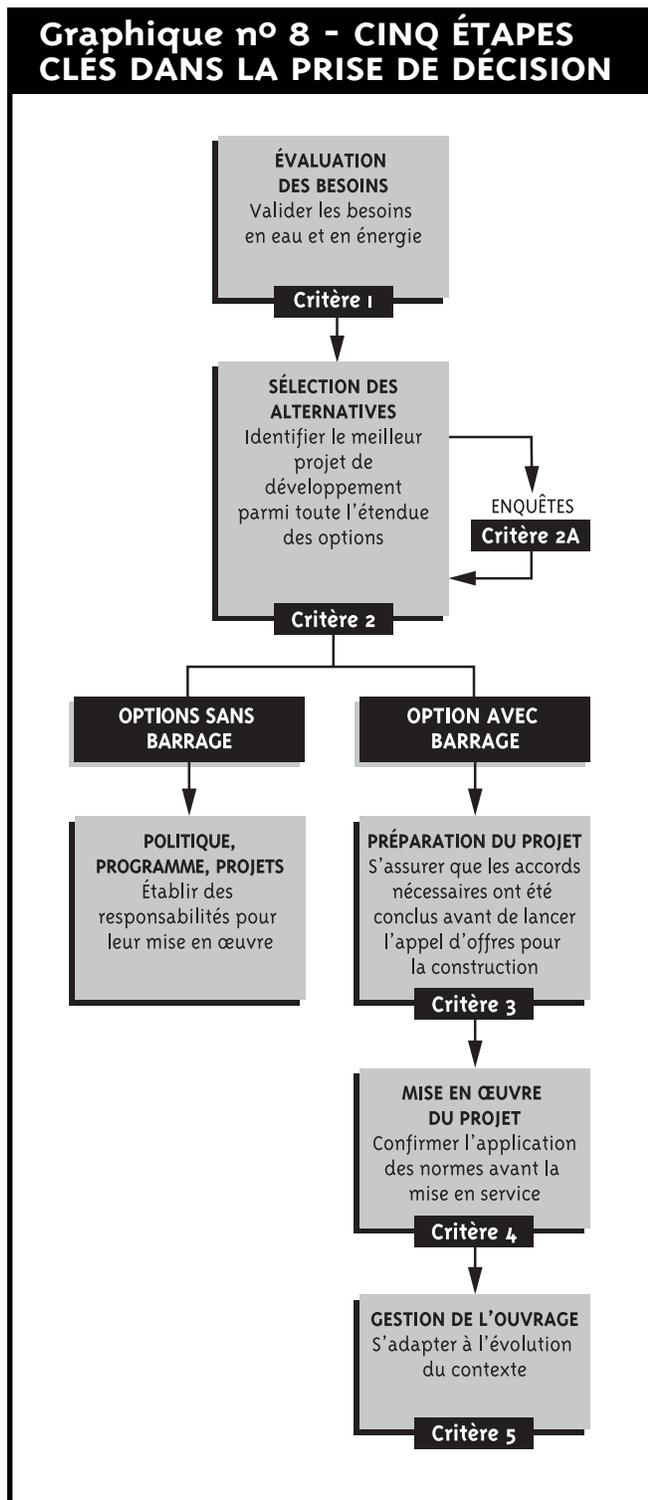
- **Un processus graduel pour prendre des décisions en matière de développement de l'eau et de l'énergie, appelé « critères et lignes de conduite ».** Cinq stades sont identifiés dans le processus de prise de décision. Pour chacun de ces stades, un ensemble de critères majeurs décrivent les

processus nécessaires à l'application des normes. Les critères et les lignes de conduite peuvent être utilisés pour exiger une nouvelle approche de la planification des projets de développement. Ils peuvent aussi être utilisés pour montrer comment le processus de prise de décision pour un projet donné n'a pas suivi le processus recommandé par la CMB.

De plus, les recommandations de la CMB comprennent :

- **une section spéciale sur les barrages en projet**, qui décrit comment appliquer les priorités stratégiques aux projets déjà avancés.
- **Vingt-six « lignes de conduite pour une bonne pratique »**, qui expliquent plus en détail comment mettre en œuvre les principes définis dans les priorités stratégiques.

Graphique n° 8 - CINQ ÉTAPES CLÉS DANS LA PRISE DE DÉCISION



7.1 CINQ ÉTAPES CLÉS DANS LA PRISE DE DÉCISION

Les cinq étapes clés proposent un cadre global pour la prise de décision en matière d'eau et d'énergie. Le cadre est fondé sur les sept priorités stratégiques et sur la reconnaissance des droits et l'évaluation des risques de toutes les parties impliquées dans le projet. Cinq stades majeurs de décision sont identifiés et, à chacun de ces stades, la CMB recommande un ensemble de critères qui décrivent les processus requis pour la mise aux normes. Ces critères fournissent un moyen de déterminer si les recommandations de la CMB ont été suivies et si le processus peut s'acheminer vers le prochain stade de planification ou de mise en œuvre.

1. Évaluation des besoins : valider les besoins en matière d'eau et d'énergie

Les parties prenantes doivent établir un constat clair des besoins en eau et en énergie aux niveaux local, régional et national. Une évaluation participative doit aboutir à un ensemble clair d'objectifs de développement, qui guident l'évaluation des options.

2. Sélection des alternatives : identifier le meilleur projet de développement

Le deuxième stade défini par la CMB est la sélection des alternatives et l'identification du meilleur projet de développement parmi les différentes options. Les parties prenantes doivent participer à l'élaboration d'une liste d'options, à leur évaluation et à la négociation des conséquences qui pourraient en découler pour eux. À ce stade, une évaluation exhaustive multicritères doit être réalisée pour choisir les meilleures options dans la gamme complète des alternatives, en donnant aux aspects sociaux et environnementaux la même importance qu'aux facteurs économiques et techniques.

2A. Enquêtes

Lorsque les meilleures options sont choisies, il doit y avoir une participation significative des populations aux études préparatoires des projets donnés : études générales, d'impacts et détaillées. Les études et les évaluations des impacts doivent être « ouvertes et indépendantes » et une analyse approfondie doit être entreprise afin de reconnaître les droits et évaluer les risques pour toutes les parties prenantes. L'évaluation des impacts du projet doit inclure les impacts sociaux, environnementaux, sanitaires et culturels. Afin que le projet proposé fasse partie du plan de développement choisi, l'accord des populations affectées et le consentement préalable et informé des peuples indigènes doit être acquis.

CONSEIL DE CAMPAGNE

Demandez une évaluation ouverte et collective d'un projet de barrage en cours. Utilisez les recommandations de la CMB comme base pour cette évaluation.

3. Préparation du projet : s'assurer que les accords nécessaires ont été conclus avant de lancer l'appel d'offres pour la construction

Ce n'est qu'une fois que les stades 1 et 2 sont terminés que la préparation du projet peut débuter. Les parties prenantes doivent prendre part à la conception du projet et aux négociations sur les impacts qu'ils subiront. Les peuples indigènes et tribaux doivent donner leur consentement libre, préalable et informé au projet tel qu'il est conçu. Les autorisations données pour la mise en œuvre du projet doivent intégrer toutes les conditions qui ont émergé du processus d'évaluation des options. Les programmes de compensation, de réinstallation, de suivi et de développement doivent être définis avec les populations affectées, et des contrats signés avant que la construction ne commence. Des mécanismes de redistribution des bénéfices doivent être définis et mis en œuvre avec les populations affectées.

4. Mise en œuvre du projet : confirmer l'application des normes avant la mise en service

Le stade de mise en œuvre du projet comprend le choix des matériaux et des entreprises de travaux et la construction. L'autorisation pour la mise en service du projet ne peut être accordée par les autorités tant que tous les engagements ne sont pas tenus, notamment la redistribution des bénéfices et les mesures compensatoires. Le permis d'exploitation doit être confirmé, et comprendre des obligations spécifiques pour le suivi, la révision périodique et la gestion évolutive.

5. Gestion de l'ouvrage : s'adapter à l'évolution du contexte

La gestion de l'ouvrage doit être guidée par des objectifs de développement comprenant des considérations sociales et environnementales, et non pas seulement des préoccupations purement techniques. Lorsque l'évolution du contexte le nécessite, toute décision concernant la modification des installations, les règles de fonctionnement et les conditions d'exploitation doit être fondée sur une évaluation collective des performances et des impacts de l'ouvrage. Un suivi doit être effectué régulièrement et avoir des répercussions sur la gestion de l'ouvrage. Un processus doit être initié pour décider de réparations si nécessaire.

7.2 PROJETS DE BARRAGES EN COURS

La CMB estime que ses priorités stratégiques et ses principes sont valables pour les projets qui ont atteint un stade déjà avancé de planification et de développement, tout autant qu'ils le sont lors de la sélection d'un projet, au stade de l'évaluation des options. La CMB appelle à un examen ouvert et collectif de tous les projets en cours ou prévus, afin de déterminer s'il faut les modifier pour les rendre conformes aux priorités stratégiques et aux principes d'action de la CMB. En général, les autorités de contrôle, les promoteurs et, le cas échéant, les organismes de financement, doivent veiller à ce que cet examen :

- repose sur une analyse des groupes concernés, fondée sur la reconnaissance des droits et l'évaluation des risques, afin de constituer un forum qui sera consulté sur toutes les questions les concernant ;
- permette aux groupes vulnérables ou désavantagés concernés de participer de manière informée ;
- comprenne une analyse de la répartition des coûts et les bénéfices du projet ;
- élabore, en accord avec les groupes lésés et les populations déplacées, des mesures d'atténuation et de réinstallation pour partager les avantages et leur donner des opportunités de développement ;
- permette d'éviter, en modifiant la conception du projet, des impacts sévères et irréversibles sur les écosystèmes ;
- prévoie un débit réservé minimum pour préserver l'environnement, et minimise ou compense les impacts inévitables sur l'écosystème ;
- mette au point et établisse des mécanismes de recours juridique qui garantisse le respect des normes.

Le consentement libre, préalable et informé est un « processus continu et réitéré de communication et de négociation, qui couvre l'ensemble des cycles de planification et de conception ».

Les gouvernements peuvent aussi mettre à profit l'évaluation des projets en cours pour analyser le cadre existant des politiques de planification et de mise en œuvre des options dans les domaines de l'eau et de l'énergie, et le comparer avec les critères et les lignes de conduite proposés par la commission.

Ce processus d'évaluation implique des enquêtes et des engagements supplémentaires, la renégociation des contrats et l'intégration d'un plan d'application des normes.

7.3 SÉLECTION DE LIGNES DE CONDUITE POUR UNE BONNE PRATIQUE

La CMB a proposé 26 lignes de conduite qui permettent l'application des processus de prise de décision définis dans le rapport de la CMB. Les lignes de conduite concernant les négociations lors des prises de décision ; le consentement libre, préalable et informé ; et l'évaluation des impacts stratégiques sont résumées ci-dessous.

Processus de prises de décisions négociées

Les processus de négociations doivent fournir une opportunité égale pour toutes les parties prenantes d'influencer les décisions. Un processus de négociation équitable présente les caractéristiques suivantes :

- les représentants du forum des parties prenantes doivent être choisis au terme d'un processus libre, qui assure la représentation légitime de tous les intérêts.
- L'intégrité des processus doit être garantie par l'assurance que les communautés ne seront pas divisées ou contraintes. Celles-ci peuvent se retirer du processus si les droits de l'homme ne sont pas respectés ou si elles font l'objet de tentatives d'intimidation.
- Un temps suffisant doit être alloué à toutes les parties prenantes pour évaluer, consulter et participer.

- Des dispositions spécifiques doivent être prises pour résoudre les conflits sur le consentement préalable et informé des peuples indigènes et tribaux (voir paragraphe suivant sur le consentement).
- Des ressources financières suffisantes doivent être allouées aux parties prenantes qui ont peu de moyens financiers ou politiques, ou qui manquent de compétences techniques, afin de leur permettre de participer efficacement au processus.
- La transparence doit être assurée en définissant des critères d'accès du public à l'information et de traduction des documents majeurs, et en organisant des réunions dans une langue que les populations locales peuvent comprendre.
- Lorsque cela est demandé, les négociations doivent se dérouler en présence d'un intervenant extérieur ou d'un médiateur qui sera choisi avec l'accord des parties prenantes.

Pour s'assurer que le processus est légitime, les parties prenantes doivent se mettre d'accord sur les structures et les processus appropriés pour la prise de décision et sur des mécanismes de résolution des conflits ; s'assurer que les intérêts en jeu et les besoins légitimes de la communauté sont clairement identifiés ; s'assurer que les alternatives disponibles sont prises en compte sérieusement ; et se mettre d'accord sur un échéancier des étapes majeures du processus de prise de décision.

Lorsque des négociations équitables telles que celles décrites ci-dessus ne parviennent pas à un consensus, les mécanismes indépendants de résolution de conflits, définis au préalable par les parties prenantes, doivent être mis en œuvre. Lorsqu'un accord ne peut intervenir, l'État doit fournir l'arbitrage final, qui sera soumis à une évaluation juridique.

CONSEIL DE CAMPAGNE

Préparez une analyse sur la façon dont le projet prend en compte les recommandations de la CMB et distribuez-la aux agences gouvernementales et aux financeurs.

Le consentement libre, préalable et informé

Le consentement libre, préalable et informé des peuples indigènes et tribaux ne doit pas être conçu comme un événement ponctuel et contractuel. C'est plutôt un « *processus continu et réitéré de communication et de négociations, qui couvre l'ensemble des cycles de planification et de conception* ». Les progrès à chaque stade doivent être guidés par l'accord des peuples indigènes et tribaux potentiellement affectés.

Le consentement libre, préalable et informé doit être largement représentatif et exhaustif. La façon dont il sera donné ou exprimé doit être guidé par les lois et les pratiques coutumières des peuples indigènes et tribaux, et par les lois du pays. Au début du processus, les peuples indigènes et tribaux doivent dire au forum des parties prenantes comment ils donneront leur consentement aux décisions, y compris leur acceptation des décisions majeures. Un mécanisme de résolution de conflit indépendant doit être défini avec la participation et l'accord du forum des parties prenantes, dès le début.

Pour plus d'informations, voir l'étude thématique de la CMB, Operationalisation of Free Prior Informed Consent, disponible sur www.dams.org ou sur le CD-Rom de la CMB.

Étude d'impact stratégique

L'étude d'impact stratégique peut être utilisée pour reconnaître les droits à prendre en compte, pour évaluer la nature et l'ampleur des risques envers l'environnement et les populations concernées, et pour déterminer les options existantes de développement. L'étude d'impact stratégique utilise le concept de l'étude d'impact du projet pour réaliser, en amont, dans les phases initiales, une évaluation de la planification et des options. C'est une évaluation large, qui couvre des secteurs, des politiques et des programmes entiers, et s'assure que les implications de toutes les options en matière environnementale, sociale, sanitaire et culturelle soient prises en compte à un stade précoce de la planification. Ce terme englobe des évaluations à l'échelle du secteur, du bassin versant, de la région et des impacts cumulés au niveau environnemental.

Les objectifs généraux de l'étude d'impact stratégique sont :

- reconnaître les droits des parties prenantes et évaluer les risques ;
- intégrer des critères environnementaux et sociaux dans la sélection des options relevant de l'approvisionnement ou de la demande, et dans la sélection des projets, avant que des investissements massifs soient engagés pour étudier des projets spécifiques ;
- rejeter, à un stade précoce, des projets inappropriés ou inacceptables ;
- pour les investisseurs, réduire les coûts initiaux de la planification et de la préparation et minimiser le risque que les projets soient confrontés à une opposition sérieuse ;
- fournir une opportunité pour étudier l'option qui consiste à améliorer les performances des barrages et autres infrastructures existantes.

7.4 STRATÉGIES DE SUIVI POUR DES SECTEURS SPÉCIFIQUES

La CMB a proposé un certain nombre de stratégies de poursuite du travail pour promouvoir les idées exposées dans son rapport.

Gouvernements nationaux

- Établir un comité indépendant et multisectoriel, chargé de régler les problèmes liés aux barrages existants.
- Demander un réexamen des procédures et réglementations concernant les grands barrages.
- Définir une politique spécifique qui régleme la participation de tous les groupes concernés lors de l'évaluation et la planification des options.
- Étudier les cadres légaux, politiques et institutionnels pour évaluer et supprimer toute parti pris contre la conservation des ressources, l'efficacité et les options décentralisées, et tous les obstacles à des processus ouverts de participation.

Ministères concernés

- Publier des critères et des lignes de conduite pour promouvoir une évaluation indépendante et la résolution de conflit liées aux grands barrages.
- Appliquer à tous les barrages le principe d'un permis d'exploitation à durée limitée.

Secteur privé (fournisseurs, constructeurs et consultants)

- Se conformer aux dispositions de la convention contre la corruption de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
 - Élaborer et adopter des codes de conduite volontaires, des systèmes de gestion et des procédures de certification pour garantir au mieux le respect des lignes de conduite fixées par la CMB.
 - Les compagnies de consultants doivent utiliser et préciser les outils proposés par la CMB, tels que l'analyse distributionnelle, l'analyse multicritères, l'approche droits et risques et les évaluations des débits environnementaux.
 - Mettre en place des mécanismes qui assurent que les concepteurs de barrages participent ou, au moins, soient informés des évaluations des performances sociales, environnementales, financières et économiques de l'ouvrage cinq ans après sa construction. Rendre ces évaluations publiques.
- ##### **Investisseurs privés**
- Élaborer des critères d'évaluation des actions en bourse, à utiliser dans le financement de toutes les options dans les secteurs de l'eau et de l'énergie.
 - Intégrer les principes, critères et lignes de conduite de la CMB dans les politiques et engagements des entreprises en matière de responsabilité sociale.

Agences d'aide bilatérales et banques multilatérales de développement

- S'assurer que les projets de barrages pour lesquels un financement est approuvé soient conformes aux lignes de conduite de la CMB.
- Accélérer la transition du financement de projet à un financement par secteur. Intensifier le soutien financier et technique à l'évaluation transparente et participative des besoins et des options, et financer des alternatives non-structurelles.
- Examiner les projets passés pour recenser ceux qui n'ont pas donné les résultats attendus ou qui posent des problèmes encore non résolus, et aider les pays emprunteurs à prendre en charge le fardeau financier de ces problèmes. Ceci peut signifier l'annulation de la dette liée à ces ouvrages, la conversion du remboursement de cette dette en assistance au développement dans les zones concernées, ou une aide nouvelle aux pays emprunteurs pour qu'ils règlent ces problèmes économiques, sociaux et environnementaux non résolus.
- Évaluer les processus internes et opérationnels liés aux recommandations de la CMB pour déterminer les changements nécessaires.

Organismes de crédit à l'exportation

- Intégrer et adopter des critères communs environnementaux, sociaux et internationaux pour les garanties financières, et renforcer la capacité institutionnelle à évaluer les projets en fonction de ces critères.
- Améliorer la coordination entre les organismes internationaux pour s'assurer que les projets de barrages refusés par l'un ne soient pas acceptés par d'autres.
- Exiger des candidats du secteur privé pour des projets de barrages qu'ils appliquent avec diligence des critères ou des codes de conduite volontaires conformes aux recommandations de la CMB.
- Faire de la consultation et de la diffusion d'information une procédure normale.

Universitaires

- Réaliser des études de cas de barrages en suivant la méthodologie de la CMB.
- Entreprendre des recherches sur les alternatives aux barrages, comme la gestion par la demande, et s'assurer que ces études sont disponibles pour les décideurs.
- Aider à améliorer la base de connaissances de la CMB, en particulier en ce qui concerne les données comparatives sur l'efficacité en matière de développement des grands barrages, et les impacts des barrages sur le développement local, régional et national, sur les populations et sur l'environnement. La CMB définit des champs de recherche spécifiques dans le chapitre 10 de son rapport.

7.5 LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA CMB

Les sept priorités stratégiques suivantes proviennent directement du rapport de la CMB. Aucun changement n'y a été apporté. Chaque priorité stratégique comporte un message clé et un ensemble de principes d'action qui le sous-tendent. Chacun de ces principes d'action est décrit plus en détail dans le rapport de la CMB.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE n° 1

OBTENIR L'ACCORD DU PUBLIC

Message clé

Pour garantir un développement équitable et durable des ressources hydrauliques et énergétiques, il est essentiel que le public accepte les décisions clés. L'acceptation naît de la reconnaissance des droits, de la prise en compte des risques et de la sauvegarde des intérêts de tous les groupes concernés, notamment les populations indigènes et tribales, les femmes et autres groupes vulnérables. Les processus et mécanismes décisionnels doivent favoriser la participation informée de tous les groupes et aboutir à une adhésion démontrable aux décisions clés. Lorsque les projets lèsent les populations indigènes et tribales, ces processus sont orientés par leur consentement libre, préalable et informé.

La mise en œuvre effective de cette priorité stratégique dépend de l'application des principes d'action suivants :

- | | |
|---|--|
| <p>1.1 La reconnaissance des droits et l'évaluation des risques sont utilisées pour identifier et associer les groupes concernés à la prise de décisions concernant le développement des ressources hydrauliques et énergétiques.</p> <p>1.2 L'accès à l'information, à un soutien juridique ou autre est assuré à tous les groupes concernés, notamment les populations indigènes et tribales, les femmes et autres groupes vulnérables, afin de favoriser leur participation informée aux processus décisionnels.</p> | <p>1.3 Une adhésion démontrable du public à toutes les décisions clés est obtenue à travers des accords négociés dans le cadre d'un processus ouvert et transparent, mené de bonne foi avec tous les groupes concernés.</p> <p>1.4 Les décisions relatives aux projets qui lèsent les populations indigènes et tribales sont orientées par leur consentement préalable exprimé librement et en toute connaissance de cause, obtenu par le biais d'organes représentatifs formels et informels.</p> |
|---|--|

PRIORITÉ STRATÉGIQUE n° 2

ÉVALUATION EXHAUSTIVE DES OPTIONS

Message clé

Des solutions alternatives aux barrages existent souvent. Pour les étudier, il faut évaluer les besoins en eau, en nourriture et en énergie et clairement définir les objectifs. L'action de développement opportune est définie à partir de l'éventail des options envisageables. Le choix est fondé sur une évaluation exhaustive et participative de toutes les options politiques, institutionnelles, et techniques. Au cours du processus, les aspects sociaux et environnementaux revêtent la même importance que les facteurs économiques et financiers. Le processus d'évaluation est poursuivi tout au long de la planification, de l'élaboration et de la réalisation du projet.

La mise en œuvre effective de cette priorité stratégique dépend de l'application des principes d'action suivants :

- | | |
|---|---|
| <p>2.1 Les besoins et objectifs de développement sont clairement formulés à travers un processus ouvert et participatif, mené avant la définition et l'évaluation des différentes options en matière de développement des ressources hydrauliques et énergétiques.</p> <p>2.2 Des approches de la planification qui prennent en compte l'ensemble des objectifs de développement sont utilisées pour évaluer toutes les options institutionnelles, techniques, d'action et d'exploitation avant de décider de poursuivre tout projet ou programme.</p> <p>2.3 Les aspects sociaux et environnementaux revêtent la même importance que les facteurs techniques,</p> | <p>économiques et financiers dans l'évaluation des options.</p> <p>2.4 Priorité est donnée à l'amélioration de l'efficacité et de la viabilité des systèmes existants d'approvisionnement en eau, d'irrigation et d'alimentation en énergie.</p> <p>2.5 Si, après une évaluation exhaustive des options, il est décidé de construire un barrage, les principes sociaux et environnementaux sont appliqués lors de l'examen et du choix des options, tout au long des phases de planification, de conception, de construction et d'exploitation.</p> |
|---|---|

PRIORITÉ STRATÉGIQUE n° 3**BARRAGES EXISTANTS****Message clé**

Il est possible d'optimiser les avantages offerts par de nombreux barrages existants, d'aborder les problèmes sociaux en suspens et de renforcer les mesures de protection et de remise en état de l'environnement. Les barrages et le contexte dans lequel ils sont exploités ne sont pas statiques dans le temps. Les avantages et les impacts peuvent être modifiés par des changements dans les priorités en matière d'utilisation de l'eau, par des changements physiques et par de nouveaux modes d'exploitation des terres dans le bassin versant, par des progrès technologiques et par l'évolution de la politique gouvernementale – à travers des lois sur l'environnement, sur la sécurité et sur les aspects économiques et techniques. La gestion et l'exploitation doivent en permanence être adaptées à l'évolution de la situation pendant la durée de vie de l'ouvrage, et doivent aborder les problèmes sociaux en suspens.

La mise en œuvre effective de cette priorité stratégique dépend de l'application des principes d'action suivants :

- 3.1** Un processus complet de suivi et d'évaluation post-projet, ainsi qu'un programme d'études périodiques à plus long terme de l'efficacité, des avantages et des impacts de tous les grands barrages, sont mis en place.
- 3.2** Des programmes visant à rétablir, améliorer et optimiser les avantages offerts par les grands barrages existants sont définis et mis en place. Différentes possibilités sont examinées : remise en état, modernisation et perfectionnement des équipements et des installations, optimisation de l'exploitation des réservoirs et mise en place de mesures non structurelles pour améliorer l'efficacité de la prestation de services et de leur utilisation.
- 3.3** Les problèmes sociaux en suspens sont recensés et évalués ; des processus et des mécanismes sont mis au point avec les communautés concernées pour y remédier.
- 3.4** L'efficacité des mesures existant pour atténuer l'impact environnemental est évaluée et les impacts non prévus sont identifiés ; des mesures d'atténuation, de remise en état et d'amélioration sont définies et mises à exécution.
- 3.5** Tous les grands barrages ont fait l'objet de permis d'exploitation à durée limitée ; lorsqu'un processus de re planification ou de nouvel agrément révèle qu'une transformation majeure des installations, ou une mise hors service, doit être envisagée, il est procédé à une étude de faisabilité et à une évaluation des impacts sociaux et environnementaux.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE n° 4**PRÉSERVATION DES COURS D'EAU ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE****Message clé**

Les cours d'eau, les bassins versants et les écosystèmes aquatiques sont les moteurs biologiques de la planète. Ils sont source de vie et constituent la base de subsistance des communautés locales. Les barrages transforment les paysages et peuvent avoir des impacts irréversibles. Comprendre, protéger et rétablir les écosystèmes du bassin versant est essentiel pour promouvoir un développement humain équitable et assurer le bien-être de toutes les espèces. L'évaluation des options et la prise de décisions relatives à l'aménagement des cours d'eau doivent donner la priorité à la prévention des impacts, puis à la minimisation et l'atténuation des effets néfastes pour la santé et l'intégrité du système fluvial. Éviter les impacts grâce à une sélection du site et une conception du projet appropriées est aussi une priorité. Les écoulements d'eau sanitaires et environnementaux sur mesure peuvent contribuer à préserver les écosystèmes en aval et les communautés qui en dépendent.

La mise en œuvre effective de cette priorité stratégique dépend de l'application des principes d'action suivants :

- 4.1** Il est nécessaire de bien comprendre les fonctions, les valeurs et les exigences de l'écosystème d'un bassin versant, ainsi que la manière dont la communauté en dépend et influe sur lui, avant toute décision quant à l'option choisie.
- 4.2** Les écosystèmes, les questions sociales et sanitaires font partie intégrante du projet et de l'aménagement du bassin versant, et priorité est donnée à la prévention des impacts, conformément au principe de précaution.
- 4.3** Une politique nationale est élaborée pour sélectionner les cours d'eau qui doivent être préservés en raison de leur haute valeur patrimoniale et fonctionnelle dans leur état naturel. Lorsque plusieurs sites sont possibles sur des cours d'eau non aménagés, priorité est donnée à la construction sur les affluents.
- 4.4** Les options sont choisies de façon à éviter tout impact significatif sur les espèces menacées ou en voie de disparition. Quand ces impacts ne peuvent être évités, des mesures compensatoires viables sont mises en place dans la région, afin d'assurer un gain bénéfique pour les espèces concernées.
- 4.5** Les grands barrages doivent relâcher des débits sanitaires et environnementaux suffisants pour contribuer à préserver l'intégrité des écosystèmes en aval, ainsi que les moyens de subsistance de la communauté, et sont conçus, modifiés et exploités en conséquence.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE n° 5

RECONNAISSANCE DES DROITS ET PARTAGE DES AVANTAGES

Message clé

Les négociations avec les personnes affectées aboutissent à des mesures d'atténuation des conséquences et de développement, acceptées d'un commun accord et juridiquement exécutoires. Ces dispositions reconnaissent aux personnes affectées des droits qui améliorent leurs moyens de subsistance et leurs conditions de vie. La responsabilité des mesures d'atténuation, de réinstallation et de développement incombe à l'État et au promoteur. C'est à eux qu'il appartient de démontrer aux groupes concernés que le fait de quitter leurs ressources et leur milieu actuels améliorera leurs conditions de vie. Leur responsabilité en ce qui concerne les mesures d'atténuation, de réinstallation et de développement est garantie par des instruments juridiques, comme des contrats, et l'accès aux moyens de recours légaux, aux échelons national et international.

La mise en œuvre effective de cette priorité stratégique dépend de l'application des principes d'action suivants :

- 5.1** La reconnaissance des droits et l'évaluation des risques sont utilisées pour recenser les populations affectées et les associer aux négociations sur la prise de décisions relatives aux mesures d'atténuation, de réinstallation et de développement.
- 5.2** Toutes les personnes vivant dans la zone du réservoir, en amont, en aval et dans le bassin hydrographique, et dont les biens, les moyens de subsistance et les ressources non matérielles sont menacés, sont associées à l'évaluation des impacts. Y sont également associées toutes les personnes affectées par les infrastructures liées au barrage
- comme les canaux, les lignes électriques et les zones de réinstallation.
- 5.3** Toutes les populations affectées reconnues participent à la négociation de mesures d'atténuation des conséquences, de réinstallation et de développement, acceptées d'un commun accord, formelles et juridiquement exécutoires.
- 5.4** Les populations lésées sont considérées comme prioritaires parmi les bénéficiaires du projet. Des mécanismes de partage des avantages, mutuellement acceptés et valables juridiquement, sont négociés à cette fin.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE n° 6

ASSURER L'APPLICATION DES NORMES

Message clé

Pour jouir de la confiance du public, les gouvernements, les promoteurs, les instances d'arbitrage et les exploitants doivent honorer tous les engagements relatifs à la planification, la construction et l'exploitation des barrages. Le respect des réglementations, des critères et des lignes de conduite applicables, et celui des accords négociés, sont garantis à tous les stades essentiels de la planification et de la réalisation du projet. Un ensemble d'incitations et de mécanismes se renforçant mutuellement doit être mis en place en ce qui concerne les mesures sociales, environnementales et techniques. Un mélange opportun de mesures réglementaires et non réglementaires, comprenant des incitations et des sanctions, est indispensable. Les cadres réglementaires comprennent des incitations et des sanctions, afin de garantir l'efficacité lorsqu'une certaine flexibilité est nécessaire pour tenir compte de l'évolution de la situation.

La mise en œuvre effective de cette priorité stratégique dépend de l'application des principes d'action suivants :

- 6.1** Les commanditaires, les entreprises et les organismes de financement adoptent un ensemble clair et cohérent de lignes de conduite et de critères communs pour garantir l'application des normes, laquelle fait l'objet d'un examen indépendant et transparent.
- 6.2** Un plan relatif à l'application des normes est élaboré avant le lancement de chaque projet. Il définit les critères et lignes de conduite applicables, et détaille les dispositions contraignantes en ce qui concerne les engagements techniques, sociaux et environnementaux spécifiques au projet.
- 6.3** Les coûts de la création et du fonctionnement des mécanismes nécessaires pour assurer le respect des normes et de la capacité institutionnelle connexe sont imputés au budget du projet.
- 6.4** La corruption est évitée à travers l'application de la loi, des pactes volontaires d'intégrité, des mesures d'exclusion et autres instruments.
- 6.5** Des mesures d'incitation, destinées à encourager les promoteurs du projet à respecter les critères et les normes, sont élaborées par les institutions financières publiques et privées.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE n° 7**PARTAGE DES COURS D'EAU POUR LA PAIX,
LE DÉVELOPPEMENT ET LA SÉCURITÉ****Message clé**

Le stockage et la dérivation des eaux des fleuves transfrontaliers ont été la cause de vives tensions entre les pays et à l'intérieur des pays. Les barrages, dont le but est de dévier l'eau, exigent une coopération constructive. Pour cette raison, l'utilisation et l'exploitation des ressources font de plus en plus souvent l'objet d'accords entre les États, soucieux de promouvoir la coopération régionale et une collaboration pacifique. Ainsi, l'approche étroite d'attribution d'une ressource limitée cède le pas au partage des cours d'eau et de leurs avantages connexes, processus dans lequel les États recourent à des méthodes novatrices pour définir l'ampleur et la portée des discussions. Les organismes de financement extérieur apportent leur soutien à ces principes de négociation entre États riverains.

La mise en œuvre effective de cette priorité stratégique dépend de l'application des principes d'action suivants :

- 7.1** Les politiques nationales de l'eau prévoient spécifiquement que les bassins hydrographiques communs doivent faire l'objet d'accords négociés de bonne foi par les États riverains. Ces accords sont fondés sur les principes de l'utilisation équitable et raisonnable, de la prévention des dommages importants, de l'information préalable et des priorités stratégiques proposées par la CMB.
- 7.2** Les États riverains ne considèrent pas l'eau comme un bien limité à diviser et adoptent une approche qui attribue équitablement non pas l'eau mais les avantages qui peuvent en être tirés. Le cas échéant, les négociations portent aussi sur les avantages extérieurs au bassin versant et sur d'autres aspects d'intérêt commun.
- 7.3** Les barrages prévus sur des cours d'eau communs ne sont pas construits lorsque les États riverains soulèvent une objection considérée comme fondée par un groupe d'experts indépendant. Les litiges complexes sont réglés par le biais des divers dispositifs de règlement des conflits et, en dernier ressort, par la Cour internationale de justice.
- 7.4** En ce qui concerne les projets sur des cours d'eau que se partagent différentes unités politiques à l'intérieur d'un pays, les dispositions législatives nécessaires sont prises à l'échelon national et sous-national en vue de respecter les priorités stratégiques suivantes de la CMB : « obtenir l'accord du public », « reconnaissance des droits » et « préserver les cours d'eau et les moyens de subsistance ».
- 7.5** Les organismes de financement extérieur retirent leur soutien aux projets et programmes de toute agence gouvernementale qui planifie ou facilite la construction d'un barrage sur un cours d'eau commun en violation du principe des négociations de bonne foi entre riverains.

Note de la traductrice : la traduction de cette partie 7.5 s'appuie largement sur la traduction du résumé du rapport de la CMB, intitulée Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décision - Tour d'horizon, et réalisée par Adapta-traductions/MN et Pierre de Rancourt.

8

Ressources

CONTACTS UTILES

Dams and Development Project (Projet Barrages et Développement)

PO Box 16002

Vlaeberg 8018

Cape Town

Afrique du Sud

Tél. : + 27 21 426 4000

Fax : + 27 21 426 0036

E-mail : info@unep-dams.org

Site Internet : www.unep-dams.org

Consultez ce site pour avoir des informations sur les activités qui poursuivent le travail de la CMB.

Commission Mondiale des Barrages

www.dams.org

Visitez ce site pour vous procurer des copies du rapport de la CMB (en format pdf), les études de référence et une grande variété de réactions au rapport.

International Rivers Network

1847 Berkeley Way

Berkeley, CA 94703

Etats-Unis

Tél. : + 1 510 848 1155

Fax : + 1 510 848 1008

E-mail : info@irn.org

Site Internet : www.irn.org

Le site comprend de nombreux rapports d'ONG commentant le rapport de la CMB et des informations et des liens sur d'autres questions relatives aux grands barrages. Il fournit aussi des liens avec des associations à travers le monde impliquées dans des campagnes contre les grands barrages, sur www.irn.org/links/damfighters.shtml.

IRN propose une liste de diffusion gratuite par e-mail avec des informations sur la CMB. Pour vous inscrire sur cette liste, envoyez un message à owner-irn-wcd@netvista.net et, dans le texte de votre message, tapez « subscribe <votre adresse e-mail> ».

PUBLICATIONS

Rapport de la Commission Mondiale des Barrages

Dams and Development : A New Framework for Decision-Making, Earthscan Publications Ltd., novembre 2000, 29,95 \$ en format livre de poche. Les ONG des pays en voie de développement peuvent obtenir une réduction de 35 % par rapport au prix de vente en librairie. Le rapport de la CMB est également disponible en format pdf sur le site de la CMB ou en CD-Rom (gratuit) auprès du Projet Barrages et Développement.

Represas y Desarrollo : Un Nuevo Marco para la Toma de Decisiones, le rapport officiel de la CMB en espagnol, peut être téléchargé sur <http://www.dams.org/report/espanol.htm>. Sur ce site, vous pouvez aussi télécharger une présentation Powerpoint de la CMB en espagnol. Pour commander une copie papier de ce rapport, contactez le PBD.

Dams and Development : An Overview, novembre 2000.

Ce résumé de 30 pages du rapport de la CMB est disponible sur le site de la CMB ou auprès du PBD. Ce résumé est disponible en anglais, français, allemand, hindi, polonais, portugais, russe et espagnol. Ces traductions sont disponibles en ligne sur www.dams.org/report.

Sur le site de la CMB, quelques documents de référence sont aussi disponibles en français, japonais, portugais et espagnol, sur www.dams.org/polyglot.

Sélection d'études de référence de la CMB

La liste suivante détaille des études de référence de la CMB qui se révèlent particulièrement utiles. Vous pouvez les télécharger depuis le site de la CMB ou demander au PBD de vous envoyer un CD-Rom.

The Social Impacts of Large Dams : Equity and Distributional Issues, étude thématique I.1 de la CMB, de W. Adams, 2000. Comprend des sections utiles sur les impacts des barrages selon les disparités hommes-femmes et les impacts sur les communautés de l'aval.

Displacement, Resettlement, Rehabilitation, Reparation and Development, étude thématique I.3 de la CMB, de L. J. Bartolome, C. de Wet, H. Mander et V. K. Nagaraj, 2000. Comprend des études de cas d'expériences de réinstallation en Afrique, en Argentine, en Chine, en Inde et au Mexique.

Dams, Ecosystem Functions and Environmental Restoration, étude thématique II.1 de la CMB, de G. Berkamp, M. McCartney, P. Dugan, J. McNeely et M. Acreman, 2000. Comprend un article de référence sur les apports en eau dans les retenues et sur la gestion des lâchers de barrages.

Dams, Indigenous People and Vulnerable Ethnic Minorities, étude thématique I.2 de la CMB, de M. Colchester - Forest Peoples Programme, 2000. Comprend des études de cas sur le Canada, le Guatemala, l'Inde, la Malaisie, la Namibie, la Norvège et les Philippines.

Reparations and the Right to Remedy, article résumé, de B. R. Johnston, 2000. Explique la base légale des réparations.

Large Dams : India's Experience, étude de cas de la CMB, de R. Rangachari, N. Sengupta, R. R. Iyer, P. Banerji et S. Singh, 2000. Également disponible en hindi auprès de SANDRP – e-mail : cwaterp@vsnl.com.

Environmental and Social Impact Assessment for Large Dams, étude thématique V.2 de la CMB, de B. Sadler, I. Verocai, et F. Vanclay, 2000.

Transparency and Corruption on Building Large Dams, article préparé pour l'étude thématique V.4 par M. H. Wiehen - Transparency International, 1999.

Publications des ONG

Summary Excerpts from the World Commission on Dams Final Report, préparé par International Rivers Network, novembre 2000. Comprend 31 pages d'extraits utiles de la CMB, disponible sur www.irn.org/wcd.

A Watershed in Global Conscience ? An Independent Assessment of the World Commission on Dams, de N. K. Dubash, M. Dupar, S. Kothari et T. Lissu, World Resources Institute, Lokayan and Lawyers' Environmental Action Team, Washington, D.C., novembre 2001, 25 \$. Vous pouvez télécharger ce rapport sur <http://www.wri.org/governance/wcdassessment/html>.

« The Use of a Trilateral Network : An Activist's Perspective on the World Commission on Dams », de P. McCully, *American University International Law Review*, vol. 16 n° 6, 2001. Contactez IRN pour en obtenir une copie.

Guardianes de los Ríos : Guía para activistas, de M. Aguirre et G. Switkes, International Rivers Network, Berkeley, 2000.

Guardiões dos Rios : Guia para Ativistas, International Rivers Network, Berkeley, 2000.

Silenced Rivers : The Ecology and Politics of Large Dams, deuxième édition, de P. McCully, Zed Books, Londres 2001. Disponible auprès d'IRN : 25 \$, plus frais de port.

River Keepers Handbook : A Guide to Protecting Rivers and Catchments in Southern Africa, de L. Pottinger, International Rivers Network, Berkeley, 1999.

* *International Rivers Network a réalisé une présentation Powerpoint de la CMB. Contactez IRN pour en obtenir une copie.*

CONTACTS D'ONG

Réseaux régionaux

Network for Advocacy on Water Issues in Southern Africa (NAWISA)
c/o Lianne Greeff
Environmental Monitoring Group
PO Box 18977
Wynberg 7824
Afrique du Sud
Tél. : + 27 21 761 0548/788 2473
Fax : + 27 21 762 2238
E-mail : liane@kingsley.co.za
Site Internet : home.global.co.za/~emg

Rivers Watch East and Southeast Asia
Contact : Aviva Imhof, coordinatrice
c/o International Rivers Network
1847 Berkeley Way
Berkeley, CA 94703
États-Unis
Tél. : + 1 510 848 1155
Fax : + 1 510 848 1008
E-mail : aviva@irn.org
Site Internet : www.rwesa.org

Afrique

Frank Muramuzi, National Association of Professional Environmentalists et Martin Musumba, Save the Bujagali Crusade
P.O. Box 29909
Kampala
Ouganda
Tél./fax : + 256 41 530181
E-mail : napesbc@afsat.com

Europe

Heffa Schücking
 Urgewald
 Van-Galen Strasse 4
 D-48336 Sassenberg
 Allemagne
 Tél. : + 49 2583 1031
 Fax : + 49 2583 4220
 E-mail : urgewald@urgewald.de
 Site Internet : www.urgewald.de

Antonio Tricarico
 Reform the World Bank Campaign, Italy
 Via F. Ferraironi, 88/G
 00172 Rome
 Italie
 Tél. : + 39 6 2413976
 Fax : + 39 6 2424177
 E-mail : atricarico@crbm.org
 Site Internet : www.unimondo.org/cbm

Tonje Folkestead
 Association for International Water and Forest
 Studies (FIVAS)
 Osterhausgt 27
 N-0183 Oslo
 Norvège
 Tél. : + 47 22 98 93 00
 Fax : + 47 22 98 93 01
 E-mail : fivas@online.no
 Site Internet : www.solidaritetshuset.org/fivas/

Pedro Arrojo
 Coalition of People Affected by Large Dams and
 Aqueducts
 c/ Santa Cruz 7, Oficina 3
 50003 Saragosse
 Espagne
 Tél./fax : + 34 976 392004
 E-mail : coagret@jet.es
 Site Internet : www.geocities.com/coagret

Goran Ek
 Swedish Society for Nature Conservation
 Box 4625, Åsögatan 115
 SE-11691 Stockholm
 Suède
 Tél. : + 46 8 702 65 09
 Fax : + 46 8 702 08 55
 E-mail : goran.ek@snf.se
 Site Internet : www.snf.se/english.cfm

Christine Eberlein
 Déclaration de Berne
 P.O. Box
 CH-8031 Zürich
 Suisse
 Tél. : + 41 1 277 70 00
 Fax : + 41 1 277 00 01
 E-mail : ceberlein@evb.ch
 Site Internet : www.evb.ch

Nick Hildyard
 The Corner House
 PO Box 3137
 Station Road
 Sturminster Newton
 Dorset DT10 1YJ
 Royaume-Uni
 Tél. : + 44 1258 473795
 Fax : + 44 1258 473748
 E-mail : cornerhouse@gn.apc.org
 Site Internet : cornerhouse.icaap.org

Kate Geary
 Ilisu Dam Campaign
 Box 210
 266 Banbury Road
 Oxford OX2 7DL
 Royaume-Uni
 Tél. : + 44 1865 200550
 E-mail : ilisu@gn.apc.org
 Site Internet : www.ilisu.org.uk

Amérique latine

Selma Barros de Oliveira
International Rivers Network/Movimento dos
Atingidos por Barragens
Rua Dr. Veiga Filho, n° 83, apto. 74
01229-001 São Paulo, SP
Brésil
Tél. : + 55 11 3666 5853
E-mail : selmamab@zaz.com.br

Sadi Baron
Movimento dos Atingidos por Barragens
Rua Silveira Martins, 133-Conj 21/22
Praça da Sé
01019-000 São Paulo, SP
Brésil
Tél. : + 55 11 232 1328
E-mail : sadimab@zaz.com.br
Site Internet : www.mabnacional.org.br

Carlos B. Vainer
Instituto de Pesquisa e Planejamento Urbano e
Regional
Universidade Federal do Rio de Janeiro
Edifício de Reitoria, sala 543
Cidade Universitária
Ilha do Fundão
21641 590 Rio de Janeiro
Brésil
Tél. : + 55 21 598 1915
Fax : + 55 21 564 4046
E-mail : cvainer@gbf.com.br

Elias Diaz Peña
Sobrevivencia
25 de Mayo 1618
Casilla de Correos 1380
Asunción
Paraguay
Tél. : + 595 21 480182/224427
Fax : + 595 21 550451
E-mail : coordina@sobrevivencia.org.py

Asie du Sud

Himanshu Thakkar
South Asia Network on Dams, River and People
53B, AD Block
Shalimar Bagh
Delhi 110 088
Inde
Tél. : + 91 11 713 4654
E-mail : cwaterp@vsnl.com
Site Internet : narmada.org/sandrp

Shripad Dharmadhikary
Manthan Resource Centre
Plot #119, Satpuda Colony
Opp. Dashera Maidan
Badwani 451 551
Madhya Pradesh
Inde
Tél. : + 91 7290 24867
E-mail : shripad@narmada.org

Medha Patkar
Narmada Bachao Andolan
B-13, Shivam Flats
Ellora Park
Baroda 390 007
Inde
Tél./fax : + 91 265 382232
E-mail : medha@narmada.org
Site Internet : www.narmada.org

Gopal Siwakoti « Chintan »
Water and Energy Users' Federation-Nepal
P.O. Box 2125
Katmandou
Népal
Tél. : + 977 1 429741
Fax : + 977 1 419610
E-mail : wafed2001@hotmail.com ou
inhured@enet.np

Mushtaq Gadi
SUNGI Development Foundation
House No. 17, Street 67 G-6/4
Islamabad
Pakistan
Tél. : + 92 51 2276579/2276589
Fax : + 92 51 2823559
E-mail : mus4@hotmail.com

Asie du Sud-Est

Chainarong Sretthachau
Southeast Asia Rivers Network
78 Moo 10
Suthep Road
Tambol Suthep
Muang Chiang Mai 50200
Thaïlande
Tél. : + 65 53 278 334/221 157
Fax : + 65 53 283 609
E-mail : searin@loxinfo.co.th
Site Internet : www.searin.org

Joan Carling
Cordillera Peoples' Alliance
PO Box 975
2600 Baguio City
Philippines
Tél./fax : + 63 74 443 7159
E-mail : joan.carling@skyinet.net

Shalmali Guttal
Focus on the Global South
c/o CUSRI
Chulalongkorn University
Phyathai Road
Bangkok 10330
Thaïlande
Tél. : + 66 2 2187363-65
Fax : + 66 2 2559976
E-mail : s.guttal@focusweb.org
Site Internet : www.focusweb.org

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

		IDA	International Development Association, organisme de la Banque mondiale
AAE	Accord d'Achat d'Énergie		
AID	Association Internationale de Développement	IFC	International Finance Corporation, branche de la Banque mondiale qui gère les prêts au secteur privé.
AIDS	Agence Suédoise pour le Développement International	IHA	International Hydropower Association
AG	Assemblée Générale	IRN	International Rivers Network (Réseau international des rivières)
BAfD	Banque Africaine de Développement	MW	Mégawatts : un million de watts
BAuD	Banque Asiatique de Développement	ONG	Organisation non gouvernementale
CIID	Commission Internationale des Irrigations et du Drainage	OPIC	US Overseas Private Investment Corporation (Corporation américaine d'investissement privés outremer)
CMB	Commission Mondiale des Barrages	PBD	Projet Barrages et Développement, organisme qui continue le travail de la CMB
CIGB	Commission Internationale des Grands Barrages, le groupe de pression le plus important de l'industrie	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
DDI	Département du Développement International, organe du gouvernement britannique	SANDRP	South Asia Network on Dams, Rivers and People (Réseau sud-asiatique sur les barrages, les rivières et les peuples)
DEO	Département des Évaluations des Opérations de la Banque mondiale	TW	Térawatts : un million de millions (10 ¹²) de watts
Ex-Im	Export-import Bank of the United States (banque de crédit à l'exportation des États-Unis)	UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
HEA	Hydro Equipment Association		

Tous les chiffres en dollars sont en dollars américains.